



Rapport annuel d'activité 2024

Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

Antiraciste depuis 1927

SOMMAIRE

P3. Rapport moral du Président

P10. Rapport d'activité du Secrétaire Général

P22. Rapports des commissions et délégations

P23. Affaires européennes et internationales

P27. Culture

P32. Délégation numérique de la Licra

P38. Prévention et lutte contre les discriminations

P40. Le Droit de Vivre

P42. Réseau éducation

P46. Enseignement supérieur

P48. Formation

P51. Juridique

P74. Mémoire, Histoire, Droits de l'Homme

P75. Formation police et gendarmerie

P78. Protection judiciaire de la jeunesse

P84. Réseau Jeunes

P86. Sections

P92. Sport

Rapport moral du Président

L'année 2024 a été marquée par un contexte international et national particulièrement tendu, qui a directement influencé l'action de la LICRA. La poursuite de la guerre Israël-Hamas après les attaques terroristes du 7 octobre 2023, couplée aux échéances électorales (élections européennes de juin 2024 suivies d'élections législatives anticipées) et à l'organisation des Jeux Olympiques en France, ont constitué autant de facteurs favorisant un « déferlement de haine raciste et antisémite » dans l'ensemble de la société. Ce climat délétère s'est traduit par une libération de la parole xénophobe et antisémite, tant dans l'espace public que sur les réseaux sociaux, alimentée par la montée des extrêmes. La LICRA a dû adapter son action face à cette conjoncture, en restant plus que jamais en première ligne pour défendre les valeurs de la République.

Les chiffres témoignent de l'aggravation préoccupante de ces phénomènes en 2024. En France, les actes et propos antisémites ont atteint un niveau record avec 1 570 incidents recensés sur l'année, soit une hausse vertigineuse par rapport aux années précédentes (436 actes similaires en 2022, et le précédent pic étant 974 faits en 2004). Cette recrudescence de l'antisémitisme, déjà observée en fin 2023, s'est confirmée tout au long de 2024. De même, les actes racistes et xénophobes ont connu une augmentation significative, en particulier lors de certains épisodes clés. Par exemple, dans les trois semaines ayant suivi les élections européennes du 9 juin 2024 le nombre de signalements de racisme et d'antisémitisme a bondi de 65% par rapport aux trois semaines précédentes. Les tensions géopolitiques se sont répercutées jusque dans la vie quotidienne : la LICRA a constaté que les incidents sur la voie publique ont doublé entre 2023 et 2024 (+104%), tandis que des milieux autrefois relativement préservés n'ont pas été épargnés. Le milieu scolaire, par exemple, a vu monter les violences antisémites : 44% des incidents à l'école signalés en 2024 relevaient de l'antisémitisme, contre un tiers seulement l'année précédente (soit une augmentation de plus de 80% des faits antisémites en milieu scolaire). Ces tendances chiffrées, qu'il s'agisse de la hausse des agressions verbales ou physiques, du harcèlement en ligne ou des discriminations au travail, confirment l'ampleur du défi à relever. Face à ce constat alarmant, l'engagement de la LICRA en 2024 a été à la hauteur de l'urgence, alliant fermeté républicaine et actions de terrain.

Consciente que la prévention passe par l'éducation, la LICRA a redoublé d'efforts en 2024 pour former les esprits et sensibiliser le grand public. Elle a participé activement à la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme (18-24 mars 2024), un temps fort organisé en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Partout en France, nos sections locales se sont mobilisées à cette occasion pour mener des actions pédagogiques : projections-débats dans les collèges et universités, ateliers ludiques sur l'histoire et la mémoire, interventions en milieu scolaire pour promouvoir l'égalité et la fraternité. Par exemple, la section LICRA Drôme a inauguré la semaine par un ciné-débat autour d'un film historique, offrant aux élèves une perspective éducative et citoyenne sur le racisme. Ces initiatives, menées main dans la main avec les enseignants, parents d'élèves et associations partenaires, visent à transmettre dès le plus jeune âge le respect de la dignité humaine et des principes républicains de tolérance et d'universalisme.

En parallèle, la LICRA a poursuivi ses programmes de formation et de sensibilisation du public. Son école des militants a continué à former nos bénévoles partout sur le territoire afin de renforcer leurs compétences en matière de lutte contre les discriminations. Nous avons également mis l'accent sur les outils numériques éducatifs. La plateforme Sapio, lancée par la LICRA, est montée en puissance en 2024 : ce portail innovant propose aux élèves et aux éducateurs des ressources pour comprendre les enjeux du racisme, de l'antisémitisme, du complotisme et de la haine en ligne. Grâce à Sapio et à des contenus validés par des experts, nous offrons aux enseignants et aux jeunes des clés pour agir – du savoir pour comprendre et agir, conformément à notre devise pédagogique. De plus, la LICRA a participé à divers colloques et conférences publiques tout au long de l'année. Je suis par exemple intervenu dans des universités et forums civiques pour échanger sur « le racisme et l'antisémitisme : nouveaux combats », contribuant à éclairer le débat public. L'association a ainsi affirmé sa présence intellectuelle et médiatique afin de combattre les idées reçues et déconstruire les discours de haine.

Au cœur de la mission de la LICRA demeure le soutien aux victimes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations. En 2024, notre pôle d'accueil des victimes – composé de juristes professionnels au siège et renforcé par des bénévoles en sections locales – a été sollicité comme jamais. Plus de 1 000 signalements ont été traités sur l'année (1 094 pour le seul siège national), témoignant de la confiance accrue des citoyens envers la LICRA et de la gravité de la situation. Ces signalements, reçus par téléphone ou via notre plateforme en ligne, couvrent un large spectre de faits : insultes racistes, harcèlements, discriminations à l'embauche ou au logement, profanations, menaces, etc. Pour chaque cas, nos équipes ont fourni une écoute bienveillante, une orientation juridique et un accompagnement personnalisé. Lorsque cela était possible et souhaité par la victime, une action devant les tribunaux a été entreprise. Sur 585 situations potentiellement constitutives d'une infraction pénale en 2024, 126 ont donné lieu à des procédures judiciaires (pénales, civiles ou administratives). Dans les autres cas, lorsque la voie judiciaire n'était pas appropriée ou désirée, la LICRA a proposé des solutions extrajudiciaires : médiations, saisine du Défenseur des droits, interpellation des employeurs ou des autorités scolaires, rédaction de courriers officiels... Cet accompagnement global permet de ne laisser aucune victime démunie, tout en adaptant la réponse à chaque situation.

Parallèlement à ce travail de fond, la Commission juridique de la LICRA a intensifié son activité. Forte d'un réseau de plus de soixante avocats bénévoles répartis sur tout le territoire, la Commission s'est réunie chaque mois pour analyser les dossiers et décider des suites à donner. En 2024, 127 affaires ont été traitées par nos juristes en lien avec la Commission, contre 116 en 2023 et 86 en 2022. Cette hausse d'activité traduit notre détermination à porter la voix des victimes devant la justice. L'année a d'ailleurs été riche en batailles judiciaires majeures. La LICRA est intervenue dans plusieurs procès emblématiques pour défendre les valeurs républicaines face à la haine : elle était partie civile aux côtés du Parquet dans le procès du terroriste instigateur des attentats de Charlie Hebdo (septembre-octobre 2024), dans lequel l'accusé a été condamné à la réclusion à perpétuité. Elle a également pris part à des procès historiques liés au génocide des Tutsis du Rwanda – obtenant notamment la première condamnation en France pour négation de ce génocide.

Enfin, fidèle à son engagement contre l'islamisme radical, la LICRA a contribué à faire condamner un agitateur ayant publiquement appelé à la violence antisémite sous couvert de militantisme propalestinien . Dans chacune de ces affaires, notre présence a été remarquée et saluée : la LICRA rappelle, par son intervention, que ces actes extrémistes constituent une atteinte grave aux valeurs républicaines et au vivre-ensemble . Être aux côtés des victimes et de la société lors de ces moments critiques, c'est pour nous l'occasion de faire œuvre de pédagogie dans la cité, en démontrant que la justice de la République sait protéger les siens et sanctionner les semeurs de haine.

En 2024, la LICRA a également poursuivi son combat sur le front du numérique. La haine en ligne ayant explosé parallèlement aux autres formes de racisme, nous avons intensifié nos signalements de contenus illicites sur les réseaux sociaux et les plateformes internet. L'entrée en vigueur du Digital Services Act (DSA) européen en février 2024, qui oblige les grandes plateformes à mieux modérer les contenus illégaux, constitue une avancée majeure . La LICRA, déjà reconnue de façon informelle par plusieurs réseaux comme signaleur de confiance, a engagé les démarches pour obtenir officiellement ce statut auprès de l'ARCOM (autorité de régulation française) conformément au DSA . À la fin de l'année, notre dossier de candidature était en préparation, fort de l'expertise accumulée par la LICRA en matière de lutte contre les contenus haineux en ligne. Ce travail avec les acteurs du numérique, souvent en coulisses, est essentiel pour faire reculer le déferlement de haine sur Internet. Il complète notre action juridique classique et nous positionne comme vigie de la République dans l'espace numérique.

L'efficacité de l'action de la LICRA en 2024 a reposé en grande partie sur la force de ses partenariats. Sur le plan public, l'État français a renouvelé sa confiance envers la LICRA. La convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la LICRA et l'État (Ministère de l'Intérieur/DILCRAH) pour la période 2022-2024 a permis de doter l'association de moyens accrus et de consolider un plan d'actions commun . Grâce à ce partenariat stratégique – assorti d'un soutien financier chaque année – la LICRA a pu déployer ses projets ambitieux en matière d'éducation, de formation et de soutien juridique sur tout le territoire. Comme l'a souligné notre Président, « face à la montée des extrêmes et au débridement des discours de haine, cette signature formalise un partenariat indispensable entre la LICRA et l'État », concrétisant ainsi une véritable alliance républicaine . Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les ministères concernés (Éducation nationale, Justice, Intérieur, Jeunesse et Sports) afin de faire reculer le racisme dans tous les domaines de la vie sociale. Par exemple, dans le champ sportif, notre partenariat de longue date avec la Ligue de Football Professionnel a continué de porter ses fruits : un dispositif de signalement des incidents racistes dans les stades permet à la LICRA d'alerter et de conseiller les instances sportives, garantissant que les valeurs de respect soient défendues jusque dans les tribunes. De même, la LICRA a collaboré avec des collectivités locales (mairies, conseils régionaux) pour soutenir des projets culturels ou éducatifs communs, bénéficiant notamment de l'appui de la Ville de Paris lors d'événements comme la Fête de l'Universalisme.

Sur le plan privé, l'année 2024 a vu un renforcement des partenariats associatifs et entrepreneuriaux. La LICRA a œuvré main dans la main avec d'autres associations

antiracistes et de défense des droits de l'Homme, formant un front uni face à la xénophobie. Par ailleurs, nous avons développé des collaborations avec le secteur entreprise pour promouvoir la diversité et l'inclusion. De grandes entreprises et des PME ont fait appel à la LICRA dans le cadre de leur responsabilité sociale (RSE) afin de former leurs salariés aux enjeux du racisme et de l'antisémitisme, ou pour co-construire des chartes éthiques internes. Ces partenariats privés sont doublement bénéfiques : ils démultiplient notre message auprès du monde du travail et ils ancrent la lutte contre la discrimination au cœur des organisations. En 2024, la LICRA a également poursuivi son rayonnement à l'international à travers son commission Affaires européennes et internationales. Présente dans des forums internationaux (par exemple au sein de l'Alliance Internationale pour la Mémoire de l'Holocauste ou lors du Festival d'Avignon pour des débats culturels), la LICRA a pu échanger des bonnes pratiques et porter la voix universaliste de la France dans la lutte contre la haine.

Tout au long de 2024, la LICRA a organisé et participé à des événements d'envergure qui ont rythmé la vie de l'association et eu un impact notable sur le débat public. L'un des moments forts fut sans conteste la 2ème édition de la Fête de l'Universalisme, le salon du livre antiraciste initié par la LICRA Paris et la LICRA nationale. Le 2 juin 2024, à la Mairie du 5ème arrondissement de Paris, cet événement unique en son genre a réuni intellectuels, auteurs, militants et grand public autour de tables rondes et d'échanges consacrés à la défense de l'idéal universaliste. Au programme : débats sur « l'universalisme face à l'idéologie woke », sur « le retour de la censure » ou encore sur « l'Europe et la montée des extrêmes », avec la participation d'essayistes, de professeurs et de personnalités engagées. Le salon du livre a permis de mettre en lumière des œuvres et des auteurs combattant le racisme, et a valorisé notre héritage intellectuel (un Prix Patrick Quentin a récompensé un ouvrage engagé contre le négationnisme). Le succès de cette journée – qui a attiré de nombreux visiteurs, notamment des jeunes – illustre l'importance de la culture et du débat d'idées dans notre combat. Il montre également que la LICRA sait promouvoir une vision exigeante et positive de l'antiracisme, fondée sur l'universalisme des droits humains et refusant les replis communautaires.

Au-delà de ce salon, d'autres événements ont jalonné l'année. Nos sections locales ont organisé une multitude de manifestations locales : expositions, colloques, cérémonies commémoratives (notamment autour de la Journée nationale de la Résistance et de la mémoire de la Shoah), tournois sportifs et concerts solidaires, etc. Chaque occasion a été bonne pour porter le message antiraciste sur le terrain et aller à la rencontre des citoyens. Mentionnons par exemple la présence de la LICRA lors de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2024 : aux côtés d'autres associations féministes, nos militants ont rappelé que le combat pour l'égalité femmes-hommes se conjugue avec la lutte contre le racisme, dans une même vision universaliste de la dignité humaine. De même, la LICRA a tenu un stand au forum des associations de Paris et participé à la Nuit blanche pour l'égalité, témoignant de son ancrage dans la vie citoyenne et culturelle. Tous ces événements – du plus local au plus national – ont eu un impact concret : ils ont sensibilisé des milliers de personnes, suscité des vocations militantes et renforcé la visibilité de la LICRA. Le retentissement médiatique de certaines de nos prises de parole publiques en 2024 a également contribué à replacer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au cœur des priorités républicaines,

dans un contexte où l'actualité rendait ce message plus nécessaire que jamais.

Si 2024 aura été une année de défis relevés, 2025 s'annonce tout aussi décisive dans le combat que mène la LICRA depuis bientôt un siècle. Forte des enseignements de l'année écoulée, l'association entend consolider et amplifier son action sur tous les fronts. Sur le plan juridique, nous allons mettre en place dès 2025 une permanence pénale dédiée sur le ressort de la Cour d'appel de Paris. Concrètement, cela permettra à la LICRA d'être encore plus réactive pour intervenir aux côtés du Parquet lors des audiences de comparution immédiate, notamment quand des infractions racistes ou antisémites graves sont jugées en urgence. En parallèle, une session de formation avancée sera organisée pour les avocats de la Commission juridique, sous la houlette de Me Rodolphe Cahn (nouveau président de la Commission). L'objectif est de renforcer leur expertise, tant historique que juridique, afin d'être à la pointe des nouveaux enjeux (tels que la lutte contre l'apologie du terrorisme, désormais intégrée à nos missions depuis la modification de nos statuts en 2024). Nous souhaitons également densifier notre maillage territorial en renforçant les liens entre la Commission juridique et nos sections locales. Cela permettra qu'aucune victime, même en dehors de Paris, ne reste sans assistance juridique qualifiée : partout en France, la LICRA devra pouvoir être présente devant les tribunaux pour soutenir les victimes du racisme du quotidien.

La lutte contre la haine en ligne constituera une autre priorité majeure en 2025. Nous finaliserons notre dossier auprès de l'ARCOM pour obtenir officiellement le statut de signaleur de confiance prévu par le DSA. Ce statut, une fois acquis, garantira que nos signalements de contenus racistes ou antisémites sur Internet soient traités en priorité par les plateformes, rendant notre action encore plus efficace. Par ailleurs, nous comptons développer de nouveaux outils technologiques de veille des réseaux sociaux, en partenariat avec d'autres ONG européennes, afin d'identifier plus rapidement les propagateurs de haine et de les signaler aux autorités compétentes. Sur le plan de l'éducation, 2025 verra la poursuite et l'extension de nos programmes. Nous lancerons une campagne nationale dans les lycées pour promouvoir la fraternité et la laïcité, avec distribution de matériel pédagogique issu de Sapio et organisation de débats citoyens avec nos bénévoles du Réseau Jeunes. La 3ème édition de la Semaine d'éducation contre le racisme sera préparée en lien encore plus étroit avec le ministère, et nous renforcerons nos interventions en milieu scolaire tout au long de l'année, notamment via le dispositif des interventions en stages de citoyenneté ordonnés par la Justice pour les auteurs d'infractions racistes. La LICRA proposera à la Chancellerie un module spécifique de sensibilisation qui pourrait être intégré à ces stages de citoyenneté, pour éduquer les contrevenants et prévenir la récurrence.

Enfin, la LICRA continuera d'approfondir ses partenariats en 2025. Une nouvelle convention d'objectifs avec l'État sera négociée pour la période suivante, afin de garantir la pérennité de nos actions et d'inscrire encore davantage la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans les politiques publiques. Nous ambitionnons aussi d'impliquer davantage le secteur privé : un programme de labellisation des entreprises exemplaires en matière de diversité pourrait voir le jour, tout comme une collaboration avec des acteurs du numérique pour des campagnes de communication positives en ligne. Sur le plan interne, 2025 sera l'année du Congrès national de la LICRA où l'ensemble

de nos militants se réuniront pour faire le bilan et tracer les perspectives futures. Ce congrès sera l'occasion de rappeler notre attachement indéfectible aux valeurs républicaines et universelles qui fondent notre action depuis 1927, et de mobiliser toutes nos forces vives en vue des échéances à venir.

En dressant le bilan de 2024, nous mesurons à la fois le chemin parcouru et l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir. Face aux manifestations multiformes de la haine – qu'elles surgissent dans la rue, à l'école, au travail ou sur Internet – la LICRA a opposé une présence résolue et bienveillante. Plus que jamais, notre association a été le porte-étendard des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, rappelant que le racisme et l'antisémitisme n'ont pas leur place dans notre République une et indivisible. Nous avons agi avec détermination sur tous les fronts : prévention par l'éducation, répression par le droit, solidarité avec les victimes, interpellation des pouvoirs publics et des consciences citoyennes. Ce combat universel pour la dignité humaine, la LICRA le mène au nom de tous et pour tous – pour que chaque personne, quelle que soit son origine ou sa croyance, se sente pleinement à sa place dans la communauté nationale.

v

Je tiens, en tant que Président de la LICRA, à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles, salariés, partenaires et soutiens de l'association. Votre engagement et votre courage ont rendu possibles les victoires de 2024. Grâce à vous, la LICRA demeure cette vigie indispensable de la démocratie, vigilante face aux dérives, et ce rempart solide contre la haine. En 2025, nous poursuivrons avec ardeur ce combat, forts de notre expérience et de notre unité, déterminés à défendre chaque jour un peu plus les valeurs humanistes qui nous rassemblent. C'est ensemble, unis par la même exigence morale, que nous ferons reculer le racisme et l'antisémitisme. La LICRA réaffirme son serment : tant que la haine lèvera la tête, nous resterons debout pour la combattre, au nom des principes intangibles de la République et des droits de l'Homme. Continuons, plus que jamais, à faire vivre l'esprit d'universalisme et d'espérance qui est l'âme de notre Ligue.

Pour la LICRA,
Le Président

Rapport d'activité du Secrétaire Général

En 2024, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a intensifié son engagement sur tous les fronts de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Ce rapport annuel s'organise en trois volets – Actions de terrain, Actions en ligne et Partenariats – afin de présenter les initiatives menées, les résultats obtenus et les perspectives envisagées pour l'année à venir, dans un style formel conforme à un document officiel.

Actions de terrain

En 2024, la Licra a poursuivi son partenariat avec le ministère de l'Intérieur pour former les forces de l'ordre à la lutte contre les discriminations. Au total, 41 interventions ont été réalisées dans des écoles de police et de gendarmerie, sensibilisant près de 5 630 élèves policiers et gendarmes (plus de 56 heures de formation) . Ces sessions, animées par une équipe de formateurs bénévoles spécialement formés, abordent l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme ainsi que la déconstruction des stéréotypes et préjugés . Grâce à ce programme, salué par les écoles concernées, les futurs agents sont mieux outillés pour reconnaître et prévenir les comportements haineux. Cependant, la convention triennale avec l'Intérieur n'ayant pas été renouvelée dans les délais, les interventions ont dû être suspendues à compter d'octobre 2024 faute de financements . La Licra reste en attente d'un retour des autorités et exprime l'espoir qu'une reconduction de cette convention en 2025 permettra de reprendre et d'amplifier ces formations essentielles . Parallèlement à la formation initiale, la Licra a développé des actions communes sur le terrain avec les forces de l'ordre pour renforcer la confiance entre police et population : organisation de visites culturelles (musées de l'Immigration, Mémorial de la Shoah, etc.) au profit de jeunes suivis par la Préfecture de police de Paris , interventions conjointes en milieu scolaire avec des policiers de proximité (ex. au lycée Louise Michel) permettant un échange direct entre élèves et forces de l'ordre , ou encore rencontres entre des policiers et des mineurs pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse visant à déconstruire les idées reçues de part et d'autre . Enfin, au niveau national, la Licra a été sollicitée pour intervenir dans la formation continue des forces de l'ordre : elle a notamment contribué en novembre 2024 à la formation des officiers référents de la gendarmerie contre les crimes haineux, occasion de partager son expertise sur l'accueil des victimes et de souligner l'explosion des signalements de propos racistes et antisémites depuis octobre 2023 .

L'éducation demeure un axe prioritaire de l'action de terrain de la Licra. Grâce à son réseau Éducation et à ses sections locales implantées à travers le pays, l'association est intervenue dans un très grand nombre d'établissements scolaires en 2024. Au niveau national, plus de 26 339 élèves ont été sensibilisés aux valeurs antiracistes et républicaines, à travers plus de 833 interventions menées en écoles primaires, collèges et lycées . Ces ateliers pédagogiques, souvent réalisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zones rurales isolées, abordent la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination, ainsi que la défense de la laïcité et des valeurs de la République . La Licra s'est attachée en particulier à accompagner des projets éducatifs inscrits dans la durée : par exemple, dans la ville de Sarcelles, où un partenariat suivi permet d'intégrer des actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme au projet d'établissement de plusieurs écoles sur l'année . Les interventions ont lieu aussi bien pendant le temps scolaire que dans le cadre périscolaire ou lors des vacances, lorsque cela est pertinent. En 2024, la Licra a renforcé l'organisation de son réseau de bénévoles éducatifs en nommant

des référents thématiques chargés de développer de nouveaux modules d'intervention et d'accompagner les établissements sur la durée . Elle a par ailleurs mobilisé ses sections locales lors de plusieurs temps forts nationaux : journée hommage à Samuel Paty, journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, journée de la laïcité, journée des droits de l'enfant, Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, etc. Une communication institutionnelle a valorisé ces actions pédagogiques afin de montrer l'ampleur et la vitalité du Réseau Éducation de la Licra à l'échelle du pays . Pour assurer la qualité de ces interventions, la Commission Éducation a continué de former régulièrement les bénévoles intervenant en milieu scolaire : des journées de formation en présentiel animées par les responsables pédagogiques (notamment Mme Hélène Bouniol) ont été proposées, complétées par un module en distanciel sur les éléments de langage et la posture Licra. Cette professionnalisation croissante des intervenants garantit une sensibilisation efficace des jeunes, et la Licra entend poursuivre en 2025 le déploiement de programmes éducatifs ambitieux dans de nouveaux territoires.

Le milieu sportif a également été un terrain d'action privilégié pour la Licra en 2024. L'association y a mené un travail à la fois réactif et préventif pour combattre les phénomènes racistes sur les terrains et dans les tribunes. D'une part, via son Pôle juridique d'accueil des victimes, elle a accompagné et soutenu 40 victimes de racisme, d'antisémitisme ou de discriminations dans le sport en 2024, en leur apportant assistance juridique et en intervenant, le cas échéant, dans les procédures disciplinaires des fédérations pour défendre les joueurs visés . D'autre part, la Licra a intensifié ses actions de prévention auprès des acteurs du sport : animation d'ateliers de sensibilisation pour les jeunes sportifs et sessions de formation auprès des encadrants et dirigeants de clubs, afin de clarifier leurs responsabilités juridiques en matière de propos ou comportements haineux, que ce soit sur le terrain ou sur les réseaux sociaux . Ces actions ont pu se déployer largement grâce à des partenariats solides avec les instances sportives. En particulier, la convention avec la Ligue de Football Professionnel (LFP) a été reconduite : elle vise à encourager le signalement des faits racistes dans les stades via une plateforme dédiée, permettant un traitement rapide et adapté des incidents. En 2024, 9 signalements de comportements racistes lors de matchs de Ligue 1 ou Ligue 2 ont ainsi pu être traités grâce à ce dispositif . Par ailleurs, la Licra a participé aux travaux "Responsabilité sociale" de la LFP et conduit avec elle des actions de prévention conjointes dans plusieurs clubs. Cela s'est traduit concrètement par une tournée de sensibilisation dans 15 clubs professionnels de Ligue 1 et Ligue 2 en 2024, où des représentants de la Licra sont allés à la rencontre des joueurs, staffs et supporters pour échanger sur la lutte contre le racisme . En parallèle, la Licra a renforcé sa collaboration avec la Fédération Française de Football (FFF), intervenant dans des clubs amateurs et auprès des pôles espoirs de la FFF pour éduquer les jeunes joueurs aux dangers du racisme et de l'antisémitisme . Sous l'égide du ministère des Sports, l'association est également intervenue dans plusieurs centres du réseau Grand INSEP et dans des pôles espoirs de différentes fédérations sportives, afin de former les athlètes de haut niveau aux enjeux des discriminations et du respect de l'autre . D'autres fédérations ont sollicité la Licra : en 2024, la Licra a, par exemple, intégré la commission anti-discrimination de la Fédération Française de Rugby (CADET) pour y apporter son expertise , et elle a étendu ses actions auprès de la Fédération Française de Volley-Ball, avec des premières interventions dans des clubs de volley amateurs . Au niveau local, des sections Licra ont mené des actions innovantes, comme à Sarcelles où, en partenariat avec la municipalité, des séances de sensibilisation à la lutte contre les discriminations par le sport ont été organisées dans

des référents thématiques chargés de développer de nouveaux modules d'intervention et d'accompagner les établissements sur la durée . Elle a par ailleurs mobilisé ses sections locales lors de plusieurs temps forts nationaux : journée hommage à Samuel Paty, journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, journée de la laïcité, journée des droits de l'enfant, Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, etc. Une communication institutionnelle a valorisé ces actions pédagogiques afin de montrer l'ampleur et la vitalité du Réseau Éducation de la Licra à l'échelle du pays . Pour assurer la qualité de ces interventions, la Commission Éducation a continué de former régulièrement les bénévoles intervenant en milieu scolaire : des journées de formation en présentiel animées par les responsables pédagogiques (notamment Mme Hélène Bouniol) ont été proposées, complétées par un module en distanciel sur les éléments de langage et la posture Licra . Cette professionnalisation croissante des intervenants garantit une sensibilisation efficace des jeunes, et la Licra entend poursuivre en 2025 le déploiement de programmes éducatifs ambitieux dans de nouveaux territoires.

Le milieu sportif a également été un terrain d'action privilégié pour la Licra en 2024. L'association y a mené un travail à la fois réactif et préventif pour combattre les phénomènes racistes sur les terrains et dans les tribunes. D'une part, via son Pôle juridique d'accueil des victimes, elle a accompagné et soutenu 40 victimes de racisme, d'antisémitisme ou de discriminations dans le sport en 2024, en leur apportant assistance juridique et en intervenant, le cas échéant, dans les procédures disciplinaires des fédérations pour défendre les joueurs visés.

D'autre part, la Licra a intensifié ses actions de prévention auprès des acteurs du sport : animation d'ateliers de sensibilisation pour les jeunes sportifs et sessions de formation auprès des encadrants et dirigeants de clubs, afin de clarifier leurs responsabilités juridiques en matière de propos ou comportements haineux, que ce soit sur le terrain ou sur les réseaux sociaux. Ces actions ont pu se déployer largement grâce à des partenariats solides avec les instances sportives. En particulier, la convention avec la Ligue de Football Professionnel (LFP) a été reconduite : elle vise à encourager le signalement des faits racistes dans les stades via une plateforme dédiée, permettant un traitement rapide et adapté des incidents. En 2024, 9 signalements de comportements racistes lors de matchs de Ligue 1 ou Ligue 2 ont ainsi pu être traités grâce à ce dispositif . Par ailleurs, la Licra a participé aux travaux "Responsabilité sociale" de la LFP et conduit avec elle des actions de prévention conjointes dans plusieurs clubs. Cela s'est traduit concrètement par une tournée de sensibilisation dans 15 clubs professionnels de Ligue 1 et Ligue 2 en 2024, où des représentants de la Licra sont allés à la rencontre des joueurs, staffs et supporters pour échanger sur la lutte contre le racisme . En parallèle, la Licra a renforcé sa collaboration avec la Fédération Française de Football (FFF), intervenant dans des clubs amateurs et auprès des pôles espoirs de la FFF pour éduquer les jeunes joueurs aux dangers du racisme et de l'antisémitisme . Sous l'égide du ministère des Sports, l'association est également intervenue dans plusieurs centres du réseau Grand INSEP et dans des pôles espoirs de différentes fédérations sportives, afin de former les athlètes de haut niveau aux enjeux des discriminations et du respect de l'autre . D'autres fédérations ont sollicité la Licra : en 2024, la Licra a, par exemple, intégré la commission anti-discrimination de la Fédération Française de Rugby (CADET) pour y apporter son expertise , et elle a étendu ses actions auprès de la Fédération Française de Volley-Ball, avec des premières interventions dans des clubs de volley amateurs . Au niveau local, des sections Licra ont mené des actions innovantes, comme à Sarcelles où, en partenariat avec la municipalité, des séances de sensibilisation à la lutte contre les discriminations par le sport ont été organisées

dans le cadre du plan municipal PLURADIS. Enfin, la Licra a poursuivi son engagement de longue date dans le programme Open Football Club de la Fondation du Football, qui vise à former les jeunes des centres de formation de clubs professionnels : l'association a été invitée en 2024 au siège de la FFF pour intervenir auprès des référents éducation/citoyenneté des clubs de Ligue 1 et 2, témoignant ainsi de sa reconnaissance comme acteur clé de la sensibilisation dans le football. L'ensemble de ces actions de terrain dans le sport ont porté leurs fruits en 2024, et la Licra prévoit de prolonger ces efforts en 2025 – notamment en capitalisant sur l'élan des Jeux Olympiques de Paris – pour promouvoir un sport plus inclusif, en lien étroit avec les fédérations et clubs partenaires.

Au-delà des domaines spécifiques, l'année 2024 a été marquée par le renforcement du maillage territorial de la Licra et de son ancrage de proximité. L'association a poursuivi sa stratégie de développement de ses sections locales afin d'être présente au plus près du terrain. Ainsi, 13 délégations locales supplémentaires ont été créées en lien avec les sections existantes, étoffant la couverture géographique de la Licra sur le territoire national. Parallèlement, deux nouvelles sections locales ont vu le jour (réouverture de la section de Montpellier et création d'une section en Périgord Noir à Sarlat-Bergerac), tandis que d'autres sections se sont revigorées grâce à de nouvelles équipes (notamment Paris, Nice, etc.). Des réunions nationales bimestrielles réunissant l'ensemble des sections et délégations ont été instaurées afin de fluidifier les relations avec le siège et de partager les bonnes pratiques, souvent autour de thématiques communes. Cette dynamique de réseau a permis de mutualiser les ressources et d'assurer une meilleure cohérence des actions de terrain sur tout le territoire. Sur le volet de l'accueil des victimes, la Licra a maintenu un effort constant en 2024 pour accompagner toute personne confrontée à un acte raciste ou antisémite. Son service juridique central et ses correspondants en régions ont traité un nombre élevé de dossiers de victimes, contribuant ainsi à améliorer l'accès au droit et le suivi des plaintes. Au total, 127 affaires présentant un caractère antisémite ou raciste ont fait l'objet d'une intervention juridique de la Licra en 2024 (contre 116 en 2023), que ce soit par le dépôt de plaintes pénales ou de signalements officiels. De plus, de nouvelles permanences locales d'écoute ont été ouvertes ou préparées en 2024 – par exemple, en Île-de-France, des projets d'antennes d'accueil des victimes dans le nord et l'est de Paris sont en cours – afin de rapprocher ce soutien du terrain. Enfin, la Licra a continué de s'investir dans des manifestations culturelles et citoyennes sur le terrain. Citons notamment la tenue de la 2^e édition d'Universalisme en fête, le salon du livre antiraciste organisé conjointement par la Commission Culture de la Licra et la section de Paris le 2 juin 2024, qui a réuni une cinquantaine d'auteurs et proposé des tables rondes de haut niveau sur les enjeux universalistes. De même, la Licra a été très active lors du Festival d'Avignon 2024, en recommandant des spectacles engagés, en orchestrant des débats publics et en impliquant des jeunes d'un quartier populaire dans un projet culturel piloté avec des partenaires locaux. L'ancrage local de la Licra, consolidé par ces multiples initiatives de terrain, constitue un socle essentiel pour porter efficacement le combat antiraciste auprès de tous les publics. Perspectives : En 2025, la Licra entend poursuivre l'extension de son réseau (un projet de délégation régionale en Normandie doit aboutir) et accentuer encore sa présence de terrain. Le rétablissement espéré des programmes de formation police et gendarmerie, le déploiement de nouvelles permanences pour les victimes, ainsi que la troisième édition programmée d'Universalisme en fête en juin 2025, s'inscrivent dans cette continuité. La Licra continuera d'adapter et d'intensifier ses actions de proximité afin de répondre aux besoins du terrain et de faire reculer concrètement le racisme et l'antisémitisme dans la société.

Actions en ligne

Face à la montée des discours de haine sur Internet, la Licra a redoublé d'efforts en 2024 pour surveiller, signaler et faire retirer les contenus illicites en ligne. Le service juridique de la Licra met à disposition du public un formulaire en ligne de signalement des propos racistes, et assure une veille proactive sur les réseaux sociaux. Ces dispositifs ont permis de traiter plus de 2 000 signalements de contenus haineux sur Internet entre le 7 octobre 2023 et le 31 décembre 2024, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse significative confirme une tendance observée depuis plusieurs années (2052 signalements en 2024 contre 1743 en 2023) et s'explique par l'actualité nationale et internationale : les périodes de crise engendrent des pics de haine en ligne. Ainsi, la fin d'année 2023 a vu une explosion de la propagande antisémite sur les réseaux sociaux à la suite des attaques terroristes du 7 octobre en Israël et du conflit qui a suivi. De même, en 2024, certains événements comme le débat public sur l'immigration lors des élections européennes, ou la perspective des Jeux Olympiques, ont alimenté des vagues de contenus xénophobes sur Internet. Pour faire face à ces flots de haine, la Licra est intervenue avec détermination : chaque signalement reçu a fait l'objet d'une analyse par les juristes de l'association, qui ont agi en conséquence (demandes de retrait auprès des plateformes, signalements aux autorités compétentes, voire actions en justice lorsqu'un auteur a pu être identifié). L'équipe juridique de la Licra, bien que restreinte (deux personnes dédiées à la modération en ligne), est parvenue à suivre le rythme de cette mission grâce à l'appui bénévole des avocats de la Commission juridique. En parallèle, la Licra a activement préparé l'entrée en vigueur du nouveau Règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act – DSA), qui formalise notamment le statut de « signaleur de confiance ». Jusqu'alors reconnue de manière informelle comme interlocutrice privilégiée par plusieurs grands réseaux sociaux, la Licra souhaite obtenir officiellement ce statut en France afin que ses signalements de contenus haineux soient traités en priorité par les plateformes. Les autorités (ARCOM) ayant ouvert les candidatures en 2024, la Licra a constitué son dossier de demande en fin d'année pour faire valoir son expertise et les garanties de sérieux de son action en ligne. L'obtention de ce « sésame » en 2025 serait une avancée majeure pour amplifier la lutte contre la haine sur Internet. Par ailleurs, la Licra a continué de collaborer étroitement avec les pouvoirs publics sur ce front : elle siège dans les instances de suivi du Plan national de lutte contre la haine (notamment les comités départementaux CORAH réunissant services de l'État et associations), et a apporté en 2024 sa contribution au Conseil de l'Europe (Commission ECRI) sur des recommandations visant à améliorer la traçabilité des contrôles d'identité et prévenir les discriminations par les forces de l'ordre. Cet engagement en ligne, en complément du terrain, a permis à la Licra de demeurer en 2024 un acteur de référence dans le signalement des contenus racistes et antisémites, contribuant concrètement à faire retirer des milliers de messages haineux du web.

En parallèle de la modération, la Licra a fortement investi le champ numérique pour ses actions de sensibilisation et de communication en 2024. Les réseaux sociaux, le site web de l'association et les événements en ligne ont servi de vecteurs pour diffuser largement les valeurs antiracistes et mobiliser le public. Un temps fort a été le lancement d'une grande campagne nationale en ligne le 14 juillet 2024, jour de la Fête nationale. À cette date symbolique, la Licra a dévoilé un clip vidéo de près de deux minutes intitulé « Retrouvons notre fraternité », diffusé simultanément sur toutes les chaînes de télévision en prime time (juste avant la finale de l'Euro 2024) et sur l'ensemble des réseaux sociaux. Réalisé en partenariat avec l'agence Marcel

(Publicis Groupe) et soutenu par des personnalités (le publicitaire Maurice Lévy, l'animateur Arthur, etc.), ce film choc met en scène une famille juive française confrontée à la banalisation de l'antisémitisme : une fillette cache son étoile de David dans la rue, des adolescents taisent le fait qu'ils se rendent à la synagogue, une famille retire son nom juif de la boîte aux lettres... . Ces scènes du quotidien, inspirées de faits réels, illustrent le climat d'insécurité ressenti par de nombreux citoyens juifs aujourd'hui. La campagne souligne en effet qu'« une partie de la communauté nationale est obligée de s'invisibiliser », ce qui est un signe alarmant pour notre pacte républicain, et appelle à redonner tout son sens à la Fraternité . Cette initiative de la Licra répond à l'augmentation inquiétante des actes antisémites observée depuis fin 2023 : selon les chiffres présentés, les signalements de victimes d'antisémitisme ont crû de 158 % depuis l'attaque terroriste du 7 octobre 2023, et les détections de haine en ligne de 230 % sur la même période . La campagne a eu un fort impact médiatique, notamment grâce à un geste symbolique marquant : dans la nuit du 13 au 14 juillet, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » a été projetée sur l'Arc de Triomphe amputée du mot Fraternité, afin de sensibiliser le public à l'importance de ce principe mis à mal par la haine . Le film « Retrouvons notre fraternité » et son slogan ont été massivement relayés en ligne, générant de nombreuses réactions et engagements. La Licra compte inscrire cette campagne dans la durée (prévue pour s'étaler sur plusieurs années), avec d'autres actions de suivi, pour « éveiller les consciences » et encourager la solidarité nationale contre l'antisémitisme.

Outre cette campagne phare, la Licra a maintenu en 2024 une présence active sur les réseaux sociaux pour informer et éduquer le grand public. L'association a régulièrement publié des contenus pédagogiques (articles, infographies, vidéos courtes) expliquant les mécanismes du racisme ou déconstruisant les fake news. Elle a également valorisé ses initiatives de terrain via des comptes rendus et des images diffusés sur Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn, permettant de toucher une audience élargie, notamment les plus jeunes. Par exemple, dans le domaine culturel, la Licra a continué son travail de labellisation de spectacles et de films portant un message antiraciste : tout au long de 2024, de nombreuses pièces de théâtre et œuvres cinématographiques ont reçu le label « spectacle recommandé par la Licra ». Ce label se traduit, entre autres, par une mise en avant de ces œuvres sur les réseaux sociaux et la newsletter de la Licra, ainsi que par l'organisation de discussions avec le public à l'issue de certaines représentations . Ce dispositif numérique a permis de donner un écho supplémentaire aux actions culturelles de la Licra et de sensibiliser les internautes par le biais de la création artistique.

Enfin, la Licra a continué d'exploiter le numérique pour la formation et l'échange de bonnes pratiques. Depuis 2020, l'association organise Les Rendez-Vous des Experts, une série de webinaires ouverts à tous, diffusés en direct sur Facebook, où des spécialistes du monde éducatif partagent leurs analyses . En 2024, deux éditions de ces webinaires grand public ont eu lieu : l'une en octobre sur le thème « Mieux connaître les valeurs de la République pour se les approprier » (avec l'essayiste Laurent Kupferman), l'autre en décembre intitulée « La lutte contre le racisme et l'antisémitisme aujourd'hui dans l'éducation » (avec Christine Guimonnet, enseignante et secrétaire générale d'une association pédagogique) . Ces conférences en ligne, visionnables en replay sur le site de la Licra, ont rencontré un vif intérêt et contribuent à la vulgarisation des enjeux antiracistes auprès des internautes. Par ailleurs, le service Formation de la Licra, qui propose des formations professionnelles sur mesure en entreprise ou dans les administrations, a eu recours à des formats numériques

pour toucher un public large : en 2024, il a organisé 6 webinaires en ligne en plus de ses sessions présentiels . Au total, plus de 450 stagiaires (salariés d'entreprises, agents publics, membres d'associations) ont été formés par la Licra sur l'année , avec un taux de satisfaction remarquable de 9,25/10 . Le numérique a donc permis d'amplifier la portée des formations en les rendant accessibles à distance partout en France. Pour 2025, la Licra ambitionne de développer encore ces outils en ligne – campagnes sur les réseaux émergents, modules e-learning (comme celui créé en 2024 pour former tous les agents des CROUS à la gestion des incidents racistes), podcasts éducatifs – afin de continuer à innover dans la sensibilisation numérique et toucher de nouveaux publics dans la sphère digitale.

Le déploiement de l'action de la Licra en 2024 s'est appuyé sur un important réseau de partenariats et de conventions de collaboration, tant avec les institutions publiques qu'avec les acteurs privés, le monde sportif et le secteur culturel. Ces alliances stratégiques ont été déterminantes pour donner de l'ampleur aux projets de la Licra et lancer de nouvelles initiatives. Nous présentons ici les principales collaborations de l'année 2024 et les projets qu'elles ont permis de mener, ainsi que les nouvelles perspectives qu'elles ouvrent pour l'avenir.

En 2024, la Licra a consolidé ses liens avec plusieurs ministères et organismes publics afin de coordonner la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au plus haut niveau. Le partenariat avec le ministère de l'Intérieur (convention triennale 2021-2024) a constitué le cadre des interventions en écoles de police et gendarmerie évoquées précédemment. Bien que ce cadre doive être renouvelé, il a montré l'importance du soutien de l'État pour intégrer la formation antiraciste dans le cursus des forces de l'ordre. La Licra a également poursuivi activement sa collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Une convention signée avec ce ministère vise à renforcer les actions à destination des universités et grandes écoles . Dans ce cadre, la Licra a été sollicitée par de nombreux établissements d'enseignement supérieur : elle est intervenue dans le programme de formation continue des personnels (notamment les référents « racisme et antisémitisme » nommés dans chaque université) en organisant 10 sessions de formation ayant touché 139 personnes issues d'environ 70 campus et CROUS en 2024 . Ces sessions, d'une durée de trois heures, permettent aux personnels universitaires d'identifier et de prévenir les actes racistes ou antisémites et de connaître les outils de signalement et de sanction à leur disposition . En complément, la Licra a accompagné directement plusieurs universités dans la mise en place de cellules d'écoute pour les victimes ou témoins de discriminations, et réalisé des opérations de sensibilisation auprès des étudiants. Par exemple, en 2024, la Licra a tenu des stands de prévention lors de journées de mobilisation étudiantes et mené 14 séances de sensibilisation auprès d'étudiants (abordant la liberté d'expression, les discriminations ou la laïcité) . Une convention a également été signée avec le CNOUS (organisme encadrant les CROUS) pour former les personnels des résidences universitaires : la Licra a dispensé 2 webinaires à destination des équipes des CROUS sur la prévention et la gestion des incidents racistes ou antisémites, et co-conçu un module d'e-learning qui sera déployé auprès de l'ensemble des agents de ce réseau . Ce partenariat inédit assure une meilleure prise en compte du racisme dans la vie étudiante. Toujours dans le supérieur, la Licra a renforcé ses liens avec Sciences Po Paris : une convention en place depuis 2021 a permis de proposer aux étudiants responsables associatifs un module spécifique sur les infractions racistes/antisémites et la lutte contre la haine en ligne . En 2024, ce sont 20 sessions qui ont été animées par la Licra à Sciences Po (en français et en anglais),

sensibilisant plus de 400 élèves aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de laïcité . De plus, la Licra a conseillé une université dans l'élaboration d'un plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, travail qui aboutira à une convention officielle en 2025 pour formaliser ce partenariat . Sur le terrain scolaire, la Licra a pu compter sur le soutien des collectivités locales dans plusieurs projets : par exemple, la ville de Paris, la ville de Sarcelles ou la Région Île-de-France ont apporté leur concours (financier ou logistique) à des actions éducatives menées en commun . L'association a également continué de collaborer étroitement avec le Défenseur des droits, autorité administrative indépendante : elle lui a transmis systématiquement les dossiers de discrimination traités afin d'unir les efforts sur ces cas . La Licra siège d'ailleurs au comité d'entente « Origines » auprès du Défenseur des droits, garantissant une coordination nationale sur les questions de discrimination . Ces partenariats institutionnels ont fortement contribué au rayonnement et à l'efficacité des programmes de la Licra en 2024. Ils seront prolongés et intensifiés en 2025, avec notamment la perspective de nouvelles conventions régionales entre la Licra et des collectivités ou des universités (plusieurs accords sont en préparation pour intégrer la Licra dans les plans locaux de lutte contre le racisme) .

La Licra entretient également des collaborations fructueuses avec des entreprises et d'autres acteurs de la société civile, convaincue que la lutte contre les discriminations doit s'inscrire dans le monde professionnel et le tissu associatif. Reconnue organisme de formation agréé, la Licra a accompagné en 2024 de nombreuses organisations (sociétés privées, administrations, grandes écoles, syndicats...) dans la mise en place de programmes de sensibilisation en interne. Grâce à des conventions de prestations ou de mécénat de compétences, la Licra a pu intervenir directement en entreprise, proposant des ateliers sur mesure adaptés à la culture de chaque structure . Au total, comme indiqué précédemment, plus de 450 employés et managers ont été formés aux enjeux de la diversité et de la prévention du racisme dans leur environnement de travail en 2024 . Des groupes tels que des banques, des entreprises de transport, des médias ou des cabinets publics ont fait appel à l'expertise de la Licra pour former leurs personnels ou élaborer des chartes internes de bonnes pratiques. De plus, la Licra a développé des partenariats innovants avec des agences de communication pour amplifier ses campagnes. La réalisation du clip « Retrouvons notre fraternité » mentionnée plus haut en est un exemple marquant : le groupe Publicis et l'agence Marcel ont apporté leur savoir-faire créatif et technique pour concevoir gracieusement ce film de sensibilisation diffusé nationalement. Cet appui du secteur privé a démultiplié l'impact du message antiraciste. Sur le plan associatif, la Licra a maintenu en 2024 un dialogue étroit avec d'autres ONG et fondations engagées. Elle a par exemple travaillé avec des associations de jeunesse et d'éducation populaire (comme celles impliquées dans les quartiers politique de la ville) pour intervenir conjointement en milieu scolaire . La Licra a aussi continué de siéger au sein du Réseau européen contre le racisme et de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) via sa commission Affaires internationales, renforçant sa coopération avec les partenaires européens. Enfin, l'association a soutenu la naissance de nouvelles initiatives citoyennes alignées sur ses combats, comme la jeune association De Quoi Demain fondée en 2024 par des intellectuels et artistes (à l'initiative du président de la Commission Culture de la Licra) pour promouvoir une culture universaliste et la liberté de création face aux dérives identitaires . La collaboration entre la Licra, bientôt centenaire, et cette structure émergente promet d'enrichir la réflexion et l'action antiraciste sur le terrain culturel . L'ensemble de ces partenariats avec le secteur privé et le milieu associatif a permis à la Licra de bénéficier de ressources, de compétences et de relais supplémentaires pour

étendre son action en 2024. À l'avenir, l'association continuera de s'appuyer sur ces alliés précieux, notamment en encourageant les entreprises à prendre part activement à la lutte contre la haine (via leurs politiques RSE, leurs fondations d'entreprise, etc.) et en renforçant les synergies avec les associations spécialisées (lutte contre l'homophobie, défense des droits des minorités, etc.) afin d'aborder de façon transversale toutes les formes de racisme et de discrimination.

La Licra a su développer au fil des ans des liens privilégiés avec le monde du sport, qui se sont avérés déterminants en 2024 pour mener les actions de terrain décrites plus haut. La convention de partenariat avec la Ligue de Football Professionnel (LFP) a été reconduite et fructueuse : grâce à elle, la plateforme de signalement des actes racistes dans les stades de Ligue 1 et 2 a pu fonctionner efficacement (9 cas traités en 2024) et la Licra a participé aux groupes de travail de la LFP sur la responsabilité sociale des clubs . De plus, la LFP a facilité l'accès de la Licra aux clubs pour les opérations de sensibilisation (15 clubs visités en 2024) . La collaboration avec la Fédération Française de Football (FFF) s'est également renforcée : la Licra est intervenue dans de nombreux clubs amateurs par le biais des ligues régionales FFF, et a pu sensibiliser les jeunes espoirs dans les pôles de formation fédéraux . Avec le ministère des Sports, une convention pluriannuelle a permis d'inscrire les interventions de la Licra au sein du dispositif Grand INSEP et d'autres programmes nationaux, assurant une coordination avec l'État sur les actions de prévention dans le sport de haut niveau . En 2024, la Licra a signé de nouvelles conventions avec des fédérations sportives : la Fédération Française de Rugby a intégré la Licra dans sa commission nationale de lutte contre les discriminations , et un partenariat avec la Fédération Française de Volley-Ball a été initié pour déployer des formations dans les clubs de volley dès 2024 . Par ailleurs, la Licra a continué de collaborer avec la Fondation du Football via le programme Open Football Club, intervenant dans les centres de formation et contribuant aux ateliers citoyens à destination des jeunes footballeurs . Ces partenariats dans le sport, qu'ils soient institutionnels ou de terrain, ont été clés pour toucher un public large de sportifs et d'encadrants. La Licra continuera en 2025 à s'appuyer sur ces alliances (notamment en prévision de grands événements comme la Coupe du Monde de Rugby 2025 ou les JO, selon les opportunités) pour diffuser toujours plus largement le message de tolérance dans le milieu sportif.

Sur le plan culturel, l'année 2024 a vu la Licra conforter sa position de passeur entre le monde des arts et celui du combat contre la haine. La Commission Culture de la Licra a mené de nombreux projets en partenariat avec des institutions culturelles, avec le soutien du ministère de la Culture. L'événement Universalisme en fête – salon du livre antiraciste évoqué précédemment – a bénéficié d'un appui de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Île-de-France en 2024 , traduisant la reconnaissance de ce projet par les pouvoirs publics. De même, la Licra a été pleinement impliquée au Festival d'Avignon 2024 : en partenariat officiel avec les organisateurs du Festival, elle a animé deux grandes conférences publiques dans le cadre du "Café des idées" au Cloître Saint-Louis (les 16 et 17 juillet 2024), abordant des thèmes comme « antisémitisme et islamophobie, deux concepts en miroir ? » ou « Théâtre de haine / Théâtre de paix : comment retrouver le chemin du dialogue ? », en présence d'intellectuels de premier plan . Elle a également organisé, avec la Maison de la Poésie d'Avignon (Le Figuier pourpre), des lectures publiques des nouvelles lauréates de son concours Écrire contre la haine, impliquant ainsi la création littéraire dans son action militante . Le programme Licra à Avignon comprenait par ailleurs des projections de films anti-haine en partenariat avec un cinéma local (Cinéma Utopia), et — innovation notable —

une action culturelle à destination de jeunes d'un quartier sensible d'Avignon, menée en lien avec un centre social (Maison Pour Tous Monfleury) . L'ensemble de cette présence au Festival d'Avignon a été rendu possible grâce à une convention entre la Licra et les organisateurs du Festival, soutenue financièrement par la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur . Par ces actions, la Licra a montré qu'elle savait investir la sphère culturelle pour y porter ses valeurs de tolérance et d'universalisme. En interne, la Commission Culture a aussi relancé en 2024 son Cercle de réflexion (think tank) rebaptisé Cercle Martine Benayoun, qui travaillera en lien avec d'autres associations et chercheurs sur la défense d'une culture humaniste et laïque (ce Cercle a tenu sa séance inaugurale fin novembre 2024 avec des experts internationaux) . Enfin, la Licra a continué tout au long de l'année à labelliser des œuvres (pièces de théâtre comme 4211 km, Manouchian, La comédie de K..., ou films comme Everybody Loves Touda, La Zone d'intérêt, etc.) en leur attribuant la mention « Recommandé par la Licra », ce qui a donné lieu à des coopérations avec les troupes et réalisateurs concernés pour promouvoir ces œuvres et organiser des discussions avec le public . Ces labels sont un moyen de soutenir les artistes engagés et de sensibiliser les spectateurs dans un cadre culturel.

Nouveaux projets et perspectives : Les partenariats noués en 2024 ouvrent la voie à de nouveaux développements pour l'année 2025. D'ores et déjà, la Licra prépare la 5^{ème} édition des Journées des Justes (hommage aux Justes de France) qui aura lieu à Toulouse en novembre 2025, en partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne – principal soutien logistique et financier de l'événement – et avec l'appui de la DRAC Occitanie . Ce projet illustre la capacité de la Licra à fédérer autour d'elle les institutions locales et nationales pour des causes mémorielles et éducatives. Par ailleurs, de nouvelles conventions doivent être signées en 2025 avec des universités et des grandes écoles pour formaliser l'intervention de la Licra sur leurs campus (à l'image de la convention en préparation avec Aix-Marseille Université autour de la lutte contre la haine en ligne impliquant des étudiants en droit numérique) . Sur le front sportif, la Licra envisage d'étendre son partenariat avec la LFP à d'autres sports professionnels (basket-ball, handball, etc.) et de lancer, avec le ministère des Sports, une campagne de sensibilisation spécifique à l'approche des Jeux Olympiques. Enfin, la Licra compte intensifier sa coopération internationale, en soutenant notamment les recommandations de l'ECRI au niveau européen et en développant des projets communs avec ses homologues d'autres pays (en 2024, des contacts ont été pris en ce sens via la Commission Affaires européennes de la Licra). L'ensemble de ces perspectives témoigne que les partenariats demeureront un levier central de l'action de la Licra : en unissant ses forces avec celles des pouvoirs publics, des entreprises engagées, du monde sportif et culturel, l'association pourra amplifier encore son impact en 2025 et concrétiser de nouveaux progrès dans le combat contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination.

En conclusion, l'année 2024 a été riche en actions et en résultats pour la Licra, qui a su à la fois renforcer sa présence sur le terrain, innover dans la sphère numérique et tisser des alliances stratégiques pour porter plus loin son message. Le bilan se traduit par des chiffres significatifs (des dizaines de milliers de personnes sensibilisées, des centaines de contenus haineux retirés, des partenariats multiples noués) et par une visibilité accrue du combat antiraciste dans le débat public. La Licra aborde 2025 avec détermination et vigilance, résolue à poursuivre sur cette lancée. Fort de l'expérience acquise et des partenariats consolidés, l'ensemble du mouvement Licra – bénévoles, permanents, sections locales et commissions – demeure mobilisé pour faire reculer

la haine et promouvoir, partout en France, les valeurs de fraternité, d'égalité et de respect qui sont au cœur de notre pacte républicain.

Pour la LICRA,
Le Secrétaire Général

Rapports des commissions et délégations

En 2024, la commission Affaires européennes et internationale (CAEI) est intervenue :

- D'abord dans la préparation et l'animation de la troisième édition de la journée « Exils : avoir le courage de l'hospitalité », organisée par la section du Bas-Rhin de la Licra, à Strasbourg, les 8 et 9 février 2025. Cette journée de réflexion a permis à la Commission de rappeler les objectifs du Pacte européen « migration et asile » pour présenter ensuite la réalité des politiques migratoires des Etats membres

- Ensuite à l'élaboration des positions publiques de la Licra sur la situation au moyen Orient : dans la guerre entre Israël, le Hamas, le Hezbollah et l'Iran. La CAEI a également contribué à l'élaboration de la position de la Licra sur la loi immigration adoptée par le Parlement français.

- Enfin, en poursuivant son activité de plaidoyer au niveau des institutions européennes, notamment en mettant en place une Représentation permanente de la Licra auprès des institutions européennes, Union européenne et Conseil de l'Europe. La CAEI a participé à la création de la Licra Belgique-Belgie.

Le travail en réseau de la Licra au niveau européen

1- Au niveau de l'Union Européenne

1. Règlement sur les services numériques (Digital Services Act / DSA) : Le Conseil européen et le Parlement européen ont adopté le 19 octobre 2022. Le DSA est entré en vigueur en février 2024 et la délégation au numérique de la Licra a participé aux travaux et aux réunions de réflexion organisée par l'ARCOM sur la mise en œuvre de ce Règlement. La CAEI a participé à la conférence organisée par la Section Licra Auvergne Rhône Alpes sur le DSA et sa mise en application en France.

2. La CAEI a participé à une réunion organisée à Bruxelles par K. Von Schnurbein, représentante de la Présidente de la Commission pour la lutte contre l'antisémitisme.

2 - Au niveau du Conseil de l'Europe

La Licra bénéficie du statut participatif au Conseil de l'Europe. Elle est membre de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe (COING), au sein de laquelle elle a présidé le comité « droits humains et intelligence artificielle. Ce comité regroupe une douzaine d'OING et a organisé des webinaires notamment sur les rapports entre l'intelligence artificielle et l'éducation, avec les risques de biais de genre, racistes ou antisémites. L'organisation d'autres webinaires est prévue sur les rapports entre l'intelligence artificielle et les médias, sur les réseaux sociaux et la désinformation, le complotisme, le racisme et l'antisémitisme, sur l'intelligence artificielle et la sécurité et sur l'intelligence artificielle et la santé.

La Licra a obtenu le statut d'observateur dans le Comité Directeur sur l'Anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), chargé de proposer au Comité des ministres du Conseil de l'Europe des recommandations pour améliorer la lutte contre les discours et les crimes de haine. La Licra a activement participé aux travaux des deux groupes d'experts sur la lutte contre les discours et les crimes de haine et sur la lutte contre les cumuls de discrimination.

En 2024, la Licra a contribué au suivi intermédiaire de l'audit de la France réalisé par la Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI), notamment en répondant sur la nécessaire mise en place d'un dispositif efficace de traçabilité des contrôles d'identité par les forces de l'ordre, dans le cadre d'une politique visant à renforcer la confiance réciproque entre les forces de l'ordre et le public et à favoriser la prévention et la lutte contre les discriminations.

3 - Au niveau de OSCE / ODIHR

L'activité européenne de la Commission des Affaires européennes et internationales (CAEI) s'est également poursuivie dans le cadre de l'OSCE avec une participation au réseau européen mis en place pour réfléchir à l'amélioration de l'accueil des victimes des discours et des crimes de haine.

4 - Au niveau de L'INACH

Créé en 2002, l'INACH est le principal réseau au sein de l'UE et dans le monde qui lutte contre la cyberhaine en utilisant une approche holistique qui combine la surveillance, la suppression de contenu, les méthodes éducatives, la coopération internationale, le plaidoyer et la technologie de pointe. L'INACH compte 32 membres de 25 pays. En 2024, en lien avec l'INACH, la Licra étavait à l'avant-garde de la lutte contre les discours de haine en ligne et de la mise en conformité de l'Internet avec les droits de l'homme.

5 - Au niveau de Facing Facts

Le réseau Facing Facts travaille avec les communautés et les institutions européennes et nationales pour transformer la compréhension et les réponses aux crimes et discours de haine en Europe et au-delà, au bénéfice des victimes. Facing Fact est un vas réseau international d'organisations de la société civile et d'organismes chargés de l'application de la loi qui génèrent des approches holistiques et multipartites de la surveillance, de la réponse et de la prévention des crimes et les propos de haine. En 2024, au sein du réseau Facing Fact, la Licra est intervenue lors de webinaires sur le thème de l'accueil des victimes, partageant les bonnes pratiques pour un meilleur support juridique et psychologiques aux victimes de propos et de crimes de haine.

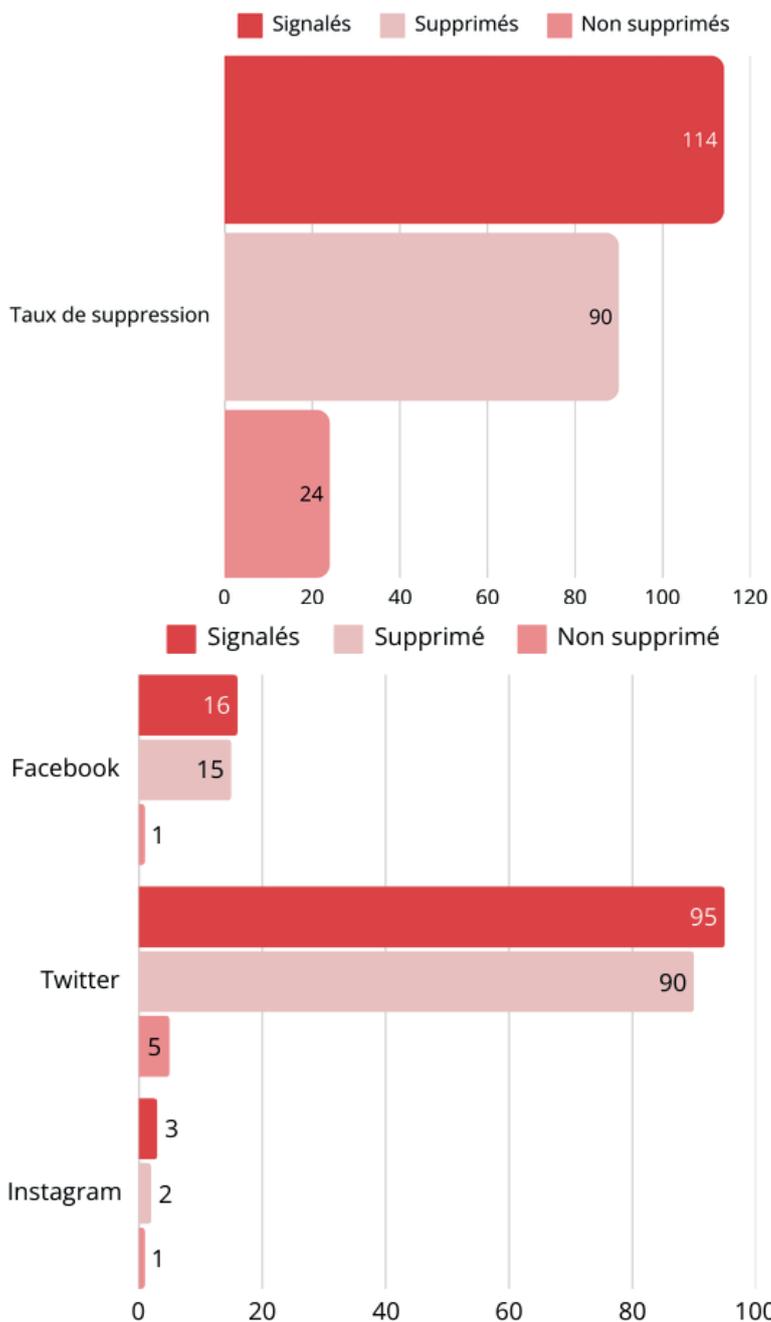
Les projets européens

1 - Le 8e exercice de monitoring

La Licra a été missionnée par la Commission Européenne, en collaboration avec l'International Network Against Cyber Hate (INACH), dont la Licra est l'un des membres, pour participer au 8e exercice de monitoring. L'objectif de ces exercices est de signaler des contenus haineux illégaux sur les réseaux sociaux et d'analyser comment les plateformes les modèrent. Ces exercices mesurent si ces dernières respectent le Code de Conduite de l'Union Européenne, visant à combattre les discours de haine en ligne. Les résultats de ces exercices sont disponibles dans les rapports publiés ici : <https://www.inach.net/category/publications-cyber-hate/>

>> Les statistiques de la Licra du 8e exercice de monitoring

Le 8e exercice de Monitoring s'est déroulé du 9 Septembre au 18 octobre 2024. La Licra a réalisé 114 signalements, 78,89% des signalements de la Licra ont été supprimés.



Durant cet exercice de monitoring, la Licra n'a réalisé que des signalements de contenus illicites, c'est-à-dire que les propos tenus ont tous été qualifiés par la Licra comme portant atteintes à la loi dite presse du 29 juillet 1881.

Sur les 114 signalements, 101 signalements ont reçu une réponse de la part des plateformes, dont 93 en moins de 24 heures. Au terme de cet exercice de monitoring, les catégories de discours haineux les plus signalés étaient les suivantes : antisémitisme : 27,54 %, Racisme anti noir : 20,7 %, racisme anti-arabe : 15,8 %, racisme anti-réfugiés/immigrés : 11,4 %.

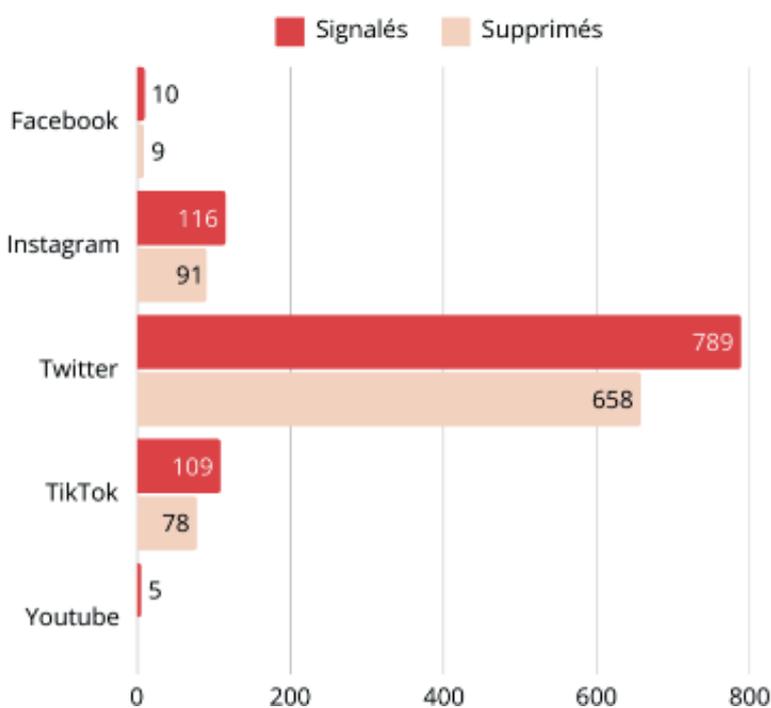
Cependant, la Licra constate que 63 signalements n'ont été que supprimés dans l'UE, essentiellement sur Twitter (X). Cela représente 66,31 % des signalements sur Twitter (X) et 55,3 % du total des signalements. Ce qui signifie que les propos sont toujours en ligne et accessibles pour toute personne en dehors de l'Union européenne.

2- Le projet européen SafeNet

La Licra est investie dans le projet SafeNet, initié en janvier 2023 et qui a pour objectif principal d'appliquer une approche globale dans la prévention et la lutte contre l'intolérance, le racisme et la xénophobie en ligne. Au total, ce sont 21 Organisations Non-Gouvernementales qui participent à ce projet et qui mettent en place un monitoring constant, sur une période de deux ans, afin d'évaluer comment les réseaux sociaux modèrent les discours de haine en ligne. Grâce aux résultats de ce monitoring, les partenaires du projet SafeNet pourront sensibiliser, avec un plaidoyer régulier, les réseaux sociaux ainsi que les autorités nationales et européennes sur le danger de la prolifération des discours de haine en ligne. Toutes les associations partenaires du projet sont membres du réseau de l'INACH et la plupart d'entre elles ont déjà participé aux exercices de monitoring financés par la Commission Européenne, mentionnés ci-dessus. La Licra coordonne le deuxième groupe d'activité lié au monitoring, c'est-à-dire le suivi des signalements de contenus jugés illégaux en vertu des lois nationales, transposant la décision-cadre 2008/913/JAI de l'Union Européenne. Le premier est coordonné par l'INACH qui s'occupe de la gestion et du management du consortium. Et le troisième est géré par l'association lithuanienne LGL qui coordonne le plaidoyer et les activités de diffusion du projet.

Au cours du projet SafeNet, la Licra a produit 10 bulletins d'information, retraçant de manière bimensuelle ses activités de signalements. Ces bulletins sont tous accessibles sur le site de la Licra.

>> Les statistiques du projet SafeNet



Dans le cadre du projet SafeNet, la Licra a réalisé au total 1029 signalements. On compte 841 contenus supprimés ou géo-bloqués en Europe, contre 188 qui sont toujours en ligne. Nous constatons que 28% des signalements ont reçu une réponse dans les 24 heures de la part des plateformes. Durant cette période de monitoring, les types de haine suivants ont été les plus signalés : racisme/xénophobie (63%), racisme anti-Arabe (32,3%) et antisémitisme (29%).

3- Le projet Européen LIGHT

La Licra coordonne le projet Erasmus+ LIGHT dont l'objectif principal est de lutter contre les biais inconscients et le racisme invisible. Avec quatre partenaires européens, nous avons comme objectifs de former les éducateurs et les professionnels en contact direct avec les jeunes afin de leur permettre de prendre conscience de leurs préjugés et des biais inconscients auxquels ils peuvent être soumis, les déconstruire et les sensibiliser aux différentes manifestations du racisme et de l'antisémitisme, dont les manifestations relèvent des stéréotypes et des préjugés.

En 2024, le consortium LIGHT a œuvré à la création d'une boîte à outils contenant 30 outils pédagogiques. Cette ressource complète présente des concepts clés, des méthodologies d'apprentissage et des exercices innovants pour aider les éducateurs à sensibiliser les jeunes à la lutte contre le racisme invisible, les biais inconscients et amorcer des discussions enrichissantes sur ces sujets. Le Consortium a également créé en 2024, 7 tests d'autorévélation, qui permettent d'identifier ses propres biais inconscients afin de mieux les comprendre et les déconstruire. Les tests sont sous forme de :

- Questionnaires.
- Mise en situation.
- Procédure d'attribution erronée des affects.

1 Réunions de la commission

Au cours de l'année 2024, la commission Culture s'est réunie régulièrement, le plus souvent en visioconférence pour tenir compte de la grande diversité géographique de ses membres (les 16 janvier, 11 mars, 14 mai et 13 septembre) et en présentiel à l'occasion des grands rassemblements tels que la Convention de Reims le 27 avril ou les Universités d'automne au Havre le 20 octobre, soit six réunions au total.

La commission Culture compte actuellement 38 membres (théoriques). La plupart d'entre eux ont été désignés par leur section respective, d'autres sont des adhérents directs de la commission.

Il est regrettable que malgré des rappels incessants, de nombreuses sections n'aient jamais désigné de correspondant culture, soit qu'il s'agisse de sections « fantômes » à l'électro-encéphalogramme désespérément plat, soit que leurs dirigeants n'accordent guère d'intérêt aux initiatives culturelles de la Licra.

Sauf lors des rassemblements tels que la Convention ou les Universités d'automne, les réunions de la commission Culture se déroulent selon un plan désormais bien rodé : information sur l'état d'avancement des projets d'envergure nationale portés par des groupes de projets ad hoc ; information des sections sur leurs réalisations et leurs projets, ce qui permet parfois d'initier des coopérations entre sections ; discussion sur l'actualité culturelle ou sur des sujets plus intemporels, tels que le rôle de la culture dans les combats universalistes de la Licra.

Depuis deux ans, la commission Culture est animée par ses deux co-présidents, Abraham Bengio et Jean-Louis Rossi (ce dernier, pour des raisons statutaires, ayant officiellement le titre de vice-président).

2. Événements portés par l'échelon national

Il faut souligner que la couverture des plaquettes de ces différents événements, ainsi que celle du livre qui recueille les nouvelles publiées à l'issue du concours de nouvelles de la Licra, sont toutes illustrées par le remarquable affichiste Bruno Théry. Ces belles affiches colorées et pleines d'imagination sont devenues le signe, reconnaissable entre tous, des publications de la Licra Culture.

A.- L'Universalisme en fête – salon du livre antiraciste de la Licra Paris

Le samedi 26 novembre 2022, la commission Culture avait organisé à la Bibliothèque nationale de France l'Universalisme en fête - Lire contre la haine (<https://www.licra.org/universalisme2022>).

Cette manifestation fusionne l'année suivante avec le Salon du livre antiraciste de la Licra Paris. Le dimanche 2 juin 2024, dans les locaux de la mairie du 5ème arrondissement, place du Panthéon, est organisé l'Universalisme en fête – salon du livre antiraciste de la Licra Paris, initiative conjointe de la commission Culture et de la section de Paris : https://www.licra.org/wp-content/uploads/PROGRAMME_FINAL-web.pdf

Trois tables rondes...

- « L'universalisme au défi de l'idéologie woke », avec Jean-François Braunstein, Nora Bussigny, Isabelle Barbéris et Alain Policar - débat modéré par Guy Konopnicki ;
- « Le retour de la censure ? Les démineurs éditoriaux (sensitivity readers) » avec Samuel Fitoussi et Tania de Montaigne - débat modéré par Abraham Bengio ;
- « L'Europe et la montée des extrêmes » avec Jean-Yves Camus, Astrid Panosyan-Bouvet et Brigitte Stora - débat modéré par Raphaël Revah

... et un concert de clôture, récital en hommage à la lutte des femmes iraniennes par la mezzo-soprano Ariana Vafaradi accompagnée par Keyvan Chemirani et Rusan Filiztek

composent le programme de cette journée, qui aura vu une cinquantaine d'écrivains signer leurs œuvres tout au long de la journée (merci à la librairie Lamartine !) et l'écrivaine Stéphanie Trouillard recevoir le Prix Patrick Quentin, honorant ce militant de la Licra, pionnier de la lutte contre le négationnisme, disparu en 2017.

Cette manifestation a reçu le soutien financier du ministère de la Culture (Drac Île-de-France)

B.- La Licra à Avignon

En suivant ce lien, on pourra prendre connaissance du programme de la Licra à Avignon 2024 : <https://www.licra.org/wp-content/uploads/PROGRAMME-AVIGNON-2024-V3.pdf>

Comme chaque année, la Licra recommandait de nombreux spectacles de qualité qui font écho à ses combats et a organisé des débats (« bords de scène ») autour de certains d'entre eux. En partenariat avec le Figuier pourpre, maison de la poésie d'Avignon, nous avons organisé des lectures par leurs auteurs de nouvelles récompensées dans le cadre du concours de nouvelles de la Licra 2023.

Cette année, ce sont deux « grands débats de la Licra » qui ont été organisés au cloître St-Louis dans le cadre très officiel du Café des idées, en partenariat avec le Festival d'Avignon : le 16 juillet, nous avons reçu le politologue et écrivain Rachid Benzine qui s'est entretenu avec Abraham Bengio sur le thème : « antisémitisme et islamophobie, deux concepts en miroir ? ». Le 17 juillet, c'est l'écrivaine et rabbin Delphine Horvilleur qui a dialogué avec Alain Blum sur « théâtre de haine/théâtre de paix : comment retrouver le chemin du dialogue ? »

Le programme comprenait également des projections de films en partenariat avec le cinéma Utopia et, pour la première fois, un projet d'action culturelle à l'intention des jeunes d'un quartier sensible a été mis en place en partenariat avec la Maison Pour Tous Monfleury.

Cette manifestation a reçu le soutien financier du ministère de la Culture (Drac PACA)

C.- Concours de nouvelles de la Licra – « Écrire contre la haine »

La deuxième édition du concours de nouvelles de la Licra a remporté un grand succès : 153 nouvelles ont été reçues – soit 17 de plus que l'année précédente -, provenant de toute la France et de dix pays étrangers. Le Grand Jury a choisi de publier 23 nouvelles ; quatre auteurs se sont vu décerner le prix Bernard Lecache : Isabel Kestin pour « Paix sans genre », Philippe Mouche pour « Embuscade », Jocelyn Daloz pour « Au bout de la route » et Marie-Hélène Moreau pour « Le cadeau ». Cette année encore c'est l'éditeur Andrea Iacovella (La Rumeur libre) qui a publié le recueil des 23 nouvelles primées, sous une élégante jaquette illustrée par Bruno Théry.

Le Grand Jury de l'édition 2024 était composé d'Abraham Bengio, président de la commission Culture ; Anny Dayan Rosenman, écrivaine ; Fabrice Humbert, écrivain ; Olivier L'Hostis, directeur de L'Esperluette, grande librairie de Chartres ; Elisabeth Pelsez, directrice générale de la Mission de préfiguration du Musée Mémorial du Terrorisme ; Marie-Claire Ruiz, correspondante culture de la section de Reims et Olivier Tur, directeur de cabinet du Drac d'Île-de-France

D.- Nouveau Cercle de la Licra – Martine Benayoun

Après le décès en 2022 de notre regrettée Martine Benayoun, vice-présidente de la Licra, le think tank le Cercle de la Licra – Agir pour les Droits de l'homme, qu'elle avait fondé et dirigé, a cessé de fonctionner. Alain David et Abraham Bengio, appuyés par un comité de pilotage, ont décidé de faire renaître ce laboratoire d'idées sous le nom de Cercle de la Licra – Martine Benayoun.

La séance inaugurale de ce nouveau Cercle de la Licra a eu lieu au siège le 28 novembre 2024. Danny Leder et Paolo Levi, journalistes, correspondants respectivement pour l'Autriche et pour l'Italie et Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, se sont entretenus sur le thème : « ressentiment en Europe, la question de l'étranger : les exemples de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie ». Le débat était modéré par Alain David.

De nouvelles séances du Cercle de la Licra Martine Benayoun sont en préparation pour 2025, autour de :

- Boualem Sansal, en partenariat avec le comité international de soutien pour la libération du grand écrivain ;
- Paul Audi (Tenir tête, Stock, 2024, prix Femina de l'essai) et Brigitte Stora ;
- Laure Daussy, journaliste à Charlie Hebdo (La Réputation – Enquête sur la fabrique des « filles faciles », Les Échappés, 2023) etc.

E.- États généraux de la laïcité

Le 6 décembre, Jacqueline Costa-Lascoux et Philippe Foussier ont organisé à l'Hôtel de Lassay un colloque intitulé Contre la haine, la laïcité. La deuxième table-ronde de ce colloque a été confiée à la commission Culture, qui a proposé un débat autour de « la laïcité et la liberté de création » entre Chahla Chafiq, sociologue et écrivaine (dont la contribution était intitulée « femme, vie, liberté - les mots de la révolution »), Marc Hajjar, chef d'orchestre, président de l'association De quoi demain (« la laïcité mise en scène ») et le dessinateur de presse Laurent Salles (« la liberté de dessiner »). Le débat était modéré par Abraham Bengio.

F.- Journées des Justes

La préparation des Cinquièmes Journées des Justes, qui auront lieu à Toulouse du 14 au 16 novembre 2025, a continué tout au long de l'année 2024. Notre partenaire principal sera le Conseil départemental de la Haute-Garonne qui met à notre disposition ses locaux, participe très activement au comité de pilotage et a décidé de nous octroyer une subvention généreuse. Une subvention du ministère de la Culture (Drac Occitanie) a également été obtenue.

3. Labellisation de spectacles

Tout au long de l'année 2024, nous avons continué à labelliser des films, des pièces de théâtre etc. La labellisation consiste à :

- autoriser les diffuseurs du film ou les compagnies qui ont produit les spectacles concernés à utiliser dans leur communication le logo « spectacle recommandé par la Licra » ;

- parler de ces spectacles dans nos réseaux sociaux, notre infolettre etc. ;
- organiser des bords de scène à l'issue de projections ou de représentations de ces spectacles

Parmi les spectacles labellisés en 2024, on peut citer :

- les pièces de théâtre :
 - 4211 km
 - C'est quoi l'esclavage ?
 - Manouchian : « Cet après-midi à quinze heures »
 - Chawa, pièce de ma mémoire
 - Conférence au sommet
 - Elia, généalogie d'un faussaire
 - Ita L., née Goldfeld
 - La comédie de K
 - Le dernier voyage
 - Parler de toi, Marianne
 - France//Algérie Correspondances
- ainsi que les films :
 - Ernest Cole, photographe
 - Everybody loves Touda
 - La zone d'intérêt
 - Le dernier des juifs
 - Ni chaînes ni maîtres

4. De quoi demain

Avant de clore ce rapport sur les activités culturelles de la Licra en 2024, un mot sur l'association De quoi demain.

Créée en 2024 à l'initiative d'Abraham Bengio, président de la commission Culture de la Licra, Marc Hajjar, chef d'orchestre (dont on a pu voir le nom ci-dessus parmi les intervenants de la table-ronde « culture » du colloque de la Licra « contre la haine, la laïcité » à l'Hôtel de Lassay), Marie-Madeleine Mervant-Roux, chercheuse en études théâtrales (CNRS), Alexis Morel, auteur compositeur et Béatrice Picon-Vallin, chercheuse en études théâtrales (CNRS), l'association De quoi demain (dont le nom fait allusion au fameux vers de Victor Hugo De quoi demain sera-t-il fait ?) « a pour objet la revitalisation, à partir du champ artistique, d'une culture pour tous, universaliste, librement créée, collectivement libératrice. Ses membres, humanistes, démocrates, républicains, attachés à la laïcité, soucieux de lutter pour la justice sociale, l'égalité hommes-femmes, contre l'homophobie, contre le racisme et l'antisémitisme, ont à cœur de favoriser un large dialogue autour du rôle émancipateur de l'art et des formes qui peuvent être aujourd'hui les siennes. »

La collaboration entre la Licra, qui fêtera bientôt son centenaire, et cette toute jeune association, est riche de promesses. Nul doute que les membres de la commission Culture en entendront bientôt parler, tant les convergences sont nombreuses, comme en témoigne le manifeste de De quoi demain que nous reproduisons ci-dessous :

« Qui sommes-nous ?

Musiciens, écrivains, artistes du monde du théâtre, mais aussi universitaires et chercheurs du domaine culturel, nous souhaitons contribuer à un dialogue politique dans le champ qui est le nôtre, dialogue dont les dernières actualités montrent qu'il est

à la fois urgent et possible. Humanistes, républicains, démocrates, universalistes, attachés à la laïcité, farouchement opposés à l'extrême-droite, nous luttons, chacun à notre manière, pour l'égalité hommes-femmes, contre le racisme et l'antisémitisme, contre l'homophobie, pour la liberté d'expression. Or, nous constatons que, depuis quelques années, ces luttes ont pris des formes caricaturales, grotesques, aussi minoritaires que bruyantes, menées par des groupes adeptes d'une pensée manichéenne et autoritaire, prompts à s'autoproclamer unique avant-garde et camp du Bien. Leurs méthodes pour parvenir à un idéal d'égalité et de justice sociale, idéal que nous partageons tous, nous semblent, aller à l'encontre du but recherché. Nous déplorons que tous ceux qui, comme nous, s'interrogent sur ces nouveaux parangons de vertu soient immédiatement assimilés par eux à des réactionnaires, voire à la "fachosphère". Nous refusons tout autant de nous laisser intimider par ces insultes faciles que de laisser à l'extrême-droite le monopole de leur critique. Que voyons-nous se développer dans les domaines qui sont les nôtres ? Une nouvelle police culturelle, qui prétend tout régenter à partir de critères identitaires, de genre, d'ethnie, d'orientation sexuelle, d'indice de masse corporelle (liste inépuisable), au détriment des ambitions artistiques, de création, d'expérimentation. Pour combattre le racisme, faudrait-il désormais mettre en avant les différences de pigmentation ? C'est cette injonction absurde qui nous paraît raciste. L'universaliste ne nie pas les différences, mais voit l'être humain avant sa couleur de peau, sa nature de cheveux, sa sexualité, sa religion... Un comédien juif ne pourrait-il plus jouer que le rôle d'un juif ? Une comédienne cisgenre ne pourrait-elle incarner de personnage transgenre ? L'acteur devrait-il rester dans sa propre peau ? Faudrait-il être noir pour traduire un auteur noir ? Être noir pour interpréter un concerto du chevalier de Saint-George ? Les morts eux-mêmes ne sont pas épargnés. Ils sont condamnés sur les réseaux sociaux dans des procès en mal-pensance. La culture et l'histoire sont jugées à l'aune de critères moraux contemporains. Selon les nouveaux adeptes de la pensée unique, il faudrait effacer les auteurs avec leurs œuvres à la moindre ligne jugée offensante. Cette nouvelle censure nous rappelle de mauvais souvenirs : la culture est toujours la première victime des totalitarismes. Comment de telles propositions ont-elles pu se répandre ? Comment a-t-on pu faire accepter que la libération de la parole sur le harcèlement sexuel conduise à l'instauration de tribunaux populaires expéditifs ? Comment la réflexion postcoloniale a-t-elle pu être recouverte par les discours des « décoloniaux » et « indigénistes » qui, sous couvert de lutte pour l'équité, mènent à une concurrence victimaire et à une aggravation des replis communautaires ? Nous ne sommes ni aveugles ni sourds et nous n'ignorons pas que les principes de liberté, d'égalité, de fraternité restent imparfaitement réalisés. Nous choisissons pourtant de les réaffirmer, contre les lâches, contre les idiots utiles de l'extrême droite et d'un islamisme toujours plus agressif et contre les calculateurs politiques qui, sous le masque de l'antiracisme, voire du féminisme, menacent dans ses fondements la culture des Lumières. Nous parions que de nombreuses personnes, de toutes générations, sans représentation politique et détestant que l'on parle à leur place, partagent notre diagnostic, notre inquiétude et notre volonté d'action. Si nous refusons d'être les témoins passifs de la dégradation du monde de la culture, comme nous refusons de voir se déliter l'école, l'université et le monde de la recherche, assaillis par les mêmes problèmes, si nous souhaitons en débattre publiquement, c'est qu'ils sont plus que jamais des lieux clés dans le grave contexte d'instabilité politique nationale, européenne et mondiale où la démocratie est mise en danger. Nous proposons de contribuer, pour notre part, en créant l'association DE QUOI DEMAIN, à une réflexion sur ce qui, aujourd'hui, dans les créations des artistes, dans les pratiques institutionnelles, dans les travaux des chercheurs, esquisse d'ores et déjà un nouvel imaginaire républicain projectif et universaliste. »

Délégation numérique de la Licra

La Délégation Numérique de la Licra (DNL) est présidée par Philippe Schmidt, Premier Vice-Président de l'association en coordination avec Audrey Koulidiati, Juriste en charge des Affaires européennes, internationales et de la Délégation Numérique. Les services juridiques et des Affaires européennes et internationales participent aux travaux de la Délégation, qui se réunit toutes les deux semaines afin de superviser et mettre en œuvre les projets de la Licra portant sur le numérique. Des permanents ou des adhérents de la Licra sont conviés à ces réunions lorsque leurs projets sont liés aux thématiques de la Délégation.

L'aspect européen et international est bien entendu primordial pour les activités de la Délégation Numérique. Elle est ainsi engagée dans plusieurs projets européens de lutte contre les discours de haine en ligne.

Les travaux de la DNL et les relations avec les institutions et les réseaux sociaux

La Délégation réalise une veille juridique concernant le numérique. Cette veille concerne principalement les textes, propositions et projets de loi nationaux et les directives et règlements européens, depuis le stade de projet et jusqu'à leur promulgation et leur mise en application ainsi que la jurisprudence nationale et européenne. Dans le cadre de cette veille, la Licra est consultée par les gouvernements et législateurs français et européens. Ainsi, un travail important a été réalisé dans l'élaboration du Digital Services Act - DSA (Règlement Européen sur les services numériques), et à la suite de son adoption en octobre 2022. La Licra a participé notamment aux travaux et aux réunions de réflexion organisées par l'ARCOM depuis l'entrée en vigueur du règlement en février 2024.

La Licra entretient également des relations avec les différentes plateformes et réseaux sociaux afin d'échanger sur le contexte français des tendances de haine et mieux combattre les discours de haine en ligne. Grâce à son expertise dans ce domaine, reconnu par les réseaux sociaux et par la Commission Européenne, elle a obtenu le statut particulier de signaleur de confiance auprès de Meta (Facebook et Instagram), X, TikTok, YouTube, SnapChat, Jeuxvideo.com, Viber et Twitch. Ce statut permet que soit accordée par les modérateurs des plateformes une priorité aux signalements de contenus haineux par les services juridique et international de la Licra.

La Délégation, en coopération avec le service juridique de la Licra, a travaillé pour l'obtention du statut de signaleur de confiance, introduit par le Règlement sur les services Numérique (DSA). La Licra espère obtenir le statut en 2025.

Un groupe de travail a été créé sous la responsabilité de Philippe Schmidt et Audrey Koulidiati à la suite de l'interrogation du Bureau Exécutif Restreint (BER) sur l'opportunité pour la Licra de quitter le réseau social TikTok, en raison de la proximité de la plateforme avec le gouvernement chinois. Les autres membres du groupe étaient les suivants :

- Emmanuel Debono, membre du Bureau Exécutif et rédacteur en chef du Droit de Vivre,
- Lucas Duval, référent du Réseau Jeunes,
- Gilbert Flam, membre du Bureau Exécutif et président de la Commission Affaires européennes et internationales,
- Saskia Lefebvre, membre du Bureau Exécutif et référente du Réseau Jeunes,
- Camille Lhopitault, Directrice générale,
- Arthur Loubatié, Responsable communication,

- Chloé Lucignano, Juriste au pôle de lutte contre la haine en ligne,
- Bernard Ravet, Co-Président du Réseau Licra Education,
- Tina Theallet, Responsable des Affaires publiques et juridiques.

Pendant 4 mois, les membres se sont réunis régulièrement pour discuter et débattre des pratiques de TikTok et de l'opportunité de quitter la plateforme. Dans ce cadre, il a été réalisé deux auditions. La première avec David Colon, est professeur agrégé d'histoire à l'Institut d'Etude Politique de Paris. Ses recherches portent notamment sur la propagande, la persuasion, la communication et le numérique. La seconde avec le représentant de TikTok France, Eric Garandeau, Directeur des relations gouvernementales et des politiques publiques de la plateforme, accompagné de son adjoint Louis Erhmann.

A la suite de ces travaux, le groupe de travail a recommandé au Bureau Exécutif Restreint de la Licra de ne pas quitter le réseau social, mais d'y intensifier sa présence pour produire des contre-discours et lutter contre la haine en ligne.

Le travail de la Licra en partenariat avec d'autres ONG

Grâce à son expertise dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la Licra est membre de plusieurs réseaux d'organisations dont le but est de lutter contre la haine en ligne, au niveau européen et international. Le travail en partenariat de la Licra lui a permis d'avoir une meilleure visibilité pour porter son combat contre le racisme et l'antisémitisme et faire la promotion des valeurs et principes de la République française.

International Network Against Cyber Hate - INACH

Créé en 2002, l'INACH est le principal réseau au sein de l'UE et dans le monde qui lutte contre la cyber haine en utilisant une approche holistique qui combine la surveillance, la suppression de contenu, les méthodes éducatives, la coopération internationale, le plaidoyer et la technologie de pointe. L'INACH compte 32 membres de 25 pays. En lien avec l'INACH, la Licra est à l'avant-garde de la lutte contre les discours de haine en ligne et du combat pour la mise en conformité de l'Internet avec les droits de l'homme.

Les 26 et 27 septembre 2024, la Licra a participé à l'assemblée générale des membres de l'INACH ainsi qu'à la réunion annuelle de l'INACH à Budapest, en Hongrie, sur le thème de L'intelligence artificielle et l'évolution du climat juridique. Ces deux jours de discussions et de conférence ont permis d'aborder les nouveaux défis dans la lutte contre les discours de haine à l'aune de l'intelligence artificielle. L'enregistrement de la conférence est disponible sur leur page Facebook.

Facing Facts

Le réseau Facing Facts travaille avec les communautés et les institutions européennes et nationales pour transformer la compréhension et les réponses aux crimes et discours de haine en Europe et au-delà, au bénéfice des victimes. Facing Fact est un réseau international d'organisations de la société civile et d'organismes chargés de l'application de la loi qui génèrent des approches holistiques et multipartites de la surveillance, de la réponse et de la prévention des crimes et les propos de haine. Au sein du réseau Facing Facts, la Licra est notamment intervenue lors de webinaires sur le thème de l'accueil des victimes, partageant les bonnes pratiques pour un meilleur support juridique et psychologiques aux victimes de propos et de crimes de haine.

Les 4 et 5 décembre 2024, la Licra a participé à la Réunion annuelle du réseau Facing Facts, dont le but était de redéfinir une nouvelle dynamique dans le réseau et mettre en commun nos travaux

Coalition to Counter Online Antisemitism - CCOA

CCOA, Coalition to Counter Online Antisemitism a été créé pour contribuer à une réponse européenne cohérente et forte à la montée de l'antisémitisme en ligne. CCOA compte un éventail d'acteurs de la lutte contre l'antisémitisme, notamment des Organisations de la société civile, des villes, des entreprises, des praticiens et des initiatives citoyennes, afin de créer de nouveaux partenariats pour lutter à grande échelle contre l'antisémitisme en ligne. En 2024, la Licra a intensifié sa présence et son rôle dans la coalition, dans le but d'amplifier les bonnes pratiques existantes et créer des liens entre la recherche, les mesures éducatives et les changements de politique. Les 25, 26 et 27 novembre 2024, la Licra a également participé à la conférence annuelle de CCOA sur le thème Intégration des droits de l'homme (numériques) : Une approche unifiée pour contrer l'antisémitisme en ligne au-delà de 2024. La Licra a notamment participé à la première table ronde sur le thème La protection des droits humains sur internet.

European Observatory of Online Hate – EOOH

L'Observatoire européen de la haine en ligne (EOOH) s'engage à favoriser un environnement numérique plus sûr pour tous en Europe. Grâce à des technologies avancées, l'Observatoire identifie, met en évidence et cartographie les discours de haine en ligne, analyse leur nature et leurs origines, dans le but de comprendre leurs facteurs sous-jacents et leurs tendances. Enfin, l'Observatoire travaille avec les politiques publiques et la société civile pour mettre en place des actions pour combattre la haine en ligne. La Licra accompagne EOOH et participe activement à l'analyse des tendances et à la prise de décision pour lutter contre les contenus de haine en ligne.

Les projets européens sur le numérique

Coalition to Counter Online Antisemitism – CCOA - Comité de réflexion

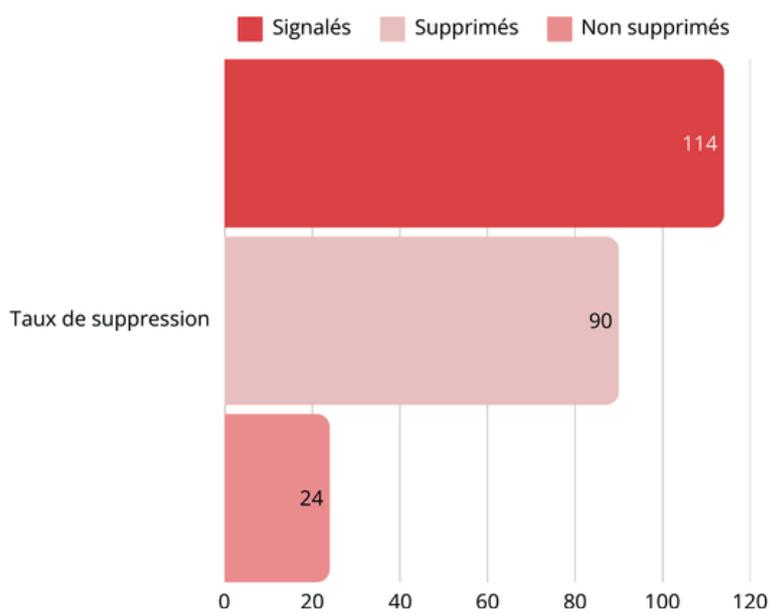
De septembre à décembre 2024, la Coalition pour contrer l'antisémitisme en ligne (CCOA) a mis en place un comité de réflexion dont faisait partie la Licra, en raison de son engagement avéré dans la lutte contre les discours de haine et l'antisémitisme en ligne, les droits de l'homme ainsi que d'autres causes connexes tels que le racisme, le sexisme ... La Licra avait la volonté de coopérer de manière constructive avec les autres membres du Comité et les dirigeants de la coalition, en fournissant des conseils stratégiques, en définissant l'orientation de la coalition et en soutenant le développement de stratégies communes pour lutter contre l'antisémitisme en ligne. La Licra y a joué un rôle crucial dans l'avancement de la mission de la coalition en fournissant un retour d'information, des conseils et une expertise à CCOA. 5 réunions de réflexion ont été organisées. Lors de ces réunions, la Licra a également soutenu la coalition dans l'identification et l'attribution de micro-subsidies à des projets conformes à ses objectifs.

Le 8e exercice de monitoring

La Licra a été missionnée par la Commission Européenne, en collaboration avec l'International Network Against Cyber Hate (INACH), dont la Licra est l'un des membres, pour participer au 8e exercice de monitoring. L'objectif de ces exercices est de signaler des contenus haineux illégaux sur les réseaux sociaux et d'analyser comment les plateformes les modèrent. Ces exercices mesurent si ces dernières respectent le Code de Conduite de l'Union Européenne, visant à combattre les discours de haine en ligne. Les résultats de ces exercices sont disponibles dans les rapports publiés ici : <https://www.inach.net/category/publications-cyber-hate/>

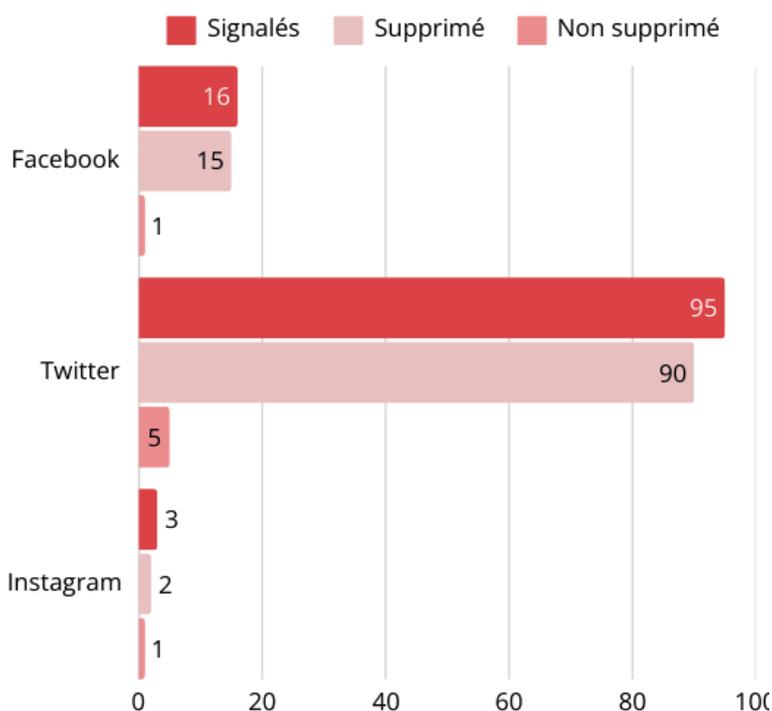
>> Les statistiques de la Licra du 8e exercice de monitoring

Le 8e exercice de Monitoring s'est déroulé du 9 Septembre au 18 octobre 2024. La Licra a réalisé 114 signalements, 78,89% des signalements de la Licra ont été supprimés, soit 90.



Dans le cadre des exercices de monitoring, deux types de contenus peuvent être signalés, les contenus choquants et les contenus illicites. Durant cet exercice de monitoring, la Licra n'a réalisé que des signalements de contenus illicites.

Sur les 114 signalements réalisés, 101 signalements ont reçu une réponse de la part des plateformes, dont 93 en moins de 24 heures. Au terme de cet exercice de monitoring, les catégories de discours haineux les plus signalés étaient les suivantes : antisémitisme : 27,54 %, Racisme anti noir : 20,7 %, racisme anti-arabe : 15,8 %, racisme anti-réfugiés/immigrés : 11,4 %.



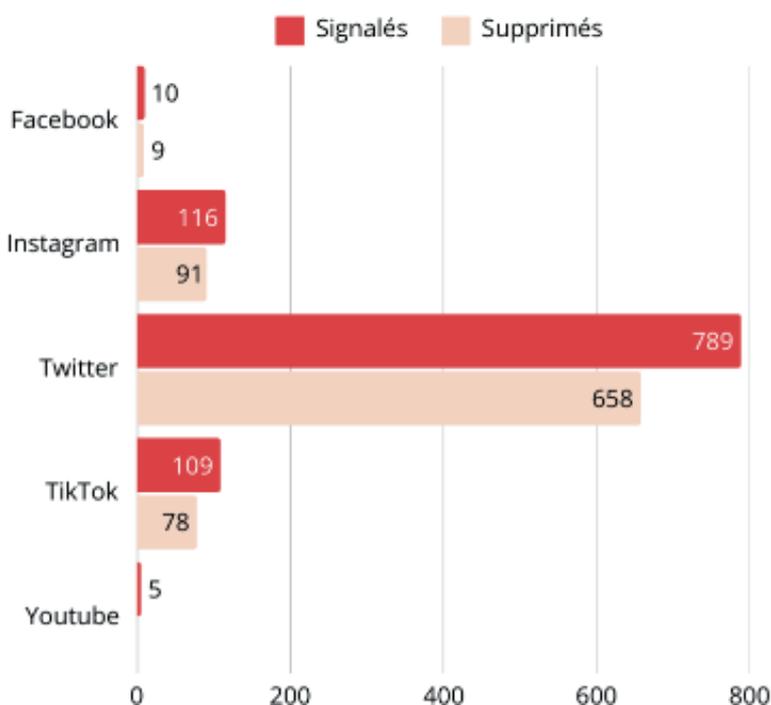
Cependant, la Licra constate que sur les 90 contenus supprimés, 63 n'ont été que géo-bloqués dans l'union européenne, essentiellement sur X. Cela représente 66,31 % des signalements sur X et 55,3 % du total des signalements. Ce qui signifie que les propos sont toujours en ligne, et accessibles pour toute personne en dehors de l'Union européenne.

Le projet européen SafeNet

La Licra est investie dans le projet SafeNet, initié en janvier 2023 et qui a pour objectif principal la prévention et la lutte contre l'intolérance, le racisme et la xénophobie en ligne. Au total, ce sont 21 Organisations Non-Gouvernementales qui participent à ce projet et qui mettent en place un monitoring constant, sur une période de deux ans, afin d'évaluer comment les réseaux sociaux modèrent les discours de haine en ligne. Au surplus, grâce aux résultats de ce monitoring, les partenaires du projet SafeNet pourront sensibiliser, avec un plaidoyer régulier, les réseaux sociaux ainsi que les autorités nationales et européennes sur le danger de la prolifération des discours de haine en ligne. Toutes les associations partenaires du projet sont membres du réseau de l'INACH et la plupart d'entre elles ont déjà participé aux exercices de monitoring financés par la Commission Européenne, mentionnés ci-dessus. Le projet compte 3 groupes d'activité, la Licra coordonne le deuxième groupe d'activité lié au monitoring, c'est-à-dire le suivi des signalements de contenus jugés illégaux en vertu des lois nationales, transposant la décision-cadre 2008/913/JAI de l'Union Européenne. Le premier est coordonné par l'INACH qui s'occupe de la gestion et du management du consortium. Et le troisième est géré par l'association lithuanienne LGL qui coordonne le plaidoyer et les activités de diffusion du projet.

Au cours du projet SafeNet, la Licra a produit 10 bulletins d'information, retraçant de manière bimensuelle ses activités de signalements de la Licra. Ces bulletins sont tous accessibles sur le site de la Licra.

>> Les statistiques du projet SafeNet



Dans le cadre du projet SafeNet, la Licra a réalisé au total 1029 signalements. Nous avons constaté 841 contenus supprimés ou géo-bloqués en Europe, contre 188 qui sont toujours en ligne. Nous avons également constaté que 28% des signalements ont reçu une réponse dans les 24 heures de la part des plateformes. Durant cette période de monitoring, les types de haine suivant ont été le plus signalés : racisme/xénophobie (63%), racisme anti-Arabe (32,3%) et antisémitisme (29%).

Les projets sur le numérique à venir

La Licra a travaillé sur trois importants projets portant sur le numérique. Pendant plusieurs mois, la Licra a travaillé avec d'autres à la construction de dossiers de candidature solide. Tous ces projets sont en attente d'une réponse de la Commission européenne.

Le projet européen CivilNet

Le projet Safeguarding Safety on the Net through Civil Society Strength (CivilNet) rassemble 19 Organisation de la société civile et ONG de 19 pays de l'UE qui se consacrent à la lutte contre le discours de haine en ligne dans le cadre de leurs missions à long terme. Ce projet prendra en compte les changements introduit par le Règlement sur les Services Numériques (DSA). La Licra coordonnera les groupes d'activités 2 et 3, respectivement relatifs à la surveillance continue de la haine en ligne et à l'analyse des données produits par les membres du consortium.

Le projet européen PROTECT

Le projet PROTECT vise à permettre aux organisations de la société civile, aux professionnels des médias et aux défenseurs des droits d'établir des mécanismes de coopération avec les autorités publiques afin d'identifier et de combattre la haine en ligne visant les communautés juives et musulmanes. Grâce à l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, le projet permettra de surveiller et de détecter les discours haineux à l'encontre de ces communautés. En outre, le projet aidera les États à identifier les points forts et les lacunes de leurs législations d'aide aux victimes de propos et de crimes de haine.

Une conférence sur l'anonymat et le pseudonymat

La DNL a travaillé sur un projet de conférence sur l'anonymat et le pseudonymat qui sera ouvert aux membres du Conseil fédéral et éventuellement au public.

Commission prévention et lutte contre les discriminations

Depuis sa création le 5 décembre 2021, la Commission de prévention et de lutte contre les discriminations a eu le temps d'élaborer sa stratégie, de régler son fonctionnement et de gonfler ses rangs grâce aux militants engagés de la Licra. Elle compte aujourd'hui 64 membres et mène des actions diverses pour lutter efficacement contre cette forme d'expression du racisme et de l'antisémitisme.

Les activités de la Commission

> La LicraDiscri : réunion réservée aux avocats durant laquelle sont traités les dossiers des victimes de discrimination à caractère racial ayant contacté le pôle d'accueil des victimes de la Licra, ou des affaires qui ont pu être dévoilés dans la presse ou dont la Licra a pu être informée par le biais de ses partenaires ;

> Les réunions ouvertes à tous et toutes durant lesquels les membres sont amenés à échanger et se questionner sur une thématique pour ensuite pouvoir proposer des actions à mener, pour permettre à la Licra de prendre position et d'agir concrètement. L'année 2024 a été fortement marqué par les nombreux appels aux boycotts et les manifestations qui ont pu mener à des actes discriminatoires dans les établissements d'enseignement supérieur. Les réflexions et travaux de la commission ont donc mis en lumière un phénomène relativement nouveau, à savoir la discrimination envers les personnes réellement ou supposément juives.

Les actions judiciaires et extra-judiciaires

La Commission intervient dans le domaine contentieux et a ouvert 7 nouvelles procédures en 2024.

Le fait marquant concernant ces dossiers c'est qu'ils concernent majoritairement des discriminations commises à l'encontre de personnes juives ou israéliennes. Ces dossiers aboutissent à des plaintes pénales car concernant l'accès aux biens et aux services, là où dans les dossiers de discrimination en raison de l'origine maghrébine ou de la couleur de peau, les actes discriminatoires sont très souvent commis dans le cadre du travail et conduisent à des procédures devant le Conseil des Prud'hommes. Dans le cadre extra-judiciaire, la Licra intervient pour faire cesser des inégalités de traitement en lien avec des critères racistes ou antisémites. Pour cela, les juristes de la Licra aidés des avocats bénévoles de la Commission interviennent auprès des employeurs, des collectivités publiques ou encore des fournisseurs de services, en adressant des courriers de rappel à la loi et en sollicitant des rendez-vous pour revenir sur les infractions constatées et mettre en place des plans de prévention et d'action efficaces pour empêcher la répétition de ces discriminations.

Les partenariats et collaborations avec les acteurs de la lutte contre les discriminations

La Commission souhaite inscrire ses actions dans un plan global de lutte contre les discriminations. A ce titre, elle collabore avec une diversité d'acteurs institutionnels, associatifs ou encore privés, afin d'insuffler une dynamique pluridisciplinaire et transversale dans ce champ d'action.

La Licra poursuit son travail de collaboration avec le Défenseur des droits et ses services en les saisissant systématiquement dans tous les dossiers de discrimination pour lesquels elle intervient judiciairement et participe à l'ensemble des réunions du comité d'entente Origines de l'institution.

Etant implantée dans de nombreux territoires, la Licra notamment via sa Commission prévention et lutte contre les discriminations, participe aux réunions de travail des Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBTQI+ (CORAH) afin d'élaborer les plans départementaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ découlant directement du plan national 2023-2026 sur le même sujet.

En 2023, la Commission a intégré le comité de pilotage de l'Observatoire National des Discriminations et de l'Egalité dans le Supérieur (ONDES), qui consiste à déterminer les orientations de l'observatoire, et continue son travail au sein de l'Observatoire en participant à des tables rondes notamment.

La Commission a notamment été saisie au cours de l'année 2024 par l'ECRI (la Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance du Conseil de l'Europe) concernant la recommandation d'introduire un dispositif efficace de traçabilité des contrôles d'identité par les forces de l'ordre, dans le cadre d'une politique visant à renforcer la confiance réciproque entre les forces de l'ordre et le public et leur contribution à la prévention et la lutte contre toute discrimination. La Commission prévention et lutte contre les discriminations, en collaboration avec la Commission des Affaires Européennes et Internationales de la Licra, a rendu ses observations en septembre 2024.

Les actions de formation et de sensibilisation

La Commission participe, via l'intervention de sa présidente et du président national, au programme du DU de formation contre le racisme et l'antisémitisme de l'Université Paris 8.

Dans une volonté d'amélioration de la réponse judiciaire aux discriminations, la Commission intervient régulièrement à l'École Nationale de la Magistrature (ENM) dans le cadre du séminaire annuel pour la formation continue des magistrats sur le sujet des discriminations.

Le service formation de la Licra mène de nombreuses actions de sensibilisation et de formation qui abordent notamment la question des discriminations. Ces interventions ont lieu dans les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises, les associations et les structures sportives (voir partie Enseignement Supérieur et Formation du rapport d'activité).

Le Droit de Vivre

L'année 2024 a été la quatrième année d'existence du Droit de Vivre dans sa formule renouvelée. Deux numéros ont paru en 2024, le n°692 intitulé : « Les enfants et le racisme. Berceau, cerveau, réseaux », et le n°693 intitulé : « De l'antisionisme à l'antisémitisme. Mythes et réalités ». À la fin de l'année 2024, la revue a dépassé le millier d'abonnés (750 fin 2023), ce qui constitue une augmentation appréciable, qui doit aux efforts de chacun, mais qui demeure toutefois trop lente face aux enjeux associatifs et politiques qui sont les nôtres.

Le Droit de Vivre se veut un outil de référence pour nos combats : la diversité des thématiques abordées, la qualité des intervenants fournissent aux militants et à tout citoyen engagé pour la défense de nos idéaux démocratiques, des clés de compréhension, des ressources et des armes intellectuelles. Ainsi Le DDV accompagne-t-il la vie militante : présent lors des manifestations des sections locales ou des événements nationaux, il est aujourd'hui clairement identifié comme le bras intellectuel de la Licra, en corrélation étroite avec la vie militante.

L'augmentation du nombre d'abonnés, qui reflète un intérêt croissant pour notre combat universaliste dans un contexte de multi crises, doit rester un objectif constant pour les militants. La périodicité semestrielle ne remplit pas totalement nos ambitions mais elle n'empêche pas le DDV de jouer son rôle de vitrine, en espérant que l'année 2025 puisse voir la réintroduction d'un troisième numéro, avant de retrouver une périodicité trimestrielle en 2026.

Parallèlement, 63 articles ont été mis en ligne sur leddv.fr au cours de l'année 2024, soit un article publié tous les cinq jours et demi (c'est 15 de moins qu'en 2023). Il y a eu 72 536 visites sur le site en 2024 (79497 en 2023), soit une moyenne de 198 visites par jour (visiteurs différents ; 218 en 2023). Ce chiffre est insuffisant mais on sait qu'en la matière, la fréquence et la régularité des mises en lignes comptent beaucoup. On touche là aux limites d'une « entreprise » qui repose sur un permanent et les initiatives de quelques-uns (contributeurs bénévoles ou journalistes rétribués).

La palme de l'article le plus consulté en 2024 revient à l'historienne Stéphanie Courouble Share pour son texte « La théorie des Khazars : un pont entre antisionisme, antisémitisme et idéologies extrémistes. » (6082 vues). L'accent a été mis cette année sur les analyses relatives au 7-October et à ses conséquences. D'autres thématiques ont toutefois été abordées, en rebond à l'actualité ou s'inscrivant dans le périmètre d'action de la Licra : lutte contre le racisme, défense de la laïcité, de la démocratie et du cadre républicain.

Mis en ligne, les articles ont été systématiquement signalés sur la boucle whatsapp « communication officielle » et relayés sur X ainsi que sur le réseau LinkedIn. La faiblesse des moyens de communication fait actuellement l'objet d'une réorganisation interne, afin que les publications du DDV puissent mieux circuler sur l'ensemble des médias sociaux (Facebook, Instagram...) et qu'elles puissent bénéficier, notamment au moment de la parution d'un nouveau numéro du Droit de Vivre, d'une « sponsorship ». Il faut insister ici sur le lien qui peut être établi entre le succès des relais sur les réseaux sociaux et les abonnements au Droit de Vivre. Il est donc important que les militants connectés se fassent les relais actifs de nos publications.

Enfin, en 2024, le passage du Droit de Vivre sur le portail Cairn a fait l'objet d'une réflexion et d'un chantier de mis en œuvre. Il est effectif depuis le 21 février 2025.

La présence de notre revue sur cette plateforme spécialisée en science humaines et sociales doit accroître notre visibilité (universités, bibliothèques...) tout en garantissant de nouvelles rentrées d'argent. Nous pourrions établir un premier bilan de cette expérience dans un an. C'est d'ores et déjà une réelle reconnaissance.

Parmi les principaux objectifs de l'année 2025, citons :

- Une plus grande réactivité à l'actualité (étouffer l'équipe éditoriale)
- Développer la communication (création d'une newsletter, diversification des contenus sur les réseaux sociaux, soirées de présentation en collaboration avec les sections...)
- Mise en ligne d'interviews filmées
- Accroissement de notre présence chez des partenaires libraires
- Lancement d'une manifestation annuelle à l'occasion d'une parution.

Réseau éducation

En 2024, le Réseau Education Licra a entrepris un travail collectif qui a permis de conforter les principes fondamentaux de la Licra dans le domaine éducatif :

1. L'universalisme comme fondement de notre démocratie et l'éducation comme une des priorités nationales
2. La déconstruction des préjugés, des idées reçues et des fake news pour prévenir les discriminations
3. Les valeurs de la République pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme
4. La légitimité de chacun à se sentir citoyen pour permettre à tous l'adhésion et le respect des valeurs et des lois de la République
5. Le principe de Laïcité NNN pour protéger l'Ecole des tensions interreligieuses et des dérives communautaristes
6. Une nouvelle approche positive de la loi de 1905 pour déconstruire cette approche complotiste : la laïcité serait liberticide et discriminatoire pour les musulmans
7. Une éducation aux faits religieux et à l'histoire des peuples pour lutter contre l'antisémitisme et les discriminations antimusulmanes

Le Réseau Licra Education

En 2024, nous avons délégué plusieurs missions à des militants volontaires, les référents thématiques du Réseau Licra Education. Cette organisation a pour objectif de répondre à une demande grandissante de la communauté éducative de produire de nouveaux modules d'intervention thématiques et d'accompagner des projets d'établissement dans la durée.

Au siège de la Licra, le service Éducation est composé à ce jour de deux personnes permanentes : une personne en charge des missions nationales « éducation et sport » ainsi qu'une personne responsable des interventions en milieux scolaires en Ile-de-France et de la section de Paris.

Intervenir dans un grand nombre de territoires

Grâce à ses sections et délégations locales, la Licra intervient dans un grand nombre de territoires, dans les écoles élémentaires, dans les établissements du second degré d'enseignement général et professionnel – écoles, collèges, lycées - en privilégiant les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales isolées et précarisées. Les thématiques des interventions sont la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, la défense de la laïcité et des valeurs de la République.

Avec l'objectif de lutter contre les discriminations dans les quartiers politique de la ville (QPV), la Licra poursuit ses actions éducatives avec la Ville de Sarcelles (dans le cadre de son plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme) incluant des projets d'établissement en continu.

Nos interventions se développent aussi dans le cadre péri-éducatif et parfois durant les vacances scolaires.

Notre souhait est de donner la priorité aux demandes qui s'inscrivent dans la durée, souvent intégrées aux projets d'établissements, sans pour autant abandonner les interventions scolaires ponctuelles.

En 2024, plus de 26 339 élèves ont été sensibilisés par des militants de la Licra et ses sections locales, soit plus de 833 interventions réalisées.

Les Actions Nationales concertées

En 2024, le service Education de la Licra a appelé les sections locales à partager leurs actions avec le national à l'occasion de temps forts annuels : la journée hommage à Samuel Paty, la journée contre le harcèlement scolaire, la journée de la laïcité, la journée des droits de l'enfant, la semaine contre le racisme et l'antisémitisme, la journée des réfugiés.

Une communication a ensuite été réalisée auprès des partenaires et des médias pour valoriser les actions éducatives organisées par la Licra et ses sections pour ces événements. L'idée étant de montrer et valoriser la force du Réseau Education Licra.

Faire participer notre réseau aux enjeux actuels de l'éducation

Grâce à son réseau Education implanté sur tout le territoire, la Licra s'évertue à répondre aux enjeux actuels de l'éducation nationale :

1. Apporter systématiquement et indéfectiblement son soutien aux enseignants et à l'institution quand ils sont la cible d'attaque
2. Développer avec les enseignants une approche qui, sans nier les cultures d'origine, permette à chaque élève de construire sa propre identité et d'échapper aux assignations communautaristes
3. Développer l'esprit critique des élèves dans le champ de la citoyenneté numérique pour combattre les fake news, lutter contre l'endoctrinement et endiguer la haine en ligne
4. Faciliter la mise en œuvre de mesures de responsabilisation pour une prise en charge individuelle d'élèves
5. Elargir son activité au domaine péri-éducatif et extra-scolaire
6. S'impliquer davantage dans l'information et la formation des parents sur leur responsabilité éducative.

Former les intervenants scolaires de la Licra

La Licra, par l'intermédiaire d'Hélène Bouniol, propose régulièrement des journées de formation, en présentiel, à destination des militants pour intervenir dans les milieux scolaires et répondre, ainsi, aux besoins croissants des établissements. Un module « Eléments de langage et Posture de la Licra » est proposé, en complément et en distanciel, à destination des militants.

Proposer des rendez-vous numériques

Depuis 2020, nous organisons en distanciel « les Rendez-Vous des Experts », ouverts à tous sur inscription et diffusés en live sur Facebook. <https://www.licra.org/?s=rdv+des+experts>

Cette série de rencontres avec des personnalités du monde de l'éducation forme une bibliothèque numérique accessibles au grand public sur le site de la Licra. Ces rendez-vous offrent une réflexion pédagogique à toutes les sections et à leurs intervenants pour qu'ils prennent connaissance des problématiques actuelles du système éducatif. En 2024, deux webinaires ont été proposés aux militants et aux internautes :

15/10/2024 : « Mieux connaître les valeurs de la République pour se les approprier » avec Laurent Kupferman, essayiste.

03/12/2024 : « La lutte contre le racisme et l'antisémitisme, aujourd'hui, dans l'éducation » avec Christine Guimonnet, professeure d'histoire-géographie de l'académie de Versailles, secrétaire générale de l'APHG.

Favoriser les échanges de pratiques, d'expériences et de ressources des membres du réseau

- **Une réunion trimestrielle regroupant une quarantaine de participants**

Chaque trimestre, les militants de la commission Réseau Licra Education se réunissent pour échanger et aborder les projets et réalisations de la commission. Ces réunions sont un moyen pour les militants non seulement de se retrouver et de faire des échanges de pratiques, mais aussi de prendre des décisions importantes pour le Réseau.

- **Deux réunions plénières exceptionnelles à la suite des événements du 7 octobre**

Les événements du 7 octobre 2023 ont créé une onde de choc, qui n'a pas épargné le domaine de l'éducation en France. La commission Réseau Licra Education a donc organisé deux réunions plénières exceptionnelles pour évoquer la situation, leur répercussion dans le domaine de l'éducation en France et le travail à entreprendre pour répondre aux nouvelles questions d'élèves liées à ces événements.

- **Les ateliers du Réseau Licra Education**

Ce projet est parti de la volonté de membres du réseau Education Licra, de partager leur expertise et leur expérience d'un sujet. Comme vous pourrez le constater, ces ateliers ont été conçus avec des formats variables. Mais, ils ont en commun les échanges de savoirs et de pratiques.

Chaque responsable était libre de mener son atelier comme elle ou il le souhaitait. Leur unique contrainte étant la production d'un compte rendu afin que ces travaux collectifs puissent bénéficier à l'ensemble de notre réseau.

Faire face à l'actualité

Comme évoqué, notre réseau souhaite cultiver sa capacité à réagir et réfléchir collectivement face à l'actualité. L'assassinat de Samuel Paty, en 2021, les massacres du 7 octobre et l'assassinat de Dominique Bernard, en 2023, la remise en question et les agressions des enseignants, ainsi que la forte augmentation des propos et des actes racistes et antisémites dans les milieux scolaires, en 2024, ont formé le socle de nos réflexions collectives.

Nos échanges en réseau permettent à nos intervenants d'être mieux armés face à la propagation des préjugés sur la laïcité et l'expression de plus en plus courante de propos discriminants, racistes et antisémites par certains élèves, soutenus par leur environnement familial et religieux et par la propagation des fake news sur les réseaux sociaux.

Production de ressources pédagogiques

- **L'échelon national**

Dans le cadre de la panthéonisation de Missak Manouchian, en février 2024, Hélène Bouniol et Bernard Ravet ont mené un travail en collaboration avec les élèves de l'Ecole Estienne à Paris afin de créer une exposition retraçant la vie de ce résistant. Depuis la rentrée 2024, cette exposition est mise à la disposition de toutes les sections de la Licra.

- **L'échelon des sections dans le cadre du réseau Licra Education**

De nombreuses productions de supports pédagogiques sont réalisées à l'initiative des sections et certaines d'entre elles choisissent de les présenter aux autres sections et de les mettre à leur disposition sur un espace réservé du site de la LICRA.

https://licra1927.sharepoint.com/:f:/s/Licra2/EIWqx47vNkplh4RvAL5VH4QBHTFnXrglXT6UrQOD_ZQOw?e=r8Xwe5

Apporter sa contribution à la voix de la Licra et à des projets transverses de l'association

Les militants du Réseau Education contribuent également à la réalisation d'évènements :

- **Portés par la Licra nationale :**

- Animation d'un atelier de 2h à la Convention de Reims.
- Animation d'un atelier aux Universités d'Automne du Havre

- **Portés par les sections locales ou dans le cadre d'actions transverses de la Licra :**

- Dans le cadre du Festival du livre Joséphine Baker de la Licra, en juin 2024, au château des Milandes, Bernard Ravet a apporté sa contribution au projet éducatif de cet événement et à la mise en place d'un partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Dordogne.
- La commission éducation Ile-de-France, avec des permanents du siège et des bénévoles, à la demande de la Préfecture de Police de Paris, a accompagné des jeunes en situation de précarité, durant les vacances de pâques et d'été, dans des lieux culturels (Mémorial de la Shoah, Musée de l'Histoire de l'immigration...) et en animant huit ateliers de sensibilisation.
- À l'occasion des 30 ans de la Licra Dunkerque et littoral, Bernard Ravet a fait une conférence « sur la laïcité et liberté d'expression »
- Hélène Bouniol a animé la table ronde « Une éducation émancipatrice » du colloque « Contre la haine...la laïcité », organisé par la Licra, à l'Assemblée nationale, le 6 décembre 2024.

Affirmer le rôle de la Licra comme un acteur éducatif de référence dans le domaine de la lutte contre le racisme de l'antisémitisme et de la transmission des valeurs de la République

Le réseau Licra éducation du siège a animé, en mars 2024, la table ronde « Comment s'organise la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, aujourd'hui, dans les milieux scolaires » à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 8ème arrondissement de Paris. À cette occasion, Élise Fajgeles, Secrétaire générale de la DILCRAH et Christophe Capuano, Universitaire et Président du Prix Samuel Paty, ont pu apporter leur expertise pour établir un diagnostic sur la situation actuelle concernant le racisme et l'antisémitisme dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Cette table ronde s'interrogerait également sur la manière dont la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est envisagée dans les contenus d'enseignement d'histoire-géographie et de l'éducation morale et civique et sur l'engagement des associations auprès du personnel enseignant.

Ce type d'évènement ne pourrait avoir lieu sans nos partenaires. En ce sens, le réseau éducation de la Licra, a noué et renforcé, en 2024, des partenariats avec les milieux enseignants, les associations de parents d'élèves et le monde associatif. Toujours dans l'objectif de renforcer nos liens avec les acteurs du monde éducatif, Mario Stasi, Président de la Licra, accompagné de Hélène Bouniol et Bernard Ravet, co-présidents de la commission Education, s'est rendu au ministère de l'Education nationale pour rencontrer la Ministre Nicole Belloubet et lui partager les observations et les préoccupations du réseau Licra éducation.

Enseignement supérieur

Renforcer les relations entre la Licra et le ministère de l'Enseignement supérieur

En 2024 la Licra a poursuivi ses actions avec le ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la convention de partenariat qui nous lie. Celle-ci vise à renforcer les actions à destination des acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le cadre de cette convention, les établissements d'enseignement supérieur peuvent faire appel à la Licra pour intervenir dans le cadre du programme de formation initiale et continue de leurs personnels mais également pour les accompagner dans la mise en place de cellules d'écoute des victimes ou témoins de racisme, d'antisémitisme et de discrimination.

La Licra et ses sections, présentes sur l'ensemble du territoire, peuvent également être mobilisées pour toute intervention directement devant la communauté étudiante et mettre à disposition un certain nombre de ressources pédagogiques et culturelles permettant d'aborder des sujets comme les discours de haine en ligne, les « fakes news », les discriminations, la laïcité etc.

Former les référents racisme et antisémitisme

Au niveau national, la Licra a été sollicitée pour intervenir auprès des référents racisme et antisémitisme, mais également tout personnel intéressé, au sein des établissements d'enseignement supérieur.

En 2024, 10 sessions de formations ont été ouvertes permettant de toucher près de 70 établissements (et antennes de CROUS), soit 139 personnes.

Cette formation de trois heures, intitulée « Identifier, prévenir et réagir dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche » a pour objectif de permettre aux professionnels de savoir identifier les infractions racistes et antisémites, de connaître les outils de prévention et de sanction, et de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques qui peuvent être mises en place dans les établissements.

La Licra met également à disposition du personnel des établissements son expertise dans l'accompagnement des personnes victimes de racisme, d'antisémitisme ou de discrimination à caractère racial.

Accompagner les établissements d'enseignement supérieur

En 2024, la Licra a été sollicité par plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, 3 stands ont été tenus dans le cadre de journées de mobilisation afin de présenter aux étudiants les actions de l'association et de les interpeller sur ces sujets ; 14 sessions de sensibilisation ont été menées directement auprès des étudiants permettant d'aborder la liberté d'expression et ses limites, les discriminations mais aussi les questions de laïcité ; 2 formations ont été effectuées via webinaire dans le cadre d'une convention signée avec le CNOUS pour former les agents sur la prévention et la gestion des incidents racistes, antisémites et discriminatoires dans les CROUS et un module de e-learning a été conçu pour toucher l'intégralité des agents.

La Licra a également été sollicitée par une université à participer à l'élaboration d'un plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme avec la mise en place d'actions concrètes, conduisant à un partenariat qui sera officialisé durant l'année 2025.

Par ailleurs, un projet a été lancé avec l'Université d'Aix-Marseille et plus précisément les étudiants du M2 Droit des communications électroniques afin de les faire participer activement à la lutte contre les discours de haine en ligne. Une session de formation à distance a été organisée et animée par des salariées de la Licra sur les différentes infractions du droit de la presse à la suite de laquelle les étudiants ont pu contribuer

à recenser et signaler les contenus de haine présents sur les réseaux sociaux.

Depuis 2021, une convention de partenariat lie la Licra à Sciences Po Paris ainsi que ses différents campus. Un module a été conçu spécialement pour sensibiliser les étudiants responsables d'associations étudiantes et membres de leurs bureaux sur les différentes infractions racistes et antisémites, la lutte contre les discours de haine en ligne et les discriminations à caractère racial.

En 2024, ce sont 20 sessions (en présentiel ou distanciel) qui ont été effectuées, permettant ainsi de sensibiliser plus de 400 élèves. Certaines de ces sessions sont assurées en anglais afin de toucher également les étudiants anglophones.

Les différentes sections de la Licra présentes sur le territoire ont également pu intervenir dans les établissements d'enseignement supérieur de leur région tout au long de l'année et de nouvelles conventions de partenariat ont été rédigées et seront signées en 2025, renforçant ainsi l'implication et la présence de la Licra aux côtés des établissements.

Formation

Forte de son expérience auprès des victimes, la Licra constate depuis plusieurs années que le monde du travail est le premier lieu d'expression du racisme.

Le Défenseur des droits fait le même constat : parmi l'ensemble des saisines reçues en 2019 pour discrimination à raison de l'origine, l'emploi est le premier domaine invoqué, avec 35,5 % des saisines reçues relevant de l'emploi privé et 24,4 % de l'emploi public -Défenseur des droits, Rapport annuel d'activité 2019, 2020-.

D'après un rapport de France Stratégie de 2016 - Le coût économique des discriminations -, en France, la réduction, même modeste, des discriminations rapporterait 7 % du PIB en 20 ans, soit 150 milliards d'euros.

Une récente enquête Enquête « Diversité et Inclusion en entreprise » publiée par BVA People Consulting et AFL Diversity en avril 2024 nous apprend que 69% des salariés interrogés estiment que leur entreprise a progressé sur les sujets de diversité et d'inclusion sur les 3 dernières années. Toutefois, 74% d'entre eux voient les engagements pris sur ces sujets comme un axe de communication, et 53% comme peinant à s'incarner au quotidien.

Le top 3 des actions perçues comme étant les plus efficaces nous confirme que la sensibilisation et la formation de l'ensemble des salariés, et notamment des managers et RH de l'entreprise, est aujourd'hui essentielle pour lutter efficacement contre les comportements non respectueux et les discriminations en entreprise.

Face à ce constat, la Licra, qui est reconnue depuis plusieurs années organisme de formation, accompagne différents acteurs institutionnels, associatifs et privés pour faire reculer le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et favoriser l'égalité des chances. Faire connaître la législation en la matière, s'assurer d'un processus efficace de remontée des signalements, affirmer l'implication de l'entreprise sur ces sujets via une charte, engager les collaborateurs sur des actions concrètes de sensibilisation et de prévention, sont autant d'objectifs que nous nous sommes fixés.

Depuis 2022, l'association s'est dotée d'un service permanent dédié à cette activité et a formalisé une offre de formation afin d'atteindre ces objectifs.

La proposition de valeur de la Licra

Depuis près de 100 ans, la Licra dispose d'un savoir-faire unique en France. Elle connaît les mécanismes qui mènent aux discriminations. Elle a construit, autour d'un corpus de valeurs, des outils qui permettent de résoudre ou anticiper des conflits liés aux questions de racisme, d'antisémitisme et de discriminations en général.

La Licra met à profit son expertise, sa méthode, ses mots, son identité et son histoire pour aider les entreprises à affronter les enjeux sociétaux de notre époque et à trouver les moyens et outils pour progresser.

Le service formation de la Licra propose un accompagnement sur mesure adapté à l'activité spécifique et à la culture de chaque structure. Pour répondre le plus efficacement aux besoins de nos partenaires, nous organisons plusieurs entretiens et procédons si besoin à des interviews des collaborateurs afin de mieux comprendre la réalité de leur activité et apporter lors de la formation des connaissances et des outils pertinents pour leur pratique professionnelle.

L'organisation notamment de sessions de formation en groupes restreints permet une approche pédagogique interactive et participative favorisant les échanges et le partage d'expériences.

Les formations de la Licra

L'objectif poursuivi par le service formation de la Licra est de sensibiliser, alerter, prévenir, informer et former, accompagner et impliquer l'ensemble des acteurs de l'entreprise et d'autres secteurs, sur ces sujets complexes et sensibles qui nécessitent une approche spécialisée et personnalisée et l'intervention d'experts.

Au-delà de l'accompagnement global à la mise en place d'un plan contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, la Licra propose des interventions sous forme de conférences, d'ateliers et de sessions de formations qui peuvent être animées en présentiel ou en distanciel.

Les formateurs qui interviennent sont choisis selon les thématiques abordées lors de la formation et sont reconnus comme ayant une expertise sur lesdits sujets : juristes et avocats spécialisés dans les discriminations, les discours de haine (en ligne et hors-ligne), accueillants pour les victimes d'actes racistes et antisémites, historiens, professionnels du monde du sport etc.

Le service formation de la Licra intervient sur des thématiques diverses :

- Identifier, qualifier, prévenir et agir sur les faits racistes, antisémites et discriminatoires
- Le principe de laïcité appliqué à l'entreprise – appréciation et évaluation de l'existant
- La prévention et la gestion des comportements inappropriés
- Mettre en place une cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes
- Identifier, qualifier et agir face aux discours de haine en ligne

Ces modules sont proposés aux entreprises (salariés, services des ressources humaines, membres du CSE, managers etc.), adapté à leur domaine d'activité, mais également aux clubs sportifs (top management, joueurs professionnels ou amateurs, associations de supporters, membres des commissions disciplinaires, arbitres etc.) aux institutions et services d'administration (ministères, mairies, préfetures, missions locales, éducateurs de la PJJ etc.) , aux établissements d'enseignement supérieur (référénts discrimination, personnel administratif, membres des services de directions, équipes pédagogiques, responsables des associations étudiantes, membres des commissions disciplinaires, étudiants etc.) etc.

Le développement de partenariats

Cette année encore, la Licra a poursuivi l'accompagnement de ses partenaires – la Ligue de Football Professionnel, Petits-Fils, Sciences Po Paris, le CNOUS, Uber Eats - et a noué de nouveaux partenariats afin d'aider toujours plus d'entreprises et de structures à s'impliquer dans une gestion consciente, éthique et non-discriminatoire.

A la suite du lancement du nouveau plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ présenté par la DILCRAH pour 2023-2026, la Licra participe, au sein des Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LBGTQI+ (CORAH), à l'élaboration des plans départementaux. Elle a notamment rejoint le groupe de travail du CORAH de Paris consacré à la formation des professionnels.

Le service formation en chiffres

En 2024, plus de 450 stagiaires ont participé aux interventions de la Licra au sein de leur structure.

Le service formation est intervenu auprès d'entreprises, d'associations ou de structures publiques en organisant et animant :

- 6 webinaires
- 13 sessions en présentiel
- 3 forums

Sur les évaluations menées auprès des stagiaires à la suite des interventions, la Licra obtient une note de satisfaction générale de 9,25/10.

Les actions de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur de l'enseignement supérieur ont permis de toucher 169 personnes au travers de 12 sessions et 34 interventions ont été réalisées auprès du public étudiant (voir partie Enseignement supérieur du rapport d'activité).

Les actions de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur sportif ont été menées auprès de 15 structures (voir partie Sport du rapport d'activité).

EVALUATION DES PHENOMENES RACISTES ET ANTISEMITES EN 2024

En 2024, l'activité du service juridique de la LICRA a été particulièrement mouvementée en raison de plusieurs évènements : la poursuite de la guerre Israël-Hamas à la suite des attaques terroristes sanglantes du 7 octobre 2023, les élections européennes suivies par les élections législatives ou encore l'organisation des jeux Olympiques en France, autant de facteurs ayant favorisé un déferlement de haine raciste et antisémite dans la société dans son ensemble.

Comme en 2023, les chiffres des actes antisémites en France se sont révélés en nette hausse en 2024 avec 1 570 actes ou propos antisémites recensés en France. A titre de comparaison, 436 actes de cette nature avaient été dénombrés pour l'ensemble de l'année 2022, et 974 en 2004.

Cette tendance s'est confirmée dans les données recensées par le service juridique de la Licra pour l'année 2024, puisque nous avons constaté une augmentation des signalements de victimes directes d'antisémitisme ainsi que des signalements de haine en ligne.

Plus que jamais, en 2024, l'équipe du service juridique de la LICRA, accompagnée des avocats de la Commission juridique, est restée en action afin d'accompagner les victimes d'actes racistes et antisémites et de porter les valeurs de la LICRA auprès des grandes plateformes mais également devant les juridictions.

En outre, le service juridique communique régulièrement sur ses activités dans le cadre d'une chronique spécifique dans le magazine de la Licra, le DDV.

ACCUEIL DES VICTIMES

- Méthodologie

Conscient de la nécessité d'avoir une meilleure connaissance des phénomènes raciste et antisémite pour mieux les combattre, le service juridique de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) établit, chaque année, un rapport d'activité.

Ce rapport propose une mesure quantitative et une analyse statistique en vue de prendre le pouls des phénomènes raciste et antisémite en France au cours de l'année et proposer des solutions plus adaptées aux problématiques contemporaines.

Les faits de racisme et d'antisémitisme présentés dans le présent rapport sont comptabilisés sur la base du nombre de signalements enregistrés par le service juridique du siège de la Licra.

Les chiffres établis dans ce rapport ne prétendent pas refléter l'entière réalité des phénomènes raciste et antisémite en France. Il existe malheureusement de nombreux faits racistes ou antisémites qui échappent aux radars de la Licra et qui ne sont pas recensés faute d'être signalés ; ce sont tous ces faits racistes ou antisémites qui auraient pu être signalés mais pour lesquels la victime n'a pas voulu les signaler ou ne savait pas qu'elle pouvait les signaler

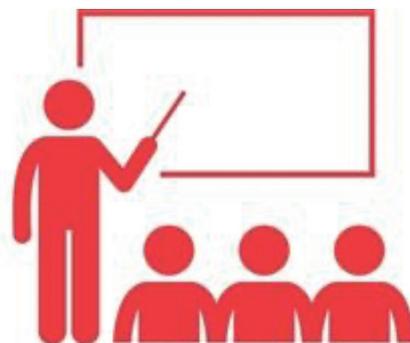
- Les chiffres clés de 2024



Près de

1100

signalements de victimes
(hors contenus haineux sur
internet)



Près de

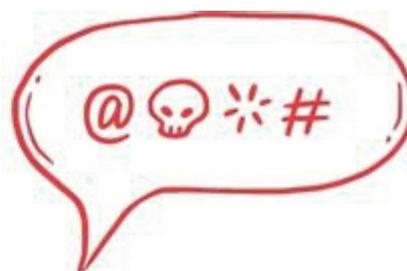
110%

d'augmentation des
signalements de racisme et
d'antisémitisme à l'**école**



585

signalements susceptibles de
revêtir une **qualification**
pénale (53% de plus qu'en
2023)



Près de

250

faits pénalement qualifiables
d'**injures racistes ou**
antisémites

- **Les statistiques du pôle d'accueil des victimes**

Au sein de son service juridique, le siège de la Licra met gratuitement à la disposition de toute personne victime ou témoin de racisme, d'antisémitisme ou de discrimination raciale un pôle d'accueil composé de juristes.

Les victimes peuvent contacter le pôle de deux façons :

- Par téléphone au **01 45 08 08 08** (permanence téléphonique gratuite et ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00) ; ou
- En ligne en remplissant le formulaire de signalement figurant sur le site de la Licra : <http://www.licra.org/signaler>

Les juristes du pôle d'accueil des victimes de la Licra traitent chaque signalement reçu et prennent le temps de renseigner la victime sur ses droits et de l'accompagner, selon les cas, tout au long de ses démarches.

Outre ce pôle situé au siège de la Licra à Paris, plusieurs sections locales proposent également une activité d'accueil de victimes. Cet accueil est bien souvent mené par des militants bénévoles ou avocats bénévoles, voire dans certains cas de salariés. Les sections locales peuvent solliciter le siège de la Licra afin de suivre une formation à l'accueil des victimes. En 2024, les sections locales de la Licra ont accueilli environ 86 de victimes de racisme et d'antisémitisme.

Grâce à cette mission d'accueil des victimes, la Licra contribue à l'amélioration de l'accès aux droits des victimes de racisme et d'antisémitisme.

Tab. 1 – Évolution du nombre de signalements reçus par le Pôle d'accueil des victimes de la Licra, 2022-2024

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2023-2024 |
|---------------------|------------|------------|--------------|---------------|
| Signalements | 733 | 853 | 1 180 | + 38 % |
| Siège | 733 | 703 | 1 094 | + 27 % |
| Sections locales | N/A | 150 | 86 | - |

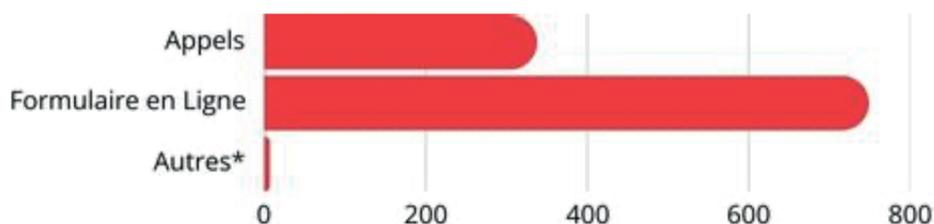
Champ : Ensemble des signalements reçus par le siège et les sections locales sur la période 1^{er} janvier – 31 décembre de chaque année.

Dans son rapport d'activité pour l'année 2023, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra observait déjà une augmentation significative du nombre de signalements dans les mois qui suivirent les événements du 7 octobre 2023.

Cette augmentation s'est poursuivie de manière relativement constante tout au long de l'année 2024.

Si l'escalade du conflit au Moyen-Orient peut expliquer pour partie cette augmentation, elle résulte également d'autres événements politiques majeurs, tels que les élections législatives et européennes à l'été 2024, marquées par une poussée de l'extrême-droite et une libération des discours de haine. A titre d'illustration, dans les trois semaines qui ont suivi les élections européennes du 9 juin 2024 et l'annonce des élections législatives anticipées, la Licra a pu observer une augmentation de 65% des signalements de racisme et d'antisémitisme (par rapport aux trois semaines précédentes). Nombre de ces signalements visaient les personnes noires, d'origine maghrébine ou les étrangers.

Tab. 2 – Répartition des signalements selon le mode de prise de contact, 2024

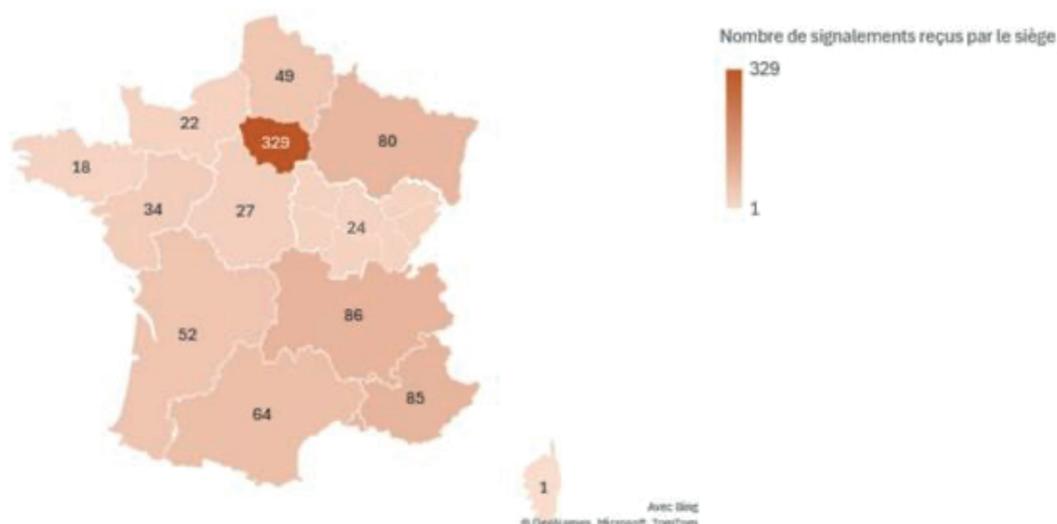


Champ : Ensemble des signalements reçus en 2024 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 1 094).

*Les modes de signalement qualifiés de « Autres » englobent les signalements reçus par courrier ou par transfert depuis une section locale de la Licra.

Dans la plupart des cas, les victimes indiquent avoir trouvé les informations pour contacter le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra soit via la réputation ou le bouche-à-oreille, soit en faisant une recherche sur internet.

Tab. 3 – Répartition des signalements selon les régions de résidence des victimes, 2024

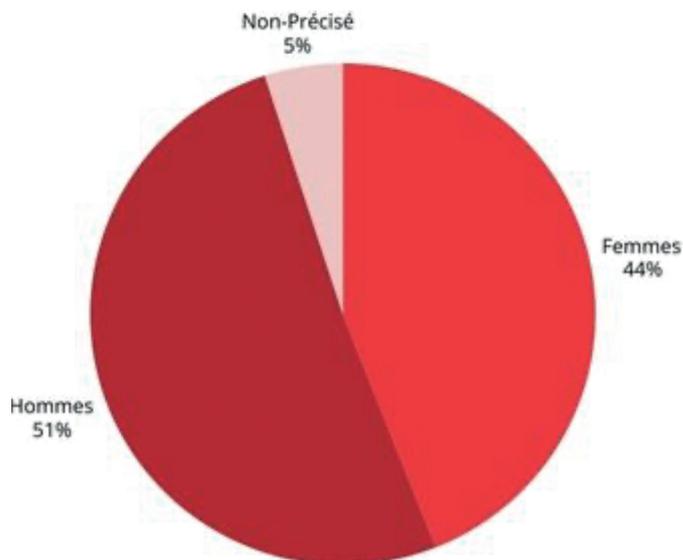


Champ : Ensemble des signalements reçus en 2024 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 1 094).

Outre les 871 signalements reçus de personnes résidant en France métropolitaine, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra a également reçu 12 signalements en provenance des **départements et territoires d'outre-mer** et 12 signalements de l'**étranger**.

Il résulte de cette analyse géographique que les régions de l'**Est de la France** et l'**Île-de-France** sont les régions les plus touchées par les phénomènes raciste et antisémite.

Tab. 4 – Répartition des signalements selon le genre de la victime, 2024



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2024 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 1 094).

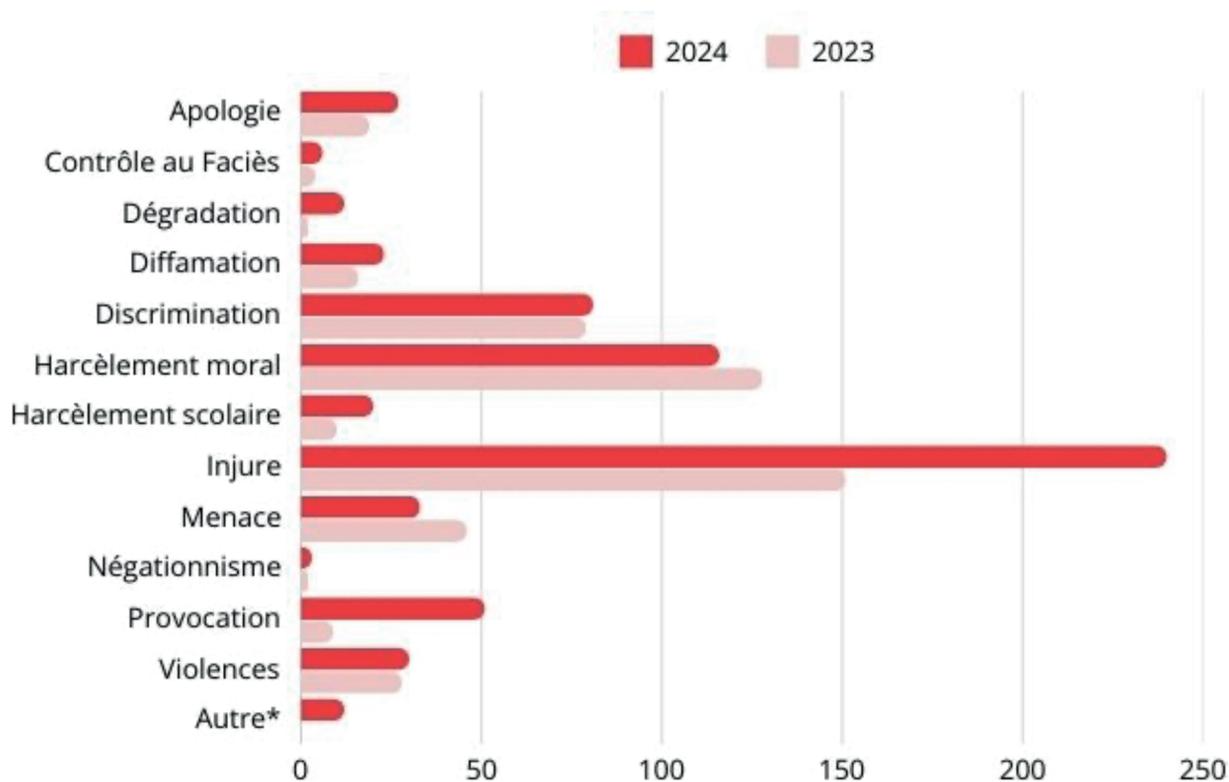
Le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra a voulu vérifier si une tendance se dessinait selon le genre des victimes à l'origine des signalements d'actes racistes ou antisémites. En 2024, la Licra a constaté que la proportion femmes/hommes était relativement équivalente, avec une légère majorité d'hommes.

Tab. 5 – Répartition des signalements selon le domaine de compétence du pôle d'accueil des victimes, 2024

| | 2024 | Proportion |
|---|--------------|------------|
| Nombre total de signalements | 1 094 | - |
| Faits signalés susceptibles de revêtir une qualification pénale | 585 | 53 % |
| Faits signalés non pénalement qualifiables | 258 | 24 % |
| Faits signalés ne relevant pas de l'objet social de la Licra | 133 | 12 % |

Champ : Ensemble des signalements reçus en 2024 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 1 094).

Tab. 6 – Répartition des signalements selon le type d'infraction, 2023-2024



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2024 par le pôle d'accueil des victimes susceptibles de revêtir une qualification pénale (N = 585).

Note : Un signalement pouvant revêtir plusieurs qualifications pénales, la somme des signalements par type d'infraction est supérieure au nombre total des signalements susceptibles de revêtir une qualification pénale.

*Les faits qualifiés de « Autres » concernent des qualifications diverses telles que la dénonciation calomnieuse, l'apologie du terrorisme ou l'exhibition de symboles nazis.

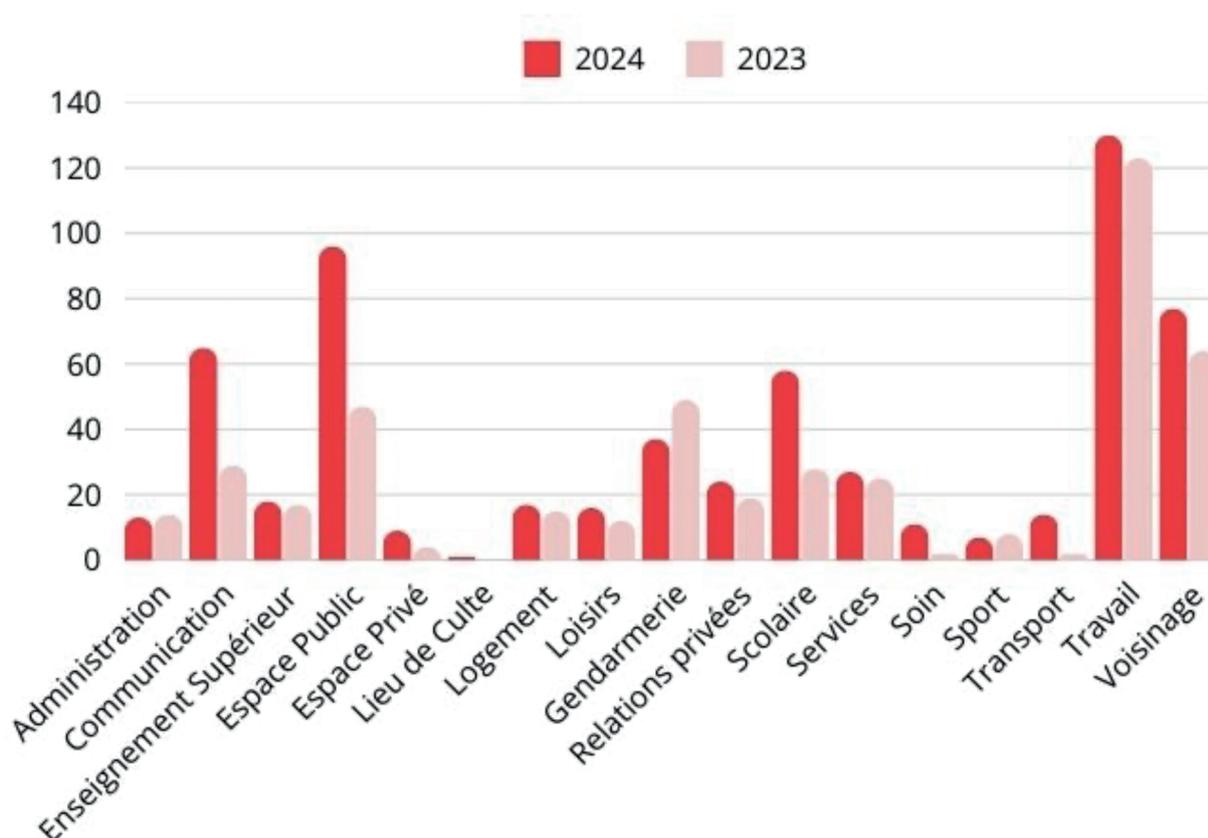
En 2024, **injure, harcèlement moral et discrimination** demeurent les trois catégories d'infractions à caractère raciste ou antisémite les plus fréquemment signalées — comme en 2023.

Sur les 585 faits susceptibles de revêtir une qualification pénale, 126 ont été suivis d'une action judiciaire (pénale, civile ou administrative) et 194 victimes à l'origine de ces signalements ont été informées sur la possibilité d'entamer des poursuites judiciaires.

Les 391 signalements restants n'ont pas donné lieu à une action judiciaire — cette réponse n'étant pas forcément adaptée à la situation ou à la volonté de la victime. La Licra a alors informé ou accompagné les victimes dans le cadre d'actions extrajudiciaires telles que la

médiation, la saisine du Défenseur des droits, la sollicitation d'un représentant du personnel, la rédaction d'un courrier, etc.

Tab. 7 – Répartition des signalements selon le contexte des faits, 2023-2024



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2024 par le pôle d'accueil des victimes susceptibles de revêtir une qualification pénale (N = 585).

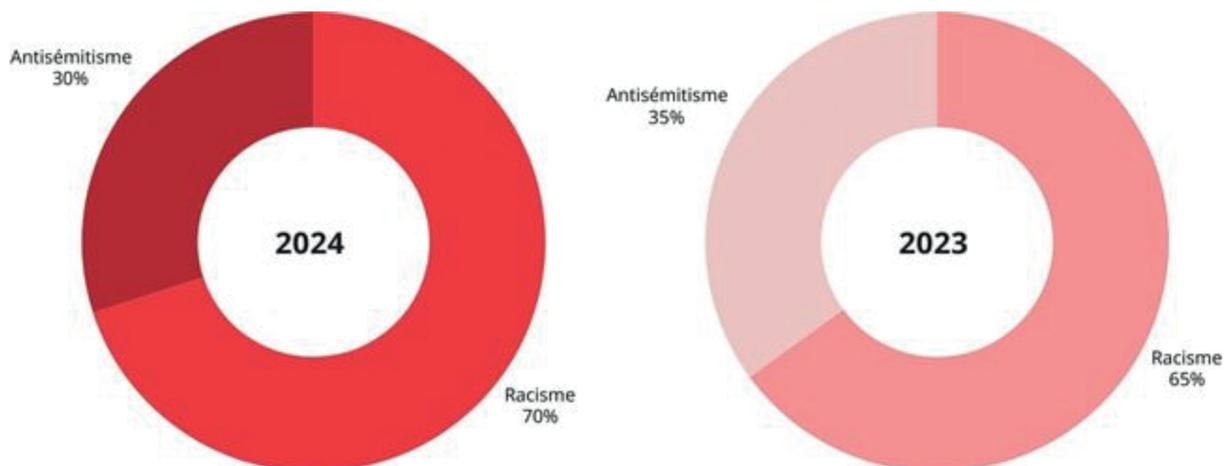
Note : Un signalement pouvant être relatif à plusieurs incidents ayant eu lieu dans des contextes différents, la somme des signalements selon leur contexte est supérieure au nombre total des signalements susceptibles de revêtir une qualification pénale.

Comme en 2023, la majorité des incidents racistes et antisémites recensés par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra en 2024 se produisent dans le contexte du **travail**, de l'**espace public** ou du **voisinage**.

Eu égard au contexte politique et géopolitique ayant marqué l'année 2024, les tensions se sont principalement cristallisées dans les contextes impliquant une grande proximité entre les individus (travail et voisinage).

Concernant les incidents signalés dans l'espace public, la Licra a pu constater qu'ils s'étaient multipliés par deux entre 2023 et 2024 (augmentation de 104 %).

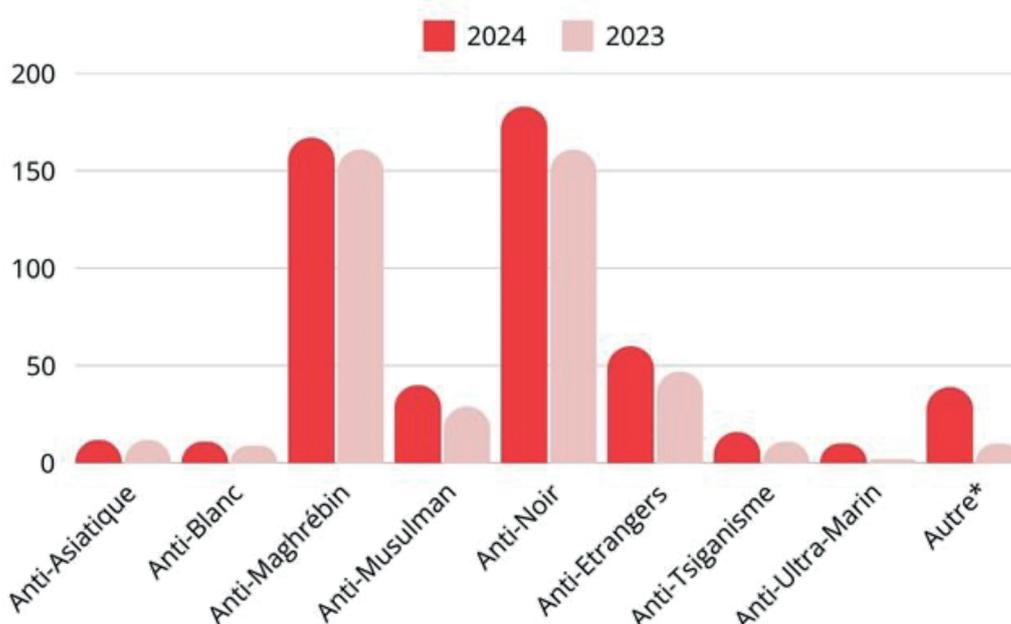
Tab. 8 – Répartition des signalements selon leur nature, 2023-2024



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2024 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 1 094).

Note : S'agissant de la nature raciste ou antisémite des faits signalés, le pôle d'accueil des victimes de la Licra tient compte de tous les signalements reçus (sans se limiter à ceux susceptibles de constituer une infraction pénale). En effet, même lorsque des faits ne semblent pas tomber sous le coup de la loi pénale, ils témoignent de l'expérience de la victime qui a pu ressentir du racisme ou de l'antisémitisme.

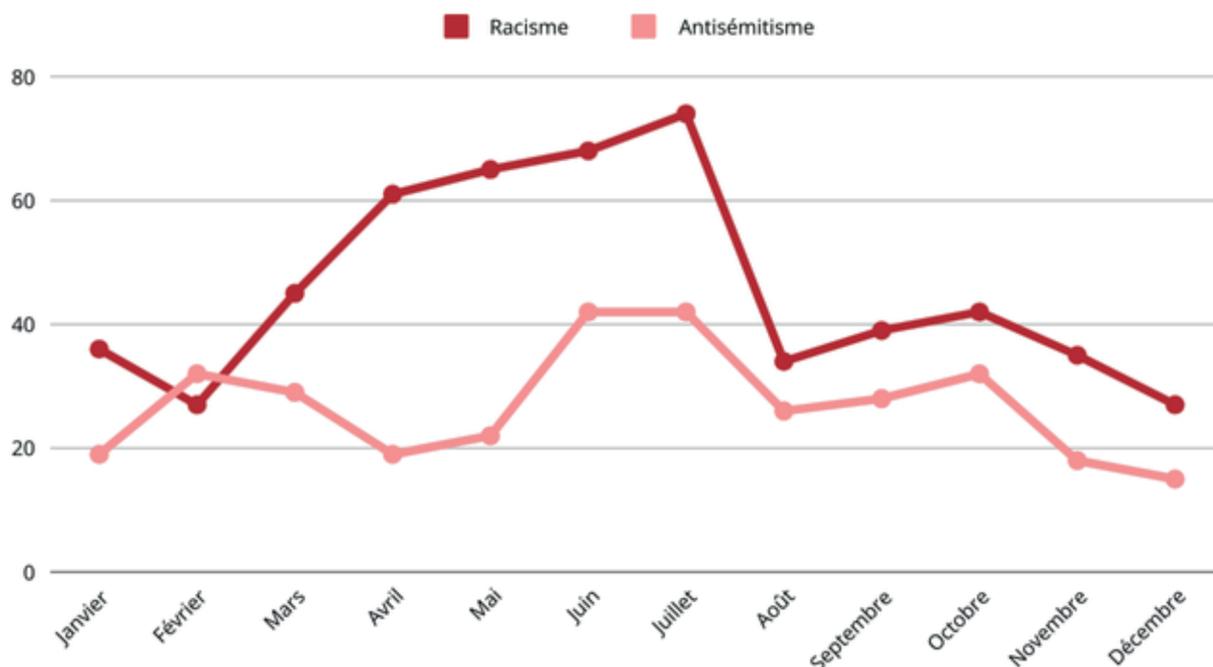
Tab. 9 – Répartition des signalements selon le "type" de racisme, 2023-2024



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2024 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra, à l'exclusion des signalements de faits à caractère antisémite (N = 538).

*Les types de racisme qualifiés de « Autres » concernent des cas plus spécifiques de racisme, notamment lorsque le racisme vise une catégorie de personnes en raison de leur appartenance à une nation ou à une ethnie (ex. anti-portugais, anti-russe, anti-israélien, anti-palestinien, etc.)

Tab. 10 – Évolution mensuelle du nombre de signalements selon leur nature raciste ou antisémite, 2024



Pour le premier semestre 2024, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra observe une progression relativement décorrélée entre les signalements de faits racistes et les signalements de faits antisémites. Toutefois, un pic d'augmentation peut être constaté aux mois de juin et juillet 2024, coïncidant avec l'organisation des élections européennes le 9 juin 2024 et des élections législatives anticipées début juillet ; période électorale marquée par une poussée des partis d'extrême-droite et une décomplexion généralisée des discours de haine.

Pour le second semestre de l'année 2024, les courbes d'évolution des signalements de racisme et d'antisémitisme se suivent de manière quasiment parallèle. Le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra observe un léger pic d'antisémitisme au mois d'octobre 2024, qui pourrait éventuellement s'expliquer par l'anniversaire de l'attaque terroriste du Hamas en date du 7 octobre 2023 et l'escalade du conflit au Moyen-Orient tout au long de l'année.

- **FOCUS**

- **Soutien psychologique aux personnes victimes de racisme et d'antisémitisme**

Le 21 décembre 2015, la Licra et France Victimes signaient une convention permettant aux victimes de racisme et d'antisémitisme de recevoir, outre l'accompagnement juridique fourni par la Licra, un accompagnement psychologique assuré par France Victimes.

En 2024, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra a orienté **57 victimes** vers son partenaire France Victimes, via le formulaire de saisine réciproque.

Accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

En 2024, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra a recensé **34 signalements** concernant des personnes ayant déclaré résider dans un QPV.

➤ Permanences physiques d'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme en Île-de-France

En 2024, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra a renforcé son activité en structurant davantage les permanences physiques d'accueil des victimes. Par exemple, en Île-de-France, la Licra dispose désormais de quatre points de rencontre : la maison des associations du 1^{er} arrondissement, la maison des associations du 8^e arrondissement, la maison des associations de Vincennes, et la maison des associations de Boulogne-Billancourt. En 2024, la Licra a organisé 19 permanences en Île-de-France, ayant permis de recevoir **21 victimes franciliennes**.

La formation des militants à l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme

En 2024, la Licra a poursuivi son objectif de formation des militants des sections locales présentes sur l'ensemble du territoire. Ainsi **4 sessions de formation** à l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme ont pu être organisées par le siège : en présentiel auprès des militants de la Drôme et de Strasbourg ; en visioconférence auprès des militants d'Angers et de Paris. C'est donc un peu plus d'une vingtaine de bénévoles supplémentaires qui sont désormais en capacité d'accueillir des victimes dans le cadre de permanences physiques.

➤ Racisme et antisémitisme à l'école

Le nombre de signalements de faits racistes ou antisémites à l'école a été **multiplié par deux** en 2024, par rapport à 2023.

Bien que la plupart des incidents ne soient pas antisémites, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra observe de nombreuses références à Hitler et à l'Holocauste. La Licra observe également des références récurrentes à la traite des esclaves. Ces références historiques ressortent dans de nombreux contextes très différents. Pourtant, la Licra a pu constater que nombre de propos haineux liés à l'Holocauste ou à l'esclavage sont proférés dans le cadre de cours où sont abordées ces thématiques (ex. cours d'anglais portant sur le Journal d'Anne Frank, cours de français portant sur un texte relatif à l'esclavage dans les Antilles).

Les parents d'élèves qui contactent le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra expriment principalement le sentiment d'être démunis face à l'inertie de certains établissements scolaires. Il arrive également que des professeurs sollicitent l'assistance du pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra ; l'absence de protocole de prise en charge établi et le manque d'interlocuteurs clairement identifiés étant leurs principaux sujets de préoccupation.

En 2024, la Licra observe que la proportion de faits racistes et antisémites à l'école est **quasiment équivalente** : 44% de faits antisémites pour 56% de faits revêtant d'autres formes de racisme (ex. racisme antimaghrébin, racisme antinoir).

A titre de comparaison, en 2023, seulement un tiers des signalements en milieu scolaire concernaient des faits d'antisémitisme.

Entre 2023 et 2024, la Licra observe donc une augmentation de plus de 80% du phénomène antisémitisme à l'école.

De manière générale, les phénomènes raciste et antisémitisme à l'école se manifesteraient principalement sous la forme de harcèlement scolaire à caractère raciste ou antisémitisme (28% des signalements à l'école) et d'injures racistes ou antisémites (27%).

➤ Racisme et antisémitisme au travail

La Licra observe que les chiffres du racisme et de l'antisémitisme au travail sont relativement constants. En 2024, le pôle d'accueil des victimes a recueilli **174 signalements** de faits qui se seraient produits sur le lieu de travail (soit à peu près autant qu'en 2023).

La constance observée peut facilement s'expliquer par les événements politiques et géopolitiques qui ont marqué les années 2023 et 2024 (attaque du 7 octobre 2023, élections législatives et européennes et escalade du conflit au Moyen-Orient en 2024). A titre d'illustration, la Licra avait observé une augmentation de 65% des signalements de racisme dans les trois semaines qui avaient suivi les élections européennes du 9 juin 2024 et l'annonce des élections législatives anticipées (par rapport aux trois semaines précédentes). Parmi ces signalements, nombre d'entre eux concernaient des propos tenus sur le lieu de travail.

En 2024, la Licra observe qu'**un peu moins d'un tiers** des signalements recensés en 2024 concernent des faits d'antisémitisme et **plus de deux tiers** concernent d'autres formes de racisme (ex. racisme antimaghrébin, racisme antinoir).

A titre de comparaison, en 2023, seulement un quart des signalements sur le lieu de travail concernaient des faits d'antisémitisme.

“On ne parle pas assez du racisme au travail. En plus d'être humiliant, vous pouvez perdre votre travail, et alors vous perdez votre salaire. Ça atteint tout votre quotidien.”

Madame J., victime

De manière générale, les phénomènes raciste et antisémitisme au travail se manifesteraient principalement sous la forme de harcèlement moral à caractère raciste ou antisémitisme (36% des signalements au travail), d'injures racistes ou antisémites (30%) ou de discrimination raciale (26%).

Entre 2023 et 2024, la Licra observe donc une augmentation d'environ 30% du phénomène antisémite au travail.

HAINE EN LIGNE

- Méthodologie

La LICRA met à la disposition des internautes un formulaire « signaler un contenu raciste sur Internet » par lequel ils peuvent informer la LICRA de tout contenu haineux qui leur semble constitutif d'une infraction à caractère racial (formulaire accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/signaler>).

Les données relatives aux discours de haine en ligne présentées dans le présent rapport sont comptabilisées sur la base du nombre des signalements enregistrés par le service juridique via le formulaire en ligne, mais également de signalements effectués par le service international dans le cadre de son activité de veille et de *monitoring* des réseaux sociaux.

Cette année nous avons pris le parti de faire débiter nos données à partir de la date stratégique du 7 octobre 2023. En effet, les massacres perpétrés en Israël par le groupe terroriste du Hamas a provoqué une vague de haine antisémite sans précédent sur les grandes plateformes. La prise en compte de cette période, nous permettra donc d'avoir une analyse plus fine de l'antisémitisme depuis cette terrible date.

Il est à noter que ces données ne prétendent pas refléter l'entièreté du phénomène des discours racistes et antisémites en ligne mais propose de prendre le pouls dudit phénomène à la lumière de l'actualité et des problématiques contemporaines qui s'imposent à nous.

- Haine en ligne : Etat des lieux

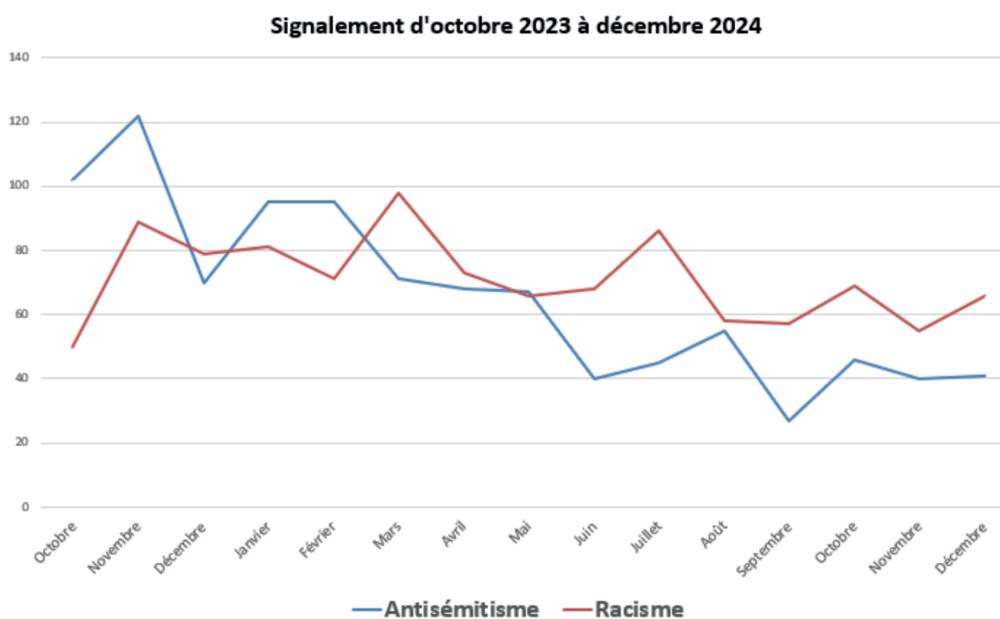
Entre le 7 octobre 2023 et le 31 décembre 2024, le service juridique a reçu et traité **plus de 2000 signalements** de contenus haineux sur Internet, soit une augmentation de **plus de 17%** par rapport à l'année précédente.

Depuis plusieurs années, le service juridique observe une augmentation constante des signalements de discours de haine raciste et/ ou antisémite en ligne : 985 en 2019, 1336 en 2020 ; 1865 en 2021 ; 1521 en 2022 ; 1743 en 2023 et 2052 en 2024. A ce jour, seulement deux personnes au service juridique de la Licra ont la charge de traiter ces contenus quotidiennement.

Rapport d'activité 2024
CONTRIBUTION SERVICE JURIDIQUE

Cette augmentation est particulièrement perceptible en période de crises ou de tensions. Ainsi, la fluctuation dans les données recensées par le service juridique s'explique très souvent par des évènements marquant fortement l'actualité. En 2021, déjà, la tendance était à l'augmentation des signalements des contenus complotistes à caractère antisémite dans le contexte de la crise du covid et des manifestations « anti-vax » de l'été 2021. La fin de l'année 2023, quant à elle, a été particulièrement marquée par les attaques terroristes du 7 octobre 2023 en Israël et de la guerre Israël – Hamas, provoquant un déferlement de haine antisémites en ligne¹.

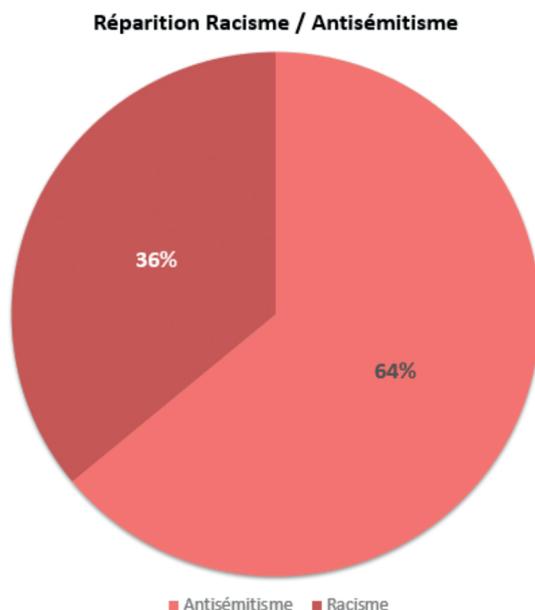
En 2024, plusieurs évènements de l'actualité ont impacté le nombre de signalements de contenus racistes ou antisémites comme le démontre le schéma ci-dessous dans lequel il est possible de constater plusieurs vagues d'antisémitisme liées principalement à l'escalade du conflit au Moyen-Orient, ainsi que différents pics de haine raciste en lien notamment avec des marqueurs forts tels que les élections européennes et législatives au cours desquelles le sujet de l'immigration a particulièrement été mis en avant, ou encore les Jeux-Olympiques qui ont participé à la cristallisation de la haine raciste.



Concernant la répartition entre racisme et antisémitisme, nous notons un véritable bouleversement en 2024. En effet, si durant les années précédentes nous obtenions une part quasiment égale de signalements de contenus haineux en ligne racistes et antisémite, en 2024, la répartition est de l'ordre de 64% des signalements de contenus à caractère antisémites et

¹ Les chiffres du service juridique pour l'année 2023 ne concernaient que la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023, et ne comptabilisait donc pas les signalements sur la période de novembre à décembre 2023 – période que l'on s'attache à analyser dans le présent rapport.

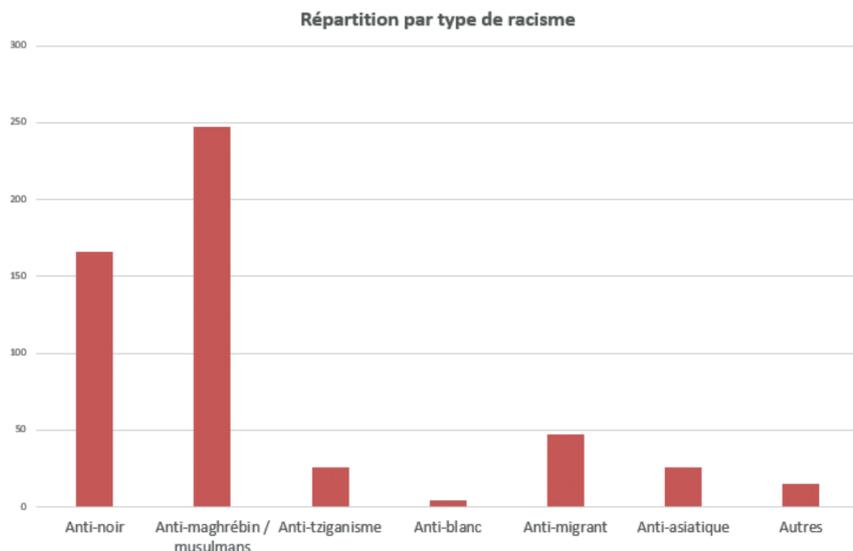
36% de signalements de contenus à caractère raciste, marquant ainsi une explosion des propos antisémites sur Internet.



Après analyse des 2052 contenus traités par la LICRA, 1130 ont été reconnus comme pénalement qualifiables contre 661 non pénalement qualifiables.

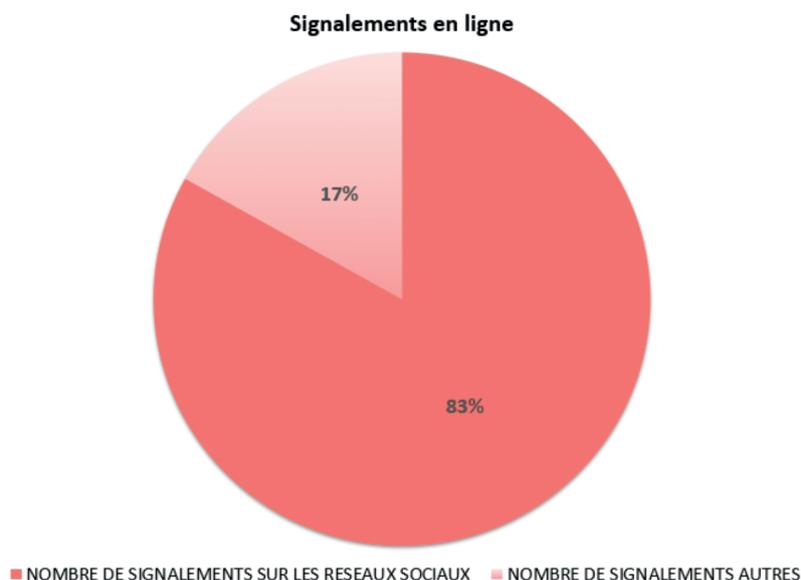
Nous notons une augmentation du nombre de signalements pénalement qualifiable de plus de 7% sur l'année 2024 comparé à l'année précédente, ce qui signifie une augmentation du travail du service juridique nécessitant de prendre des mesures adaptées face à ces contenus. En effet, les contenus pénalement qualifiables ont pu faire l'objet d'une demande de retrait directement auprès des plateformes, de courriers de mise en demeure rédigés auprès des hébergeurs ou éditeurs de contenus, de signalements auprès de la plateforme PHAROS, et/ou d'une action pénale selon une décision concertée avec la Commission juridique de la Licra (signalement au parquet ou plainte). Etant précisé que 97 signalements ont finalement fait l'objet d'une action pénale contre 90 en 2023.

Sur les 531 signalements reçus concernant une situation de racisme, la répartition en fonction du « type » de racisme est la suivante :



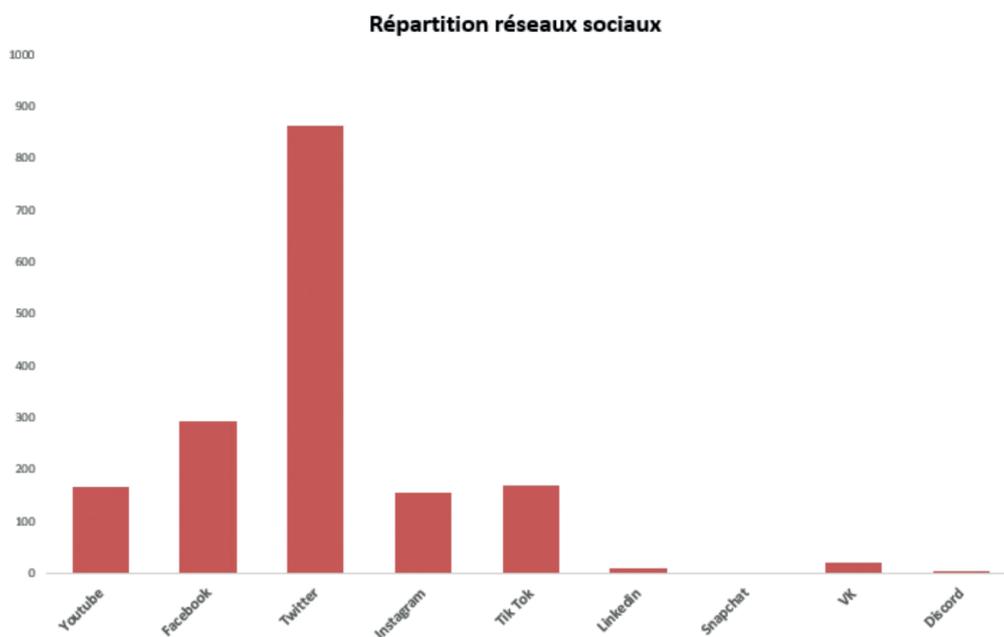
- **Analyse des signalements par type de plateforme**

La répartition des 2052 signalements faits à la LICRA en fonction du type de plateforme est la suivante :



Sur les 2052 signalements une grande majorité (83%), correspondant à 1699 signalements, portent sur des contenus publiés sur les réseaux sociaux. Nous distinguons les réseaux sociaux, à savoir les très grandes plateformes telles que Facebook (Meta), Intstagram (Meta), X (anciennement Twitter), Youtube (Google), Snapchat ou TikTok et les autres médias permettant de partager des contenus à savoir, les site internet, blogs, forums de discussion etc.

Concernant les réseaux sociaux, voici la répartition des signalements sur les grandes plateformes :



Cette année encore, le réseau social X /Twitter reste la source la plus importante de discours de haine en ligne signalés.

- **Focus**

- **Le prétexte antisioniste – nouvelle forme d'antisémitisme**

Cette année encore, le service juridique a été confronté à des difficultés liées à la qualification juridique de propos relevant de l'antisémitisme. Ces contenus ont pour point commun d'avoir un fond intrinsèquement antisémite sans pour autant relever d'une infraction pénale au regard de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881. En pratique, des difficultés apparaissent face à la recrudescence des contenus utilisant outrancièrement les termes de « sioniste », « complot sioniste », ou « lobby sioniste », mais encore de contenus procédant à la nazification d'Israël ou appelant à son éradication. Ces expressions ont vocation à semer intentionnellement le doute quant à la catégorie des personnes visées, la question qui se pose étant celle de savoir s'il on est face à la simple critique d'un Etat, Israël en l'occurrence, ou à une attaque délibérée contre les Juifs dans leur ensemble.

Pour déterminer la portée antisémite d'un discours, le service juridique s'appuie sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme donnée par l'IHRA (International Holocaust

Remembrance Alliance). Cette définition de travail a été endossée officiellement par la France lors du discours du Président de la République le 20 février 2019.

Selon cette définition, et contrairement à ce qu'affirment ses opposants, la simple critique d'Israël, comme on critiquerait tout autre État est autorisée et ne doit pas être considérée comme de l'antisémitisme en soit. Cependant, l'antisémitisme se manifeste lorsque l'État d'Israël est perçu et assimilé à une « collectivité juive » et que ces attaques deviennent un prétexte pour exprimer une haine contre les Juifs dans leur ensemble.

Plus que jamais au lendemain du 7 octobre 2023, les enjeux restent, pour la LICRA, d'agir sur plusieurs fronts pour contribuer à faire évoluer la définition de l'antisémitisme dans la jurisprudence, dans le sens des mutations qu'elle connaît dans la vie publique ou médiatique notamment.

Dans ce contexte, le service juridique a accompagné Galina Elbaz, Vice-présidente et Rodolphe Cahn, président de la commission juridique à répondre aux sollicitations d'une député qui souhaitait déposer une proposition de loi visant à faire évoluer la loi en matière de lutte contre l'antisémitisme.

Le service juridique s'est aussi impliqué à l'international dans le cadre du projet européen CCOA (Coalition to Counter Online Antisemitism) visant à contrer l'antisémitisme en ligne en collaboration avec le service international de la LICRA. Du 25 au 27 novembre 2024, Tina Théallet et Audrey Koulidiati ont ainsi pu représenter la Licra à Varsovie (Pologne) à l'occasion de la conférence annuelle CCOA.

Initialement, cette coalition a été créée pour anticiper la montée de l'antisémitisme et apporter une réponse européenne cohérente et forte face à l'antisémitisme en ligne.

La conférence portait sur le thème "Mainstreaming (Digital) Human Rights" et Tina Théallet, responsable du service juridique a participé à la table ronde d'ouverture de la conférence annuelle partageant ainsi son expertise sur l'impact de l'antisémitisme en ligne sur la société en général à l'aide d'exemples tirés du contexte français et surtout des chiffres du service juridique de la Licra.

➤ **L'application du DSA et le statut de signaleur de confiance**

Depuis le 17 février 2024, l'ensemble des obligations prévues par le règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act) sont applicables à toutes les plateformes en ligne. Ce règlement fixe un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux : attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons.

Pour la première fois, ce règlement formalise la pratique des « signaleurs de confiance ». Jusque-là, la LICRA avait le statut de « signaleur de confiance » au sein d'un grand nombre de grandes plateformes, mais ce statut était à la discrétion des acteurs. Désormais, ce statut est

attribué dans chaque pays à des entités ou organisations en raison de leur expertise et de leurs compétences sur des thématiques particulières. En pratique, cela signifie que leurs signalements des « signaleurs de confiance » sont traités en priorité.

En 2024, les candidatures pour obtenir le statut de signaleur de confiance auprès de l'autorité de régulation française, l'ARCOM, se sont ouvertes.

Le LICRA souhaite candidater afin d'obtenir ce précieux sésame dans la continuité de ses actions auprès des grandes plateformes.

Fin 2024, le service juridique et le service international ont débuté la préparation de ce dossier qui nécessite la récolte de nombreuses pièces et garanties prouvant l'expertise de la LICRA dans ses missions de lutte contre les contenus haineux racistes et antisémites, mais également sa capacité à assurer cette mission en termes de moyens humains et matériels par exemple.

COMMISSION JURIDIQUE

La LICRA dispose d'un réseau de plus de soixante avocats militants, intervenant à titre bénévole, répartis sur l'ensemble du territoire. En 2024, une dizaine d'avocats ont rejoint la Commission juridique.

La Commission Juridique, se réunit une fois tous les mois, analyse chaque dossier et émet un avis juridique. Si une infraction est constituée et que la décision d'intervenir est prise, le dossier est confié à un avocat de la Commission.

En 2024, le service juridique accompagné des avocats de la commission juridique a travaillé sur 127 dossiers, rédigés des plaintes et signalements à l'encontre de plusieurs auteurs de propos lorsqu'ils étaient qualifiables pénalement et avaient un caractère antisémite ou raciste, contre 116 dossiers en 2023 et 86 en 2022.

En juin 2024, Me Rodolphe Cahn avocat et président de la section Licra Mulhouse a été nommé à la tête de la commission juridique.

En juillet 2024, les statuts de la Licra ont été modifiés et plus particulièrement l'objet, permettant enfin à la Licra d'être compétente en matière d'apologie du terrorisme dans les procédures judiciaires notamment.

L'année 2024 a également été marquée par la présence de la LICRA dans les prétoires. La LICRA était notamment présente dans le cadre de plusieurs procès d'assises, parmi lesquels :

- **Assises Peter Cherif** : Peter Cherif - Djihadiste français, membre actif d'Al Qaeda Yemen – était jugé du 16 septembre au 3 octobre 2024, devant la cour d'assises spéciale de Paris, pour avoir été l'instigateur des attentats de Charlie Hebdo du 7 janvier 2015 et avoir joué un rôle auprès de Chérif Kouachi, l'un des assaillants du journal. Peter Cherif avait également participé à la filière des buttes Chaumont,

ayant notamment participé à l'explosion des actes antisémites localement. Le 3 octobre 2024, la cour d'assises spéciale de Paris l'a condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. **Cette peine étant assortie d'une période de sûreté de vingt-deux ans. Les avocats de la Licra étaient Me Francis Pudlowski et Me Edouard Cahn.**

- **Assises Eugène Rwamucyo** : Arrêté par les autorités françaises en 2010, ce médecin hygiéniste rwandais a été jugé par la cour d'assises de Paris en vertu de la compétence universelle. Au cours des cinq semaines de procès a plané la question du rôle de ce médecin hygiéniste lors de l'enfouissement de dizaines de milliers de cadavres dans les fosses communes de Butare, au sud du Rwanda. Eugène Rwamucyo, 65 ans, a été condamné, mercredi 30 octobre, par la cour d'assises de Paris à vingt-sept ans de réclusion criminelle notamment pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité. **L'avocat de la Licra était Me Sabrina Goldman.**
- **Procès de contestation génocide des Tutsis au Rwanda / Charles Onana** : En 2019, l'auteur franco-camerounais Charles Onana publiait un ouvrage intitulé : « Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise. Le 9 décembre 2024, la 17e chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris a reconnu Charles ONANA coupable de complicité de contestation publique de l'existence d'un crime contre l'humanité pour de nombreux passages se son livre, par contestation, minoration et banalisation outrancière du crime contre l'humanité commis au Rwanda contre les Tutsis en 1994 – et l'a condamné à 120 jours amende de 70€ chacun. Quant à son éditeur, il a été reconnu coupable de contestation publique de l'existence d'un crime contre l'humanité, en l'espèce, crime de génocide ayant donné lieu à une condamnation française ou internationale et l'a condamné au paiement d'une amende de 5 000 euros. Monsieur Onana a interjeté appel de sa condamnation. **Il s'agit d'une décision historique car c'est la première condamnation en France pour contestation du génocide des Tutsis au Rwanda. L'avocat de la Licra dans ce dossier était Me Sabrina Goldman.**
- **Assises de Philippe Manier / Philippe Hategekimana** : le 17 décembre 2024, la cour d'assises de Paris a confirmé la peine de réclusion criminelle à perpétuité prononcée en première instance contre Philippe Manier, ancien gendarme rwandais ayant été reconnu coupable de génocide et de crime contre l'humanité. **L'avocat de la Licra dans ce dossier était Me Sabrina Goldman.**
- **Procès devant la 17e chambre correctionnelle de Paris contre Elias Imzalene** : Le 19 décembre, ce militant pro-palestinien a été reconnu coupable de provocation publique à la haine ou à la violence pour avoir septembre appelé à l'intifada lors d'une manifestation organisée place de la Nation, le 8 septembre 2024. Elias Imzalene a fait appel de cette décision. **Me Galina Elbaz était l'avocate de la LICRA.**

La présence de la LICRA est essentielle dans l'ensemble de ces dossiers car c'est une occasion de rappeler ses valeurs et de faire preuve de pédagogie dans des affaires dont les faits poursuivis constituent une grave atteinte aux valeurs républicaines, et sont majeurs pour la société et le vivre ensemble. En outre, la présence de la LICRA aux côtés du parquet représente la plupart du temps une valeur ajoutée.

➤ **Les projets pour l'année 2025**

En 2025, la commission juridique souhaite mettre en place une permanence pénale, spécifiquement dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, qui permettrait d'être plus réactif dans les procédures de comparutions immédiates.

En 2025, une session de formation à destination des avocats de la commission juridique sera organisée par Me Rodolphe Cahn et le service juridique afin de renforcer les connaissances historiques de la lutte antiraciste et juridiques des membres de la commission juridique.

La commission juridique a également la volonté de renforcer son maillage territorial en lien avec les sections locales afin de permettre à la LICRA d'être présente devant tous les tribunaux pour assister les victimes du racisme du quotidien.

La commission juridique a également l'intention d'intervenir auprès de la Chancellerie afin que la LICRA soit présente dans les stages de citoyenneté ordonnés par les juridictions car la lutte contre le racisme et l'antisémitisme doit faire partie des enseignements exposés au cours de ces stages.

Mémoire, Histoire, Droits de l'Homme

Plusieurs rendez-vous, réunions, conférences ont permis d'affiner et de développer nos réflexions, dans cette période folle de l'après 7-October.

Mais il manquait toujours une grande salle à notre disposition. Un rapprochement avec l'ECUEJ a échoué au dernier moment, en juin dernier : grand manque de communication de leur part, et mésentente sur la participation d'Alain David, ce qui a conduit à annuler le colloque qui était prévu.

Mais en cette an de grâce 2025, plusieurs horizons se précisent :

- Trois possibilités de salles s'offrent à nous :

a) Une salle en rénovation, annexe des éditions David Reinharc, rue Miromesnil ; l'avantage sera la gratuité de la mise à disposition, tout le matériel nécessaire pour l'accueil et le filmage, et la localisation centrale et on ne peut plus sécurisée. Il faut cependant attendre encore quelques semaines la fin des travaux.

b) Les locaux de la maison d'édition elle-même, moyennant une contribution de 200€ pour la soirée ; mais ils sont libres dès que l'on veut.

c) Une belle salle neuve, face aux Buttes-Chaumont, dans une école de communication où j'enseigne, et qui propose aussi du coworking ; la contribution est à négocier, mais tout le matériel est fourni et le bâtiment est très accessible et agréable.

Les premières rencontres auront lieu courant avril, et se pérenniseront à un rythme au moins trimestriel.

La rentrée 2024 a vu aussi le rapprochement avec le réseau jeune ; la commission doit ouvrir son public, car à la fougue de la jeunesse, très au fait et sensibilisée à l'actualité, doit s'ajouter la profondeur et le recul d'analyses, philosophiques et historiques.

Pour concrétiser ces avancées, une Newsletter va voir le jour avant la fin du mois courant. Sous l'appellation La Lettre d'Histoire et de Mémoire, elle sera diffusée à tous les membres de la Licra chaque mois. Elle se divise en plusieurs parties :

a) Deux articles de fond, traitant d'une même actualité, avec l'angle philosophique d'Alain David et l'angle historique de Stéphane Encel.

b) Trois articles sur trois actualités différentes, par les deux précédents protagonistes et Saskia Lefevre, qui apporte un œil complémentaire et neuf

c) L'actualité artistique, par Saskia

d) Une veille bibliographique

e) Des citations commentées

La structure formelle a été fournie par un ami étudiant, et les textes seront achevés d'ici à 10 jours. Il s'agira d'un outil pratique, propre à stimuler les réflexions et étoffer les argumentaires.

Délégation formation police et gendarmerie

En 2021, la Licra a conclu une Convention nationale triennale avec le ministère de l'intérieur qui lui permet d'intervenir dans les écoles de police et de gendarmerie en formation initiale.

Elle est également amenée à assurer des actions de sensibilisation en formation continue et à développer des actions communes avec les forces de l'ordre sur le terrain.

1. Les interventions en formation initiale

a. Bilan des interventions menées en 2024

En 2024, la Licra a mené au total 41 interventions dans les écoles de police et de gendarmerie, sensibilisant à cette occasion près de 5 630 élèves policiers et gendarmes, ce qui représente au total plus de 56 heures de sensibilisation. La Licra n'a obtenu que des bons retours des écoles, confortant ainsi le partenariat établi avec la police nationale et la gendarmerie nationale.

| Etablissement | Nombre d'interventions | Effectifs rencontrés |
|----------------------------------|------------------------|----------------------|
| Ecoles nationales de police | 17 | 1 982 |
| Ecoles nationales de gendarmerie | 22 | 3 499 |
| ENSP de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or | 1 | 89 |
| EOGN de Melun | 1 | 5 630 |
| TOTAL | 41 | 5 630 |

b. Le contenu des interventions

La Licra intervient sur le même contenu qu'en 2021, tel qu'approuvé par les deux directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Le partage d'expérience sur l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme constitue un élément central de l'intervention. L'association aborde également la déconstruction des stéréotypes et préjugés à travers la notion de biais cognitif.

L'intervention de la Licra se complète de deux supports vidéo qui permettent de présenter d'une part l'association et d'autre part son activité en matière d'accueil des victimes.

La Licra continue en parallèle de faire évoluer certaines parties du module, afin de prendre en compte les retours et la réception du module auprès du public.

La partie sur la construction des stéréotypes et préjugés a été retravaillée pour simplifier et expliciter davantage l'intervention, à la fois pour les militants intervenants et les élèves.

c. Des interventions animées par une équipe de militants actifs et motivés

Les interventions sont toujours assurées par l'équipe police/gendarmerie de la Licra. Cette équipe est composée de militants bénévoles formés pour sensibiliser les forces de l'ordre.

En 2024, 20 militants et une salariée se sont pleinement investis dans les interventions en écoles de police et de gendarmerie. Au total, l'équipe peut compter sur 33 militants intéressés et motivés qui sont rattachés à 17 sections différentes. Elle a donc l'avantage de couvrir presque l'ensemble du territoire métropolitain français et de pouvoir assurer la totalité des interventions proposées.

Chaque militant assiste à plusieurs interventions en tant qu'observateur et participe à des sessions de formations. En 2024, une nouvelle formule de formation a été mise en place, en présentiel au siège de la Licra, afin de revoir en détail le module avec un groupe restreint de militants.

La Licra a formalisé une offre de formation en interne pour accompagner les militants intéressés à intervenir en formation initiale dans les écoles de police et de gendarmerie.

d. Le devenir de la Convention nationale

Malheureusement, la Convention nationale n'a pas fait l'objet d'un renouvellement dans les délais impartis. La Licra a donc été contrainte de suspendre ses interventions au mois d'octobre 2024, faute de garanties financières.

Ceci explique pourquoi les chiffres sont en-deçà de ceux réalisés les années précédentes. Avec regret, l'association a dû annuler un nombre important d'interventions, dont celle prévue à l'école nationale supérieure de police de Cannes Ecluses qui devait recevoir la Licra pour la première fois en décembre 2024.

A ce jour, la Licra est toujours dans l'attente d'un retour du ministère de l'Intérieur, avec l'espoir que cette Convention nationale, et plus généralement la lutte antiraciste, restent une priorité pour le gouvernement.

2. Les actions communes et les actions de sensibilisation en formation continue

Dans la continuité des interventions qu'elle mène en formation initiale, la Licra a à cœur de développer des actions auprès et avec les forces de l'ordre sur le terrain.

a. Les actions communes

En parallèle de la formation initiale, l'association développe ses actions de partenariat avec les forces de l'ordre. Ces actions, dites « communes », ont pour objectif de renforcer les relations et la confiance entre les forces de l'ordre et la population. Elles peuvent revêtir différentes formes, selon les territoires et les partenaires.

Dans le cadre de son partenariat avec la Préfecture de police de Paris, l'association a organisé plusieurs visites de musées pour les jeunes du Centre de Loisirs géré par la Préfecture de police de Paris (musée de l'Immigration, Mémorial de la Shoah, MAHJ et IMA). La Licra a également mené des actions de sensibilisation, à l'aide d'outils ludiques, auprès des jeunes pendant les vacances d'avril et d'été 2024.

Aussi, l'association a mené la première intervention commune dans une école avec une policière affectée à des missions de prévention, de contact et d'écoute (MPCE) dans une classe du lycée Louise Michel. Les élèves ont pu échanger avec la policière sur son métier (mission, limite, recours) et poser les questions souhaitées. Cette intervention faisait suite à des remarques faites par certains élèves sur les droits des policiers.

Enfin, à l'occasion d'un stage encadré par le Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'association a organisé, avec l'aide de l'association Génération 2, une rencontre avec des policiers et les jeunes suivis par la PJJ. Ces échanges sont essentiels pour commencer à déconstruire les idées reçues et à créer une nouvelle forme de relation.

b. Les actions de sensibilisation en formation continue

> Partenariats locaux

La Licra a formalisé une offre de formation en interne pour former et accompagner les militants qui souhaitent développer des partenariats locaux avec les forces de l'ordre. Cela a donné lieu à la création d'un module en deux parties : 1) Méthode et process ; 2) Les propositions de contenus. La Licra Angers (49) a suivi cette formation sur deux sessions le 19 juin et 3 juillet.

Dans le cadre du partenariat avec la Préfecture de police de Paris, l'association est intervenue en mars 2024 auprès des policiers affectés à des MPCE. L'objectif était de présenter les actions menées par l'association en milieu scolaire et de les sensibiliser sur les infractions racistes en milieu scolaire et les moyens d'actions existants.

> Actions nationales

La Licra a eu l'honneur de participer à la formation des formateurs-relais de la gendarmerie nationale en charge de la lutte contre les crimes et délits de haine, le 7 novembre 2024. Ce fut l'occasion pour l'association d'évoquer les difficultés en matière d'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme, l'explosion des signalements de racisme et d'antisémitisme depuis le 7 octobre 2023 et après les élections européennes puis législatives en France.

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Rappel des principaux axes d'interventions prévus dans la convention signée avec la Direction de la Protection Judiciaire :

- Présence de la LICRA lors des manifestations nationales de la PJJ (Challenge Michelet, Parcours du goût, Bulles en fureur, Des cinés la vie).
- Développer en vue d'intervenir à l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) des modules de formation en lien avec le racisme, l'antisémitisme, les discriminations. Intervenir dans le cadre de la formation initiale ou continue auprès des professionnels de la PJJ. Alimenter l'action des référents Laïcité citoyenneté (RLC) de la PJJ.
- Sensibiliser les mineurs aux valeurs Républicaines et Citoyennes du vivre ensemble, de tolérance, de respect de la dignité humaine et de lutte contre toutes les discriminations. Mettre en œuvre des actions portant sur la question mémorielle et le travail de mémoire. Mettre en œuvre un programme d'actions sur les questions d'identité et du vivre ensemble visant à lutter contre le racisme, discriminations, notamment les discriminations LGBTIQ+.



Les manifestations nationales

Lors du Challenge Michelet Edition 2024 se déroulant Istres du 13 au 17 mai, la LICRA a été présente au travers d'un stand animé d'ateliers sur les thèmes du processus discriminatoire en lien avec le sport (100 jeunes, 45 professionnels). En amont de cet événement, des interventions ont eu lieu auprès de jeunes et professionnels de la délégation Grand Nord lors du regroupement du 12 au 14 avril 2024 à Liévin (40 jeunes, 10 professionnels) ainsi qu'auprès de la délégation Sud Est le 25 avril à Bastia (40 jeunes et 10 professionnels). L'intervention a porté sur un ciné débat liant sport, identité, altérité, processus discriminatoire et laïcité.

La Direction Inter-régionale Grand Centre a accueilli l'édition 2024 « Parcours du Goût » le weekend du 08 et 09 décembre à Dijon. La présence de la LICRA s'est concrétisée par un stand sur le thème « Alimenter l'antiracisme » et par l'animation d'ateliers. Ces ateliers ont abordé le racisme et l'antisémitisme ainsi que les discours de haine au travers de jeux permettant la compréhension du processus discriminatoire et la banalisation d'expressions langagières racistes faisant référence à des aliments (30 jeunes, 25 professionnels).

Concernant la manifestation « Bulles en fureur », la Licra fut présente lors de l'édition qui se déroula le 08 février 2024 en Angoulême avec un atelier en lien avec la Bande Dessinée (BD) dont l'objectif est de sensibiliser au Racisme, à l'Antisémitisme et au processus discriminatoire à partir du support de la BD.

Enfin, concernant la participation de la Licra aux manifestations « Avenir en scène » et « Des cinés, la vie ! », les échanges sont toujours en cours avec les DIR Sud et DIR Ile de France afin de définir les modalités de cette participation.

La formation des professionnels

La CPO PJJ/LICRA prévoit le développement des modules de formation initiale et continue à l'ENPJJ auprès des professionnels de la PJJ. Mais aussi d'alimenter l'action des référents Laïcité citoyenneté (RLC) pour le montage de projets sur les territoires (actions pédagogiques - présentation et diffusion d'outils).

En 2024 dans le cadre du Pôle Territorial de Formation (PTF) de la DIR Grand centre s'est tenue à Dijon du 06 au 08 une intervention auprès de 20 professionnels en partenariat avec l'ENPJJ, l'ONACVG, la RLC du territoire et la LICRA sur le thème « Discrimination origines et religions – Travail de mémoire ». Cette intervention avait pour objet de partager avec les professionnels un socle de connaissances communes.

En avril 2024, la LICRA est intervenue auprès de 15 éducateur/trice-s stagiaires au sein de l'ENPJJ. Cette intervention avait pour objectif d'aborder les stéréotypes, les préjugés, les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, le harcèlement moral, l'identité, l'esprit critique et la laïcité à partir d'outils permettant d'intervenir auprès de jeunes.

La déclinaison de la convention à l'échelle des Directions Régionales (DIR) et Directions Territoriales (DT)

La déclinaison de la convention nationale à l'échelle des DIR et des DT implique un travail de proximité à la fois avec les RLC et les professionnels PJJ de ces territoires ainsi qu'avec les sections locales de la LICRA. L'enjeu est d'une part de rapprocher les personnes, d'autre part de décliner la convention nationale par la mise en œuvre de projets et d'actions sur ces territoires.

DT Côte d'Or/Saône et Loire

Le 18 janvier 2024 organisée en collaboration la RLC 21/71, 2 interventions ont été mené à Chalon sur Saône, le matin auprès de 10 jeunes sur le thème du processus discriminatoire et l'après-midi auprès de 40 professionnels afin de présenter d'une part la CPO DPJJ/LICRA, d'autre part ce même processus ainsi que les outils et méthode pour l'élaboration d'un projet d'action avec la LICRA sur la thématique du racisme et de l'antisémitisme.

Le 28 février une nouvelle intervention s'est tenue auprès de 10 jeunes suivis par le STEMO Chalon sur Saône sur les thèmes de l'identité/altérité en lien avec le processus discriminatoire.

DT Essonne

Durant les périodes de vacances scolaires, 2 stages de citoyenneté ont été mis en œuvre auprès de jeunes.

Fin février auprès de 6 jeunes sur les thèmes des stéréotypes, des préjugés, des discriminations, du racisme, de l'antisémitisme, de l'identité et de l'esprit critique se concluant par la visite de l'exposition permanente du Musée National de l'Histoire de l'Immigration (MNHI) qui propose un cheminement chronologique scandé par onze dates clés, de l'Ancien Régime au Temps présent. Les migrations y sont abordées à travers l'évolution de statuts des étrangers, l'hospitalité et l'hostilité, le quotidien, les mutations sociales, économiques et culturelles, les mobilisations politiques, les dynamiques d'intégration et de discrimination. Une histoire commune, aussi bien singulière qu'universelle.

Fin octobre auprès de 10 jeunes et qui porté sur la compréhension du processus discriminatoire, d'identité et d'altérité. Un partenariat avec l'association Génération 2 implantée sur la ville d'Evry Courcouronnes nous a permis de mener un atelier avec la Police Nationale sur la thématique des relations Police Population. Ce stage s'est conclu par la visite de MNHI.

DT Basse Normandie

Début janvier une intervention au Quartier Mineurs (QM) de la Maison d'Arrêt (MA) de Caen a été mené auprès de 6 jeunes autour des processus de discrimination. Les 23 et 24 avril une nouvelle intervention au QM auprès de 10 jeunes sur les thèmes de l'identité, de l'altérité et du processus discriminatoire.

Mi-septembre la LICRA est intervenue lors de la Commission laïcité Citoyenneté (10 professionnels) avec pour objectif la préparation d'un module de formation à destination des professionnels sur les thèmes du racisme, de l'antisémitisme, des stéréotypes, des préjugés et des discriminations. Cette intervention a été élaborée sous l'impulsion de la RLC du territoire et de la LICRA de manière participative associant

à la fois professionnels de la PJJ ainsi que les associations Caennaises « Centre Normandie LGBTI » et « Institut International des droits de l'homme et de la paix ».

Les 21, 22 et 23 octobre un stage de citoyenneté en partenariat avec le Mémorial de Caen et l'ONACVG s'est déroulé auprès de 10 jeunes alliant à la fois discours de haine et travail de mémoire. Au cours de ce stage, la DPJJ a renouvelé la convention triennale avec la LICRA. Enfin les 24 et 25 octobre les interventions au QM de la Maison d'Arrêt de Caen auprès de 8 jeunes ont permis d'aborder avec eux et de mettre en réflexion la question de l'identité, de l'altérité et du processus discriminatoire dans la compréhension du racisme et de l'antisémitisme.

DT Ille et vilaine Cote d'Armor

L'année 2024 a permis avec cette DT après plusieurs réunions en visioconférence d'élaborer et de programmer des interventions pour l'année 2025 auprès de jeunes et de professionnels.

Les thèmes abordés seront le racisme, l'antisémitisme et le processus discriminatoire. L'action proposée vise dans un premier temps d'apporter aux professionnels des éléments de compréhension des mécanismes à l'œuvre dans le processus de discrimination afin de mieux les repérer et d'apporter une réponse éducative auprès des jeunes et de lutter contre leur banalisation. Un deuxième temps sera consacré à des ateliers sur ces thématiques auprès des mineurs.

DT Loire Atlantique Vendée

Le 14 mai la LICRA est intervenue en commission « Laïcité, Valeurs de la République » auprès de 20 professionnels afin de présenter la convention, les outils et méthodes pour un projet d'action ainsi que favoriser l'émergence de projet. Cette rencontre a donné lieu à des séances de travaux pour des actions programmés en 2025 en partenariat avec l'ONACVG et le château des Ducs de Bretagne.

DT Maine et Loire/Sarthe/Mayenne

Début juin le chargé de mission de la LICRA accompagné de la section d'Angers sont intervenus en commission laïcité auprès de 9 professionnels afin de présenter la convention et les outils d'interventions dans la perspective d'actions à venir.

DT Haute Garonne/Ariège/Hautes Pyrénées

Fin juin une rencontre DIR SUD en présence d'un référent mémoire de l'ONACVG a permis de l'élaboration d'un projet en lien avec la journée des Justes 2025 à l'échelle de la direction de ce territoire.

DT Tarn et Garonne / Lot / Gers

Le 27 juin la LICRA est intervenue dans le cadre de la Commission Laïcité Citoyenneté auprès de 10 professionnels. Après présentation de la convention, l'intervention à portée sur processus discriminatoire avec une présentation d'outils et d'actions possibles qui s'est conclu par des ateliers préfigurant des projets d'intervention.

DT Hérault et DT Pyrénées orientales /Aude

Le 20 septembre la LICRA est intervenue en Commission Laïcité valeur de la république au Camp de Rivesaltes auprès 20 professionnels en coanimation avec le référent

mémoire de l'ONACVG. Ont été présentés, la convention, les outils ainsi que les projets d'action possibles en partenariat avec l'ONACVG.

DT VAR

Les 14 et 20 mars la LICRA est intervenue auprès de jeunes suivis par le STEMO Draguignan sur les thèmes de l'identité, l'altérité et les processus discriminatoire. (8 jeunes). Le 30 avril c'est déroulé auprès de 8 jeunes à Fréjus une journée sur le thème de la laïcité et du fait religieux qui a permis d'aller à la rencontre de lieux de cultes (Moquée, Synagogue et cathédrale) dans une démarche culturelle.

Enfin, le 12 juillet à Toulon, la LICRA est intervenue auprès de 12 professionnels dans le cadre de la commission Culture et Citoyenneté.

DT Bouches du Rhône

Les 10 et 31 janvier la LICRA est intervenue à Marseille auprès de jeunes suivis par le STEMO « Les chutes la vie » (4 jeunes 1 professionnel) sur les thèmes de l'identité, l'altérité et les processus discriminatoire

DT Alpes-Maritimes

Sur ce territoire, la LICRA intervient régulièrement dans le cadre de l'action « parcours coordonné » et participent au comité de pilotage ainsi qu'aux réunions de coordination et de bilan.

6 interventions en 2024 sur les thèmes des stéréotypes, des préjugés, des discriminations, du racisme, de l'antisémitisme, du harcèlement moral, de l'identité, de l'esprit critique et la laïcité. 14 jeunes ont participé à ces ateliers ainsi que 3 professionnels. Dans le cadre de cette action, le MUCEM est un partenaire qui à partir d'un atelier sur les religions monothéistes permet, dans une approche culturelle et non culturelle, de réfléchir sur les communs.

Début janvier, la LICRA est intervenue en commission valeurs de la République auprès de la DT du territoire afin de présenter la convention, les outils et méthodes.

Le 03 mars une action d'une demi-journée a été menée à l'UEHC « Les lilas » sur le thème du processus discriminatoire du racisme et de l'antisémitisme.

Du 27 mai au 05 juin la LICRA a participé à la réalisation d'un court métrage auprès de 5 jeunes en lien avec l'association Héliotrope. Cette réalisation avait pour objectif d'amener les jeunes à réfléchir et à produire un court métrage sur la question de la différence, du racisme, de l'antisémitisme et des discours de haine.

Les 17 septembre une intervention sur une journée s'est tenue lors d'un stage de citoyenneté auprès de jeunes suivis par l'UEMO de Cannes (7 jeunes).

Enfin après sollicitation de l'association habilitée Montjoye, 2 interventions individuelles ont eu lieu auprès de 2 jeunes dans le cadre d'une mesure de réparation pénale le 18 et 28

18 et 28 novembre.

Perspectives actions LICRA/ Protection Judiciaire de la Jeunesse 2025

Les manifestations nationales

Les objectifs visés restent une participation de la LICRA sur l'ensemble des manifestations nationales lors des événements avec une volonté d'intégrer les groupes projets ou COPIL dès leur création afin que les interventions de la LICRA soient intégrées à la thématique de chaque événement avec la possibilité d'intervenir auprès des jeunes et des professionnels en amont des événements.

La formation des professionnels

Pérenniser en lien avec l'ENPPJ de Roubaix et les Pôles Territoriaux de Formation (PTF), les actions auprès des professionnels en formation initiale ou continue de la PJJ avec pour finalité, le partage d'un socle de connaissances communes.

La déclinaison de la convention à l'échelle des Directions Régionales (DIR) et Directions Territoriales (DT)

La convention cadre signée avec la Direction Centrale de la PJJ, couvre l'ensemble des projets à l'échelle du territoire.

Le premier objectif reste de décliner la convention nationale à l'ensemble des 9 Directions Régionales de la PJJ avec le soutien des sections. Des actions se concrétisent sur les territoires mais tous les territoires ne sont pas concernés. La priorité a été mise sur les DIR, les DT et les professionnels qui se saisissent et donnent suite aux premiers contacts, relances pour se rencontrer et élaborer des projets d'actions.

Les dynamiques selon les territoires étant disparates, le deuxième objectif visé reste de tendre vers une homogénéisation des pratiques tout en tenant compte des spécificités des territoires. Aussi afin de permettre une meilleure visibilité et lisibilité des actions proposées par la Licra à destination des jeunes et des professionnels, des fiches de bonnes pratiques présentant des modélisations de projets d'actions possibles sont en cours d'élaboration et pourront être communiquées, après échange avec la MNVI, à l'ensemble des DIR, DT, Etablissements et Services de la PJJ.

Démarches partenariales et collaboratives

Enfin afin de proposer des actions coordonnées en lien avec le travail de mémoire, de l'identité, de l'altérité, de racisme, de l'antisémitisme et de la laïcité, une collaboration est engagée sur des projets en cours ou futurs avec le camp des Milles, l'ONAVG dont la Prison de Montluc, la Maison des enfants d'Izieu, du MUCEM, du Musée des arts et d'Histoire du Judaïsme, de l'Institut du Monde Arabe, le camp de Rivesaltes ainsi que le musée départemental de la résistance et de la déportation de Haute Garonne.

Réseau Jeunes

Aux Universités d'Automne 2021 de la Licra, le Réseau Jeunes a été créé selon la volonté de Fabielle ANGEL et Mario STASI. Dès lors, il s'est structuré en interne par la nomination de délégués. Le congrès marque donc notre quatrième année d'existence.

Le travail du Réseau Jeunes est d'abord de mobiliser et de réunir ses membres déjà existants partout en France. L'objectif majeur de ce réseau est de renouveler et d'élargir la base militante de la Licra. Par ailleurs, le Réseau Jeunes a vocation à prendre part aux activités des différentes commissions et sections. En définitive, il a pour ambition d'entreprendre ses propres actions, avec le soutien de l'ensemble de la Licra.

Mobiliser les jeunes adhérents de la Licra

À travers des groupes d'échanges

L'une des premières réalisations du Réseau Jeunes a été la mise en place d'un groupe WhatsApp afin de fluidifier les échanges, se partager des informations. Le nombre de militants présents sur ces groupes approche la centaine.

Deux groupes ont ensuite été créés, l'un est dédié aux échanges entre militants qui favorisent le débat et permet de garder un contact malgré l'éloignement géographique. Le second groupe est uniquement voué à la transmission des informations telles que les rencontres des militants par des réunions zooms. Ces rencontres ont pour but de présenter les projets à venir et de les tenir au courant des actualités de la Licra. Le groupe visant à échanger, souvent à débattre, se montre de plus en plus actif, grâce à des jeunes présents depuis la création du réseau mais aussi des nouveaux.

Lors d'événements nationaux

Les jeunes du Réseau sont également conviés à participer à des événements nationaux tels que les Universités d'Automne au Havre. Participer à ces temps forts de la Licra permet d'une part de renforcer la cohésion entre les militants du Réseau ; et d'autre part de nourrir une conviction militante ainsi que de construire un esprit de fraternité autour des principes défendus par la Licra. On peut compter sur la présence d'une trentaine de jeunes lors de ces rassemblements nationaux (Convention, Universités d'Automne).

Durant des actions militantes

Les jeunes de la Licra se sont impliqués activement en 2023 notamment lors du Festival des Solidays en juin à Paris. En plus de tenir un stand pour présenter l'association et d'inciter les festivaliers à adhérer, les militants du réseau Jeunes ont fait appel à leur créativité en concevant des ateliers.

Ces actions militantes ont permis de mettre en pratique les connaissances acquises par les jeunes adhérents, tout en demandant de leur part une bonne maîtrise de la ligne politique de l'association comme de ses missions concrètes. Une quinzaine de jeunes militants ont passé le week-end sur le stand de la Licra. A l'issue de ce week-end, 55 personnes ont souhaité adhérer à la Licra. Il est à noter qu'il s'agissait d'un week-end bien particulier, puisque le dimanche était celui du 1er tour des élections législatives.

En parallèle des Solidays, se tenait le même week-end le Festival du Livre Joséphine Baker en Dordogne. Six jeunes étaient présents pendant quatre jours afin d'aider au mieux les organisateurs.

Nous avons également été présents une nouvelle fois aux cotés de la commission culture lors du festival d'Avignon, ainsi que lors de notre Salon du Livre « l'universalisme en fête », où le réseau jeunes a pour la première fois modéré et intégralement organisé l'une des tables rondes.

Recruter de nouveaux adhérents et militants jeunes

Pour suivre les indications de notre Président, nous devons recruter des militants. Bien que notre participation à des événements soit un point fort afin de faire connaître la Licra, nous devons être vigilant aux adhésions. Pour cela, nous incitons tous les nouveaux jeunes à adhérer, et veillons à ce que ceux présents lors de nos événements soient à jour de cotisation.

Prendre part aux travaux pour lesquels le RJ a été sollicité (DDV, sections, commissions)

Plusieurs jeunes ont également rejoint des commissions nationales afin de participer aux travaux.

Dans le cadre du partenariat avec le CIPDR, des jeunes participent à des tournages de vidéos, et la communication sur les réseaux sociaux est au cœur de nos préoccupations. En 2023, plusieurs séries de vidéos mettant en scène des jeunes du Réseau ont été postées sur nos réseaux sociaux.

Enfin, nous essayons de mettre en relation les militants du réseau Jeunes tant avec les commissions de la Licra qu'avec leur section locale, si ce n'est déjà pas le cas.

Initiatives à naître en 2025

La participation à d'autres festivals est, à ce jour, envisagée. Dans le même esprit que le Festival des Solidays, le but est de toucher un maximum de jeunes partout en France.

Enfin, divers projets commencent à poindre en 2025 : un concours d'éloquence, des visites d'expositions, seront des projets menés par le réseau lui-même, ainsi que des conférences avec des personnalités que nous choisirons, dans une volonté d'autonomisation.

Une newsletter de la commission Mémoire, Histoire, Droits de l'Homme, présidée par Stéphane Encel, sera écrite en partenariat avec le Réseau Jeunes. Et nous serons toujours à l'œuvre pour l'universalisme en fête, avec une table ronde organisée, modérée et avec pour intervenants des jeunes (dont deux membres de la Licra), sur le thème « les réseaux sociaux, nouveau forum de la cité ? » visant à comprendre (et critiquer) les nouveaux modes informationnels et leur impact sur la vision politique d'une partie de la jeunesse.

Pour conclure, 2025 marque une nouvelle année d'élection interne, et plus de 10 jeunes ont souhaité se présenter au Conseil Fédéral, ce qui montre l'envie d'engagement et la sensibilité à nos combats.

Sections

Depuis 4 ans, les délégations dévolues à Pierre Pieniek et Alain Blum ont eu pour objectif de solidifier les présences locales et de mailler davantage le territoire national avec de nouvelles sections, délégations locales voire associations régionales. A ce stade, le bilan de cette priorité stratégique nationale est contrasté.

Les réussites et les progrès en cours :

- La création de 13 délégations locales (rattachées à des sections) qui renforcent notre présence sur le territoire national ;
- Des sections qui se sont développées (Nice, Loiret Orléans, Sarlat-Bergerac, Roanne, Drôme, Dunkerque) ou qui ont été réactivées grâce à une nouvelle équipe (Paris, Montpellier) ;
- Le projet de création d'une association régionale Licra en Normandie qui devrait voir le jour en 2025 ;
- Le travail du siège est mieux connu des sections, les interlocuteurs sont plus facilement identifiés. En réciproque, le bénévolat des sections est mieux compris par les professionnels du siège.

Les points en souffrance :

- Des sections sans réel plan de développement et de projet associatif défini dans de grandes métropoles : Marseille, Lille...et des villes de taille moyenne : Clermont-Ferrand, Pau/ Bayonne.

Notre démarche :

- Un travail d'animation de réseaux dans un esprit de co-construction ;
- Un apport de ressources, de formation et de soutien ;
- Un dialogue constant et ininterrompu entre le national et les sections ;
- Une aide méthodologique et opérationnelle pour développer une stratégie locale ou régionale.

Les réalisations :

- Implantation de 13 délégations locales en lien avec des sections Licra : Toulon-la Seyne, Ardèche, Vichy, Annecy, Grenoble, Pithiviers, Cahors, Thiviers-Nontron, Caen Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Puy-en-Velay ;
- Passage de 4 sections en délégations : Aix-en-Provence (rattachée à la Licra Nice), Val d'Yerres (rattachée à la Licra Paris), Fécamp (rattachée à la Licra Rouen). Grenoble (rattaché à la Licra Aura) ;
- Création de deux nouvelles sections, une à Montpellier après la dissolution en 2023 de l'ancienne section ; et l'autre à Sarlat après sa fusion avec l'ancienne section de Bergerac.
- Accompagnement des sections à l'adoption des nouveaux statuts locaux de section Licra ;
- Des réunions nationales des sections et délégations Licra, tous les deux mois, afin de fluidifier et solidifier les relations avec le national, avec des apports thématiques.
- Un webinaire animé par Marie Lobidel en charge des formations externes de la Licra proposé aux responsables pour présenter l'offre de formation de la Licra pour les professionnels (associations, administrations, collectivités, entreprises..).

Bilan des territoires

Notre travail d'animation des sections à l'échelle régionale est complété par un soutien permanent aux sections et à la création de nouvelles sections ou délégations.

1) Ile de France

Une dynamique régionale portée par Véronique Angel, Présidente de la commission Ile de France et de la section de Paris (depuis juillet 2023), avec une équipe de bénévoles et de permanents du siège :

- Des chantiers thématiques (Éducation, Accueil des victimes ou Plaignants, Développement du bénévolat...);
- Une commission Education composée d'une dizaine de militants et d'une permanente qui interviennent dans des territoires (notamment dans les Quartiers Politique de la Ville) où des sections ne sont pas présentes ;
- Une offre de formation qui se développe et a bénéficié à une cinquantaine de bénévoles pour l'accueil des victimes, les interventions dans les écoles, les associations de jeunesse et d'éducation populaire...
- Des partenariats avec des collectivités : Villes de Sarcelles, de Boulogne-Billancourt, de Paris, de Montreuil, le Conseil régional Ile de France, la Préfecture de Police de Paris ;
- Organisation d'ateliers citoyenneté pour des jeunes de la PJJ en Essonne ;
- Un événement majeur : le salon du livre universaliste de la Licra (Universalisme en fête), co-piloté par le siège et la Licra Paris qui a gagné en qualité ;
- Des cafés débats organisés régulièrement par la section de Paris avec des personnalités de renom.

Projets

- Ouverture de nouvelles permanences d'aide aux victimes dans le Nord et l'Est de Paris ainsi que des territoires politique de la ville en Ile de France
- Organisation de la 3ème édition d'Universalisme en fête, le 2 juin 2025 à la Mairie du 5ème à Paris.
- Passage en délégation de sections en veille ou ayant très peu d'adhérents notamment Neuilly-sur Seine, Ivry et Hurepoix.
- Avancer sur le projet d'une antenne régionale Licra Ile de France (qui remplacerait la Commission Ile de France de la Licra) sous la forme d'une association.

2) Normandie -Hauts de France

- Dynamisme de la Licra Dunkerque, une section et qui a fêté ces 30 ans en 2024 et contribué aux actions de la Licra nationale auprès de la PJJ (Challenge Michelet 2024) et de la Ville de Bailleul ;
- Une section havraise qui participe activement à l'organisation des Universités d'Automne de la Licra et s'implique dans des actions éducatives dans les milieux scolaire et sportif ;
- Une section rouennaise engagée vers l'aide aux victimes et qui réalise des actions dans les écoles ;
- Passage de la section Licra Fécamp en délégation aujourd'hui rattachée à la Licra Rouen ;
- Renaissance de la Licra Picardie avec l'élection d'un nouveau président et des projets tournés vers la jeunesse et les quartiers.

Projets

- Accord des sections Licra Rouen et le Havre et de leurs délégations locales (Fécamp, Caen, Eure) pour la création d'une association régionale Licra Normandie

au cours de l'année 2025 ;

- Redynamiser la section de Lille.

3) Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

- Un évènement majeur et fondateur porté par la Licra Bas-Rhin : journée « L'exil : avoir le courage de l'hospitalité » ;
- Dynamisme de la Licra Bas-Rhin qui anime un grand nombre d'actions notamment auprès de la jeunesse, des personnes en insertion ou réinsertion au travers de la culture, du sport, de projets mémoriels... ;
- Organisation par la Licra Reims avec l'appui du national, de la 52ème convention nationale de la Licra à L'hôtel de ville de Reims, les 26, 27 et 28 avril 2024 ;
- Organisation le 25 novembre 2024 à Sciences Po Dijon, par la Licra Dijon de la table ronde « Le 7 octobre, un an après », avec Brigitte Stora et Gérard Bensussan (en présentiel et distanciel) ;
- Présence accrue de la Licra Châlons-en-Champagne à la 78ème Foire de Châlons-en-Champagne , le 8 septembre 2024 avec l'organisation d'une table ronde « Les droits des femmes sont-ils universels ? ;
- Organisation régulière par la Licra Mulhouse de conférences débats dans des librairies avec des personnalités de renom ;
- À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Licra Nancy et ses partenaires, Caaan et Ville de Nancy, ont organisé le 22 mars 2024, l'évènement « Rencontre "Écrire, lire, parler et chanter contre la haine" : lectures, table ronde, chants et musique contre la haine, autour d'artistes et d'intervenants associatifs et institutionnels ;
- En réaction à la programmation du rappeur Médine au théâtre Ledoux le 28 novembre 2024, La Licra de Besançon a appelé la maire à «la plus grande vigilance» et a exprimé «son inquiétude» quant à ce type de programmation dans un lieu culturel municipal qui «doit rester à l'abri de tout appel direct ou indirect à la haine ou à la discrimination raciale».

Projet

- Création d'une délégation à Belfort.

4) Auvergne Rhône Alpes

- La section Licra AURA a une fonction de centre de ressources pour les 8 sections (Aura à Lyon, Drôme à Romans-sur-Isère, Bourg-en-Bresse, Roanne, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Thonon les Bains, Montbrison Forez) et délégations de cette région, en apportant notamment une aide financière pour les actions. Deux sections (AURA et Drôme) se sont professionnalisées avec l'emploi de permanents ;
- Les sections AURA, Drôme et Roanne possèdent des locaux. ;
- Un CA réunit les Présidents des sections de la région AURA tous les trimestres
- Une alternante a pour partie de ses missions le soutien aux sections ;
- Création de délégations au Puy-en -Velay, à Grenoble, à Annecy, à Vichy et en Ardèche ;
- Contribution de la commission culture AURA à des évènements nationaux (Journées des Justes, Festival d'Avignon...) et des actions de médiation culturelle en partenariat avec des compagnies de théâtre, des centres culturels, des cinémas...
- Des réunions et des formations thématiques régionales régulières (communication, éducation, culture, accueil des plaignants...)
- Mise à disposition d'expositions itinérantes auprès d'autres sections par la Licra AURA et la Licra Drôme
- Développement des actions sportives notamment par la Licra AURA et la Licra

Drôme (Tournoi de la Fraternité, Tournoi eSport...)

Projets

- Passage de la section de Clermont-Ferrand en délégation locale ;
- Développement de la délégation Ardèche ;
- Passage de la délégation de Grenoble en section locale ;
- Soutien renforcé aux sections et délégations de la Licra AURA ;
- Multiplication des réunions thématiques régionales pour encourager les échanges de pratique.

5) Provence Alpes Côte d'Azur

- Dynamisme de l'équipe des militants de la Licra Nice dont le nombre de bénévoles actifs a augmenté avec des actions notamment dans le milieu scolaire, sportif et auprès de Jeunes de la PJJ ;
- Création de la délégation Licra Toulon-la Seyne rattachée à la Licra Nice ;
- Passage de la section Aix-en Provence en délégation rattachée à la Licra Nice ;
- Un événement annuel, le festival d'Avignon qui mériterait de fédérer l'ensemble des sections de la région PACA ;
- Nomination de Serge TAVITIAN, référent pour la Licra nationale à Marseille afin de pallier l'inaction de la section locale ;
- Perte significative d'adhérents à Marseille et Nîmes.
- Initiation d'actions avec le centre social de Champfleury lors de l'édition 2024 du festival d'Avignon en lien avec Licra Avignon.

Projets

- Participation au prochain festival d'Avignon en juillet 2025 en lien avec le Licra Avignon ;
- Organisation de la Conférence « Missak Michel Manouchian et nous ; l'histoire d'un apatride mort pour la France », le 30 janvier 2025 à la Bibliothèque de l'Alcazar O Marseille, le 30 janvier 2025 ;
- Relancer la section de Marseille en perte d'adhérents et dont le bureau actuel ne répond pas à ses obligations statutaires

6) Nouvelle-Aquitaine

- Un événement phare : le festival annuel Joséphine Baker de la Licra aux Milandes en Dordogne, piloté et présidé par Claude Pierre Bloch ;
 - Organisation le 10 décembre 2024 par la Licra Bordeaux Gironde d'une conférence avec Nora Bussigny autour de son livre « Les nouveaux inquisiteurs » ;
 - Organisation par la Licra Agen 47 avec le District de football, d'un tournoi de futsal le 21 décembre 2024, pour les 10-11 ans avec au programme un tournoi de foot en salle et des ateliers de prévention ;
 - La Licra Limoges a organisé le 06 février 2024, la projection du film « la Zone d'intérêt », suivie d'une discussion avec le public,
 - Isolement de la section Pau/Bayonne, absente des rencontres régionales et nationales ;
- Extension territoriale de la section Bergerac/Sarlat.

Projets

- Organisation de la 3eme édition du Festival Joséphine Baker » du 28 au 29 juin 2025 au Château des Milandes en Dordogne
- Passage en délégation de la section Pau/Bayonne ou reprise de la section par une nouvelle équipe

7) Centre Val-de-Loire /Pays-de la Loire

- Poursuite par la Licra Angers de ses actions dans les écoles et les universités malgré un nombre restreint de militants actifs.
- Mise en place d'une commission éducation au sein de la Licra Loiret
- Des interventions scolaires de la Licra Nantes qui reposent sur le président faute d'intervenants bénévoles.
- Refusant d'être associée à Frédéric Augis, Président de Tours métropole, condamné pour «injure publique à caractère racial», la Licra Tours ne s'est pas rendue à l'inauguration du jardin Solitude, du nom d'une victime de l'esclavage, le 23 mai 2024, à laquelle a participé le président de la Métropole. «Nous sommes solidaires de cette inauguration, mais nous exprimons simplement notre indignation par notre absence», explique le président de la section Licra Tours.

Projets

- Création d'un poste de coordinateur salarié par la Licra Loiret co-financé par la région Centre.
- Projet d'organisation d'un concert par la section de Tours
- Projet éducatif de la Licra Angers en mars 2025 autour de la représentation théâtrale de la pièce « le premier homme » d'Albert Camus

8) Occitanie

- Renaissance de la section de Montpellier avec une nouvelle équipe
- Perte significative d'adhérents de la Licra Nîmes

Projets

- Organisation à Toulouse en novembre 2025 des Journées des Justes, pilotées par la Commission Culture et la section de Toulouse ;
- Lancement public de la section de Montpellier, le 17 janvier 2025.

Organisation et évolution de l'animation

Nos délégations bénéficient de l'appui efficace de Nathalie Rosell , permanente du siège qui prépare, met en place et organise le back office, ainsi que de l'aide logistique et matériel du national. La plupart de nos réunions se tiennent en visioconférence ce qui nous permet d'organiser des réunions régionales et nationales à raison d'une à deux fois par trimestre.

Le présentiel est préféré pour l'animation de séminaires régionaux de réflexion stratégique avec les sections.

Notre délégation aux sections propose également deux formations en distanciel à destination des responsables de sections :

- Construire le projet associatif de sa section
- Comment financer les actions et le fonctionnement de sa section ?
-

Ces formations seront reconduites en 2025 et devraient impliquer les sections de manière systématique.

Notre délégation a contribué par ailleurs au sein d'un groupe de travail piloté par la communication de la Licra à la création d'un livret d'accueil à destination des nouveaux militants de la Licra. Il participe toujours au groupe de travail sur l'évolution des statuts actuels de la Licra nationale, après avoir été force de propositions lors de la dernière

modification de ces statuts en décembre 2021, avec la mise en place des délégations et des associations régionales.

Accompagnement des victimes

En 2024, la Licra a accompagné et soutenu 40 victimes de racisme, d'antisémitisme et/ou de discriminations dans le sport grâce à son assistance juridique gratuite au Pôle d'accueil des victimes. La Licra intervient également dans le cadre de procédures disciplinaires pour soutenir les joueurs victimes d'infractions à caractère racial lors des commissions de discipline.

Actions préventives

La Licra anime des ateliers de prévention à destination des jeunes sportifs et propose des actions de formation auprès des dirigeants et des membres du staff des clubs de football professionnel concernant leur responsabilité juridique en matière de discrimination et de propos haineux sur le terrain ou sur les réseaux sociaux.

Partenariat avec la Ligue de Football Professionnel

La Licra et la Ligue de Football Professionnel (LFP) ont un partenariat qui encourage les signalements de faits racistes - via une plateforme - dans les stades, lors des rencontres de Ligue 1 et Ligue 2. L'objectif de cette plateforme est de traiter rapidement les dérives signalées et d'y apporter des réponses adaptées. En 2024, 9 cas ont été traités.

Par ailleurs, la Licra participe aux travaux menés par la LFP, dans le cadre de sa politique RSE, ainsi qu'aux actions de prévention concernant les discriminations et le racisme, en lien avec les clubs de football professionnel sur l'ensemble du territoire national.

En 2024, la Licra s'est rendue dans 15 clubs de Ligue 1 et Ligue 2 afin de rencontrer et sensibiliser les joueurs, dirigeants et supporters.

Partenariat avec la Fédération Française de Football

La Licra intervient auprès des clubs de football amateurs et auprès des pôles espoirs de la FFF pour sensibiliser les joueurs aux discriminations, au racisme et à l'antisémitisme.

Partenariat avec le ministère des Sports

En 2024, la Licra est intervenue dans les établissements du réseau grand INSEP et auprès des pôles espoirs de fédérations sportives pour sensibiliser les joueurs aux discriminations, au racisme et à l'antisémitisme.

Les autres partenariats avec le monde sportif

La Licra a un partenariat avec la Fédération Française de Rugby et a intégré, dans ce cadre, la CADET (Commission anti-discrimination et égalité des traitements), en 2024.

En 2024, la Licra est intervenue au Stade Montois pour sensibiliser les joueurs du club et poursuivra ses engagements avec la FFVB en élargissant son champ d'actions auprès des clubs de volleyball amateurs.

En 2024, des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations ont été menées avec la mairie de Sarcelles dans le cadre du plan PLURADIS.

Depuis plusieurs années, la Licra participe au programme OPEN FOOTBALL CLUB de la Fondation du Football et intervient auprès des jeunes footballeurs des centres de formation et des pôles espoirs des clubs de Ligue 1 et Ligue 2. Par ailleurs, la Licra a été invitée au siège de la Fédération française de football pour échanger avec les référents RSE des clubs de Ligue 1 et Ligue 2 lors d'une journée organisée par la Fondation du Football.

En tout, ce sont plusieurs centaines de jeunes footballeurs qui ont été touchés par nos actions de sensibilisation. À titre d'exemple, le siège de la Licra et la section du Havre sont intervenus auprès de jeunes du centre de formation de football du Stade Malherbe de Caen en présence de sa responsable, Marion DESCHATEAUX.

Les actions locales à l'initiative des sections

Les tournois Licra de la Fraternité organisés par les sections, ont sensibilisé plusieurs centaines de jeunes joueurs et joueuses.

Le 6 mars 2024, la Licra Agen 47 a organisé une journée pour les 10-11 ans avec au programme un tournoi de foot en salle et des ateliers de prévention.

Cet évènement a mis en lumière le travail des jeunes militants de la section agenaise, organisateurs du tournoi. Huit équipes, venues de tout le département, (Agen, Boé et Bon Rencontre, Villeneuve sur Lot, Confluent, Roquefort, Sainte-Livrade, Castelmoron) étaient présentes avec chacune 6 à 10 joueurs ou joueuses. Les participants ont alterné des matchs de foot avec des ateliers de prévention sur des thèmes chers à la Licra : lutte contre le racisme et l'antisémitisme, valeurs de la République...

<https://www.licra.org/la-licra-agen-organise-son-premier-tournoi-de-foot-citoyen>

La 8ème édition du Tournoi de la Fraternité, organisée par la Licra AURA, s'est déroulée le dimanche 24 mars 2024 au gymnase des Gratte-Ciel à Villeurbanne. Cet événement marquant a réuni près de 400 personnes dont plusieurs équipes - telles que l'AS Montchat, Villeurbanne United, Cascol, Lyon-La Duchère... – dans une ambiance de fraternité et de respect envers autrui.

Les joueurs et les coachs ont également reçu un maillot de football LICRA, arborant nos valeurs et notre slogan « mettre le racisme hors-jeu ».

Au-delà de la compétition sportive, ce tournoi a été l'occasion de sensibiliser – à travers différentes activités (expositions, pièces de théâtre...) - les joueurs aux thématiques de lutte contre le racisme, l'antisémitisme les discriminations dans le sport.

<https://www.licra.org/licra-aura-8eme-edition-du-tournoi-de-la-fraternite>

Le 8 mai 2024, la Licra Drôme a organisé le tournoi « Au nom de la fraternité ». Cette édition a touché une trentaine de jeunes de 16 à 25 ans.

<https://www.licra.org/licra-drome-tounoi-au-nom-de-la-fraternite>

Les 18 et 19 mai 2024, les militants de la Licra Caen et de la Licra Le Havre ont participé au tournoi de football amateur du club « L'avant-garde Caennaise » (AGC). À cette occasion, 240 jeunes joueurs et joueuses caennais, âgés entre 8 et 12 ans, ont été sensibilisés aux discriminations, au racisme et à l'antisémitisme.

<https://www.licra.org/la-licra-le-havre-et-sa-delegation-caennaise-mobilisees-pour-le-tournoi-de-football-de-lagc>

Toutes les actions sportives de nos sections sont à retrouver sur notre site internet :

<https://www.licra.org/actualites/sport>

En 2024, les sections locales de la Licra effectué 43 interventions ou actions dans le sport amateur et professionnel, sensibilisant ainsi 3132 jeunes sportifs, éducateurs, cadres, dirigeants, bénévoles...



Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

Antiraciste depuis 1927